



**Secours
Catholique**
Caritas France



STATISTIQUES D'ACCUEIL 2013

CES PAUVRETÉS

QUE L'ON NE VOIT PLUS

**1,5 MILLION DE PERSONNES ACCUEILLIES
PAR LE SECOURS CATHOLIQUE**



RAPPORT STATISTIQUE

AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

Depuis 30 ans, la Fondation Crédit Coopératif s'engage pour une Économie Sociale et Solidaire sans rivages, ouverte sur le monde et les innovations.

L'une de ses vocations est d'améliorer la cohésion sociale et de lutter contre toutes les formes d'exclusion. Dans cette perspective la Fondation Crédit Coopératif soutient chaque année la production du rapport statistique sur les situations de pauvreté réalisé par le Secours Catholique. L'enquête rigoureuse, menée grâce à des milliers de bénévoles partout en France, dresse un portrait précis de la précarité dans notre pays. Il s'agit d'un travail essentiel, attendu par l'ensemble des acteurs sociaux parce qu'il commence sur le terrain.

**FONDATION
CRÉDIT COOPÉRATIF**
FONDATION D'ENTREPRISE



L'engagement de la Fondation Crédit Coopératif a été récompensé par 3 Prix de l'Admical, la distinction de Grand Mécène de la culture ainsi que le Trophée du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable.

Pour en savoir plus et suivre les actualités de la Fondation : www.credit-cooperatif.coop/fondation/

© E. PERRIOT / S.C.



Le taux de pauvreté des familles est en constante augmentation depuis 10 ans, tout particulièrement celui des familles monoparentales. L'augmentation de la présence de couples avec enfants dans les accueils du Secours Catholique est le fait le plus marquant de ce rapport, signe d'une pauvreté désormais profondément ancrée dans notre pays. La situation de vie en couple protège de moins en moins de la précarité, alors que l'emploi devient moins accessible. Le poids financier du logement (loyer et énergie) est devenu aujourd'hui insupportable pour les budgets des ménages et demeure la première source d'impayés des personnes que nous rencontrons.

Au-delà de la pauvreté des familles, ce rapport souligne également les pauvretés - souvent silencieuses - des hommes seuls en rupture familiale, des seniors précaires ou des migrants éloignés de leur famille dans une société marquée par l'individualisme. Ce rapport fait aussi apparaître la réalité de plus en plus prégnante d'une fracture territoriale qui lézarde notre système de protection et marque de son empreinte une géographie de la pauvreté en France.

Notre système de protection sociale a atteint ses limites pour les plus fragiles.

À son origine, il a d'abord pris en compte la maladie, les accidents de travail puis soutenu les familles et enfin proposé un système de retraite par répartition. Au fil du temps, et avec retard, il a suivi l'évolution des besoins sociaux. S'il fonctionne encore pour la majorité de la population, il peine malheureusement, depuis plusieurs années, à remplir sa mission pour les plus fragiles, selon les situations et les territoires. Nous le constatons tous les jours lorsque nous voyons les couples avec enfants, les familles monoparentales, les seniors s'enfoncer petit à petit dans la précarité.

Dans le même temps, les inégalités se creusent de manière tellement alarmante que le forum de Davos considère ces disparités comme un risque important pour l'économie mondiale... Face à une telle situation, il est aujourd'hui déterminant de garantir une meilleure répartition de la richesse tant au plan mondial qu'à l'échelle de notre pays.

Il nous faut également repenser la gouvernance locale des dispositifs sociaux et les règles qui régissent leur application, afin d'en optimiser les effets. Au moment où se dessinent de nouvelles régions et où se débattent les responsabilités propres à chaque strate territoriale, notamment en matière de compétence sociale, le Secours Catholique porte trois convictions :

1. Ce n'est qu'en associant réellement les personnes en difficulté à la recherche de solutions qui les concernent que nous créerons des dispositifs adaptés à leurs besoins d'aujourd'hui. Il devient de plus en plus impératif d'ouvrir des lieux de concertation, de proposition et d'évaluation des dispositifs existants aux personnes directement concernées par la pauvreté.
2. C'est par le contact humain et la rencontre de proximité que se règlent de nombreux problèmes. Le Secours Catholique milite donc pour un droit effectif à l'accompagnement et un pilotage concerté des différents dispositifs publics et privés, à l'échelle de territoires à taille humaine.
3. Face à la limitation des ressources de l'État et des collectivités, il devient nécessaire de repenser le mode de répartition des ressources et dépenses de notre système de protection sociale afin qu'il puisse mieux subvenir aux besoins des plus fragiles.

Avons-nous d'autres choix si nous voulons promouvoir une société du « vivre-ensemble » qui redonne toute leur place aux plus fragiles d'entre nous ?

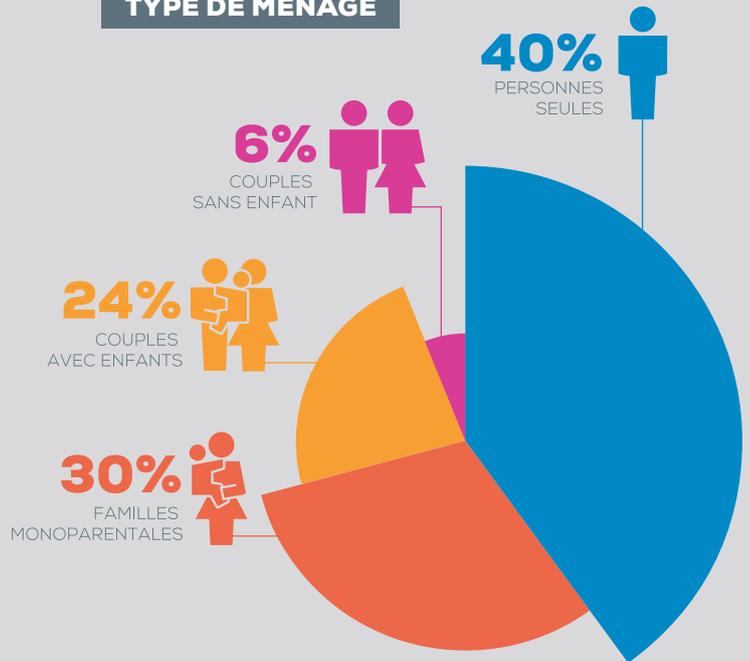
Bernard Thibaud
Secrétaire général

Véronique FAYET
Présidente nationale

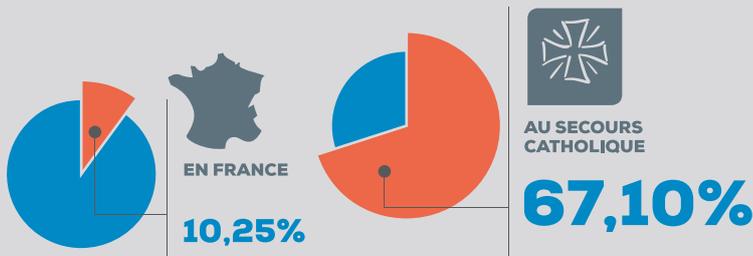
RESSOURCES MENSUELLES



TYPE DE MÉNAGE



TAUX DE CHÔMAGE



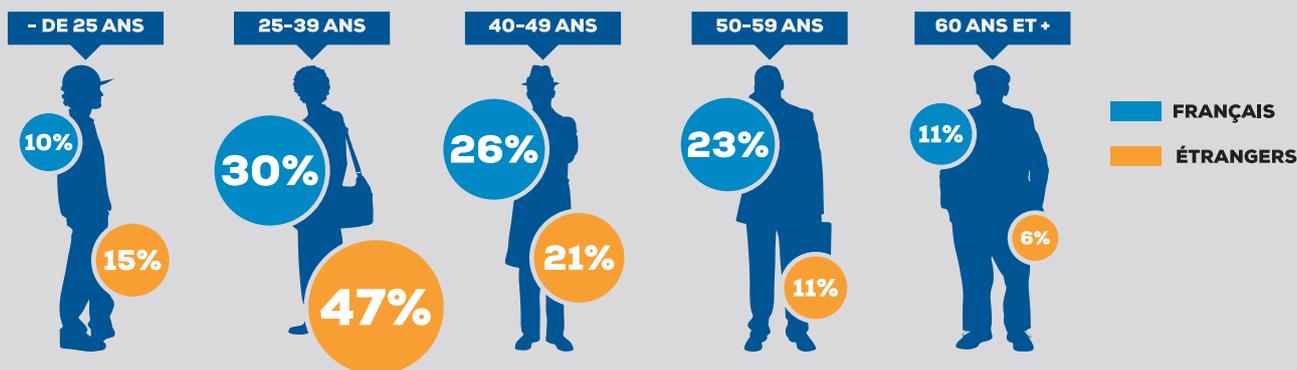
BESOINS EXPRIMÉS



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| 1. PROFIL GÉNÉRAL | 6 |
| 1.1 Les effets de la crise sur le profil des ménages en situation de pauvreté | 6 |
| 1.1.1 Plus de deux tiers des ménages rencontrés en 2013 n'étaient pas connus des équipes en 2012 | 6 |
| 1.1.2 Hausse du besoin d'écoute | 7 |
| 1.1.3 Augmentation des prix : les ménages précaires sont les plus impactés | 8 |
| 1.1.4 Forte présence de couples avec enfants dans les accueils | 9 |
| 1.1.5 L'emploi toujours peu accessible | 11 |
| 1.1.6 Des étrangers très fragilisés | 13 |
| 1.1.7 Un jeune sur cinq sans logement fixe | 15 |
| 1.2 Des ressources insuffisantes | 17 |
| 1.2.1 Près de la moitié des ménages accueillis ne perçoivent que des prestations sociales | 17 |
| 1.2.2 Un niveau de vie moyen de 515 euros | 20 |
| 1.2.3 Forte augmentation des impayés liés à l'habitat | 22 |
| 1.3 Géographie de la précarité | 23 |
| 1.3.1 Petites villes et grandes villes : une diversité de pauvretés | 23 |
| 1.3.2 Régions et pauvretés | 24 |

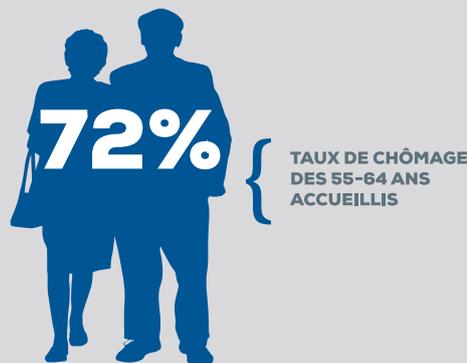
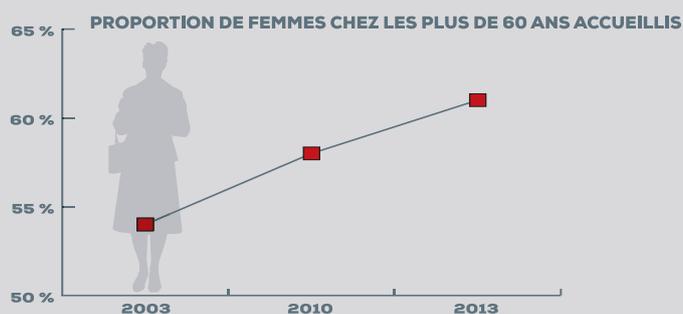
ÂGE DES HOMMES SEULS ACCUEILLIS



NATURE DES IMPAYÉS



LES SENIORS PRÉCAIRES



| | | |
|-----------|---|-----------|
| 2. | LA PAUVRETÉ DES HOMMES SEULS : LES PRÉCARITÉS SILENCIEUSES | 30 |
| 2.1 | Les hommes seuls : souvent en situation d'isolement et d'exclusion | 31 |
| 2.2 | Le mal-logement des hommes seuls s'accroît | 32 |
| 2.3 | Le niveau de vie le plus faible des ménages accueillis par le Secours Catholique | 33 |
| 2.4 | La pauvreté des hommes seuls. Constats de terrain, actions mises en œuvre et propositions du Secours Catholique aux acteurs publics et privés | 35 |
| 3. | LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES EN SITUATION DE PAUVRETÉ : AVANT TOUT UN PROBLÈME DE RESSOURCES | 40 |
| 3.1 | Le coût de l'énergie pèse de plus en plus sur le budget des ménages précaires | 42 |
| 3.2 | La précarité énergétique concerne souvent des familles, vivant dans des petites communes | 44 |
| 3.3 | Un niveau de ressources faible qui oblige à effectuer des arbitrages dans les dépenses | 45 |
| 3.4 | La précarité énergétique. Constats de terrain, actions mises en œuvre et propositions du Secours Catholique aux acteurs publics et privés | 48 |
| 4. | LES SENIORS PRÉCAIRES : L'ÂGE DE LA RETRAITE DANS UNE ÉCONOMIE EN CRISE | 52 |
| 4.1 | Qui sont les seniors précaires rencontrés par le Secours Catholique | 53 |
| 4.2 | De plus en plus de femmes parmi les seniors précaires | 53 |
| 4.3 | La période fragile précédant l'âge de la retraite | 55 |
| 4.4 | Les seniors précaires. Constats de terrain, actions mises en œuvre et propositions du Secours Catholique aux acteurs publics et privés | 57 |
| | LES CONVICTIONS DU SECOURS CATHOLIQUE | 60 |



© LIONEL CHARRIER - MYOP / S. C.

INTRODUCTION

En 2013, le Secours Catholique a rencontré 604 700 situations de pauvreté (586 400 en 2012), c'est-à-dire des personnes ou des familles en difficulté. Au vu de la composition des ménages accueillis¹, cela correspond à 785 000 adultes et 692 000 enfants en situation de précarité, soit 1 477 000 personnes.

En 2013, 100 954 fiches statistiques ont été renseignées et étudiées, soit 5 % de plus qu'en 2012.

Au Secours Catholique, 65 200 bénévoles répartis dans près de 3 800 équipes accompagnent les personnes accueillies en 2013.

Ce rapport analyse les situations de pauvreté rencontrées en 2013. Dans un premier temps, nous présentons le portrait général des personnes accueillies, puis vient un éclairage sur trois thématiques :

- La pauvreté des hommes seuls ;
- La précarité énergétique ;
- Les seniors précaires.

En complément de ces données et analyses statistiques, les constats de terrain du Secours Catholique, les actions mises en œuvre et les propositions aux acteurs publics et privés sont intégrées à ce rapport.

Enfin, les fiches régionales font un point sur les évolutions et les particularités des situations de pauvreté dans les régions françaises. Elles sont disponibles sur le site web du Secours Catholique : <http://rapport.secours-catholique.org>

¹ Nous emploierons indifféremment « personnes/ménages accueilli(e)s/rencontré(e)s » et « personnes/ménages accueilli(e)s/rencontré(e)s par le Secours Catholique ». Nous pourrions employer les termes « accueilli » ou « rencontré » également au sens large : un ménage accueilli/rencontré l'est au travers de sa personne de référence (cf. définitions).

INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES

Pour chaque ménage rencontré au sein d'une équipe, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Durant l'année, une fois par dossier, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, la situation face à l'emploi, le logement, les ressources, les demandes...

Certaines situations, comme l'accueil de jour, offrant douches et petits déjeuners, les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles.

Cet échantillon n'est pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de forte pauvreté sur le territoire français. Mais les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particulier. C'est pourquoi les évolutions, les proportions et les ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale.

Tous les ans, un bilan exhaustif des situations est réalisé par le Secours Catholique. Chaque équipe dresse un bilan du nombre et du type de situations qu'elle a rencontrées pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs.

Tous les deux mois, le « baromètre crise-pauvreté », mis en place après le début de la crise financière de 2008, permet une vision de la nature des demandes effectuées, l'évaluation de la confiance dans les dispositifs publics, du moral des accueillants et de leur perception de l'évolution du nombre d'accueillis, et du moral des accueillis.

DÉFINITIONS

► **Situation de pauvreté** : personne ou famille rencontrée, soutenue, accompagnée et/ou aidée par le Secours Catholique. Le terme « situation » est à rapprocher de ce que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) désigne par « ménage ». Les deux termes seront employés indifféremment dans le présent rapport.

► **Personne de référence** : au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

► **Ménage étranger** : ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

► **Revenu par unité de consommation (UC)** : dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme des UC le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies liées à la mutualisation au sein des ménages.

► **Médiane d'un ensemble de valeurs** : c'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

► **Seuil de pauvreté d'un pays** : il est défini en Europe comme égal à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation.

► **Taux de pauvreté** : proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur à ce seuil.

► **Euros courants/euros constants** : les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2013, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2013.

.....
Remarque : quelques données concernant 2012 nous sont parvenues après la parution du rapport statistique précédent. Les chiffres relatifs à 2012 cités dans le présent rapport intègrent ces données supplémentaires, ce qui explique des écarts minimes avec les données du précédent rapport.



© ULRICH LEBEUF - MYOP / S. C.

1. PROFIL GÉNÉRAL

Grâce aux informations recueillies sur les fiches statistiques, nous sommes en mesure d'étudier les situations de pauvreté et leur évolution en ce qui concerne la composition des ménages, les âges, les nationalités, les ressources, les impayés, la situation face à l'emploi, le réseau relationnel...

Ce sont ces constats qui sont abordés dans le profil général.

► 1.1 Les effets de la crise sur le profil des ménages en situation de pauvreté

Les ménages en situation de précarité subissent les répercussions à moyen terme de la crise économique et financière de 2008. Une augmentation des nouveaux contacts dans les accueils, la situation de vie en couple qui protège de moins en moins de la précarité, la part de logements précaires qui augmente, la situation des étrangers qui se précarise, en sont des révélateurs.

► 1.1.1 Plus de deux tiers des ménages rencontrés en 2013 n'étaient pas connus des équipes en 2012

Les ménages rencontrés par le Secours Catholique peuvent déjà avoir été accompagnés l'année précédente ou entrer en contact avec l'association pour la première fois en 2013. Ils le font soit de leur propre initiative, soit par le biais des services sociaux ou d'autres organismes.

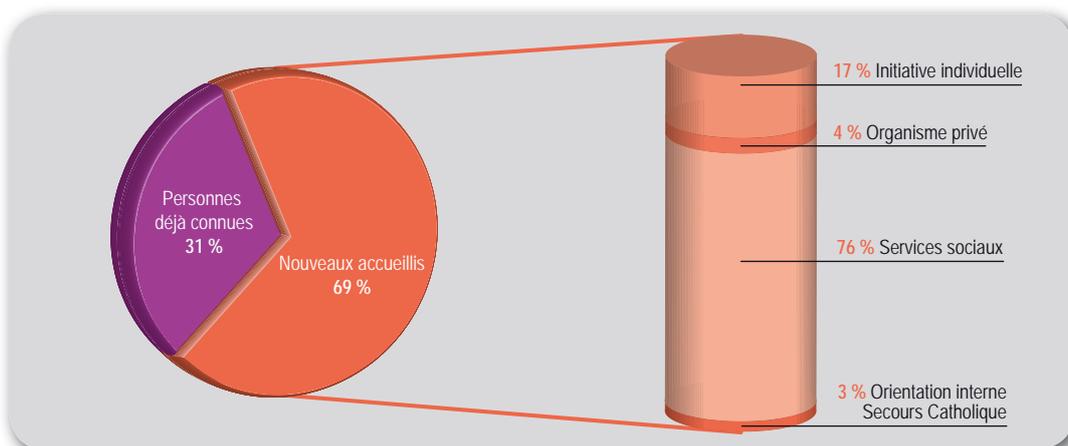
Un peu moins du tiers des ménages rencontrés en 2013 (31 %) étaient déjà connus l'année précédente.

La part de ménages qui n'étaient pas en contact avec les équipes du Secours Catholique l'année précédente a augmenté entre 2012 et 2013, passant de 66 % à 69 %. Cela ne signifie pas que ces ménages ne rencontraient pas de difficultés par le passé. Mais celles-ci, croissantes, les ont poussés à faire appel au Secours Catholique.

La répartition Français/étrangers de ces nouveaux contacts est la même que pour les ménages déjà connus par les équipes du Secours Catholique. Les étrangers en contact récent sont cependant plus souvent dans une démarche de demande de statut (46 % des étrangers hors Union européenne accueillis) que les étrangers déjà connus par l'association (35 %).

Au sein des nouveaux contacts se trouvent plus souvent que chez les ménages déjà connus des personnes sans ressources et des travailleurs pauvres. Le fait de travailler protège de moins en moins contre la précarité.

Graphique 1. Répartition des situations selon qu'elles sont déjà connues ou non par les équipes du Secours Catholique - origine des nouveaux contacts en 2013



Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2013, 31 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique étaient déjà connus par l'équipe d'accueil, 69 % des ménages n'étant pas connus les années précédentes. Pour ces nouveaux accueillis, la figure de droite indique la répartition des modes d'entrée en contact avec les équipes du Secours Catholique.

Trois quarts des ménages rencontrés pour la première fois en 2013 (76 %) viennent au Secours Catholique en étant adressés par les services sociaux. Cette proportion avait nettement augmenté durant la dernière décennie, elle semble atteindre un palier (76 % en 2011, 77 % en 2012). Elle est forte. C'est à la fois le signe de la capacité des personnes en difficulté à entrer en contact avec les divers services sociaux, et de la capacité de ces services à repérer et aller au contact des plus fragiles, mais cela démontre aussi la complexité et l'insuffisance des dispositifs publics, voire leur incapacité à répondre aux attentes et aux besoins des personnes concernées en regard de l'accroissement des difficultés.

Lors de leur accueil, les ménages font part de leurs besoins, qui peuvent concerner la demande d'écoute, l'aide alimentaire ou vestimentaire, le logement, la mobilité, les démarches administratives, les problèmes bancaires, les loisirs, la santé...

► 1.1.2 Hausse du besoin d'écoute

La demande d'écoute augmente de 2 points par rapport à 2012, pour atteindre 57 % des besoins exprimés en 2013. Elle redevient la première demande formulée. Elle concerne plus fortement les hommes seuls que les autres types de ménages.

Le besoin d'écoute lors des rencontres avec le Secours Catholique est fort car certaines personnes qui viennent dans les accueils ont peu de liens, peu d'endroits où va être pris le temps de les écouter.

Certains items de la fiche statistique issue du dossier d'accueil abordent les appuis dont peuvent bénéficier les personnes accueillies dans leur vie quotidienne pour ne pas être isolées : la présence de proches, la participation à des activités, de bonnes relations de voisinage, la possibilité de sortir de chez soi de façon régulière. Ces informations ne font pas partie des plus renseignées, ces questions ne sont pas systématiquement évoquées lors des rendez-vous, que ce soit par les personnes rencontrées ou par les bénévoles qui les accueillent. Ce ne sont pas des sujets aisés à aborder. Néanmoins au cours de ces dernières années, nous notons une évolution : un quart des ménages fournissent cette information, ils sont moins de la moitié (44 %) à pouvoir compter sur l'appui de proches.

1.1.3 Augmentation des prix : les ménages précaires sont les plus impactés

La deuxième demande la plus formulée derrière le besoin d'écoute est l'aide alimentaire : 55 % des ménages accueillis sont concernés. Cette part baisse de plus de 2 points entre 2012 et 2013, ce qui peut être en partie expliqué par la volonté du Secours Catholique de se centrer autour de l'accompagnement afin de permettre aux personnes en difficulté d'agir sur leur situation et de construire des solutions visant à améliorer celle-ci. Ce recentrage peut se faire au détriment de démarches plus distributives.

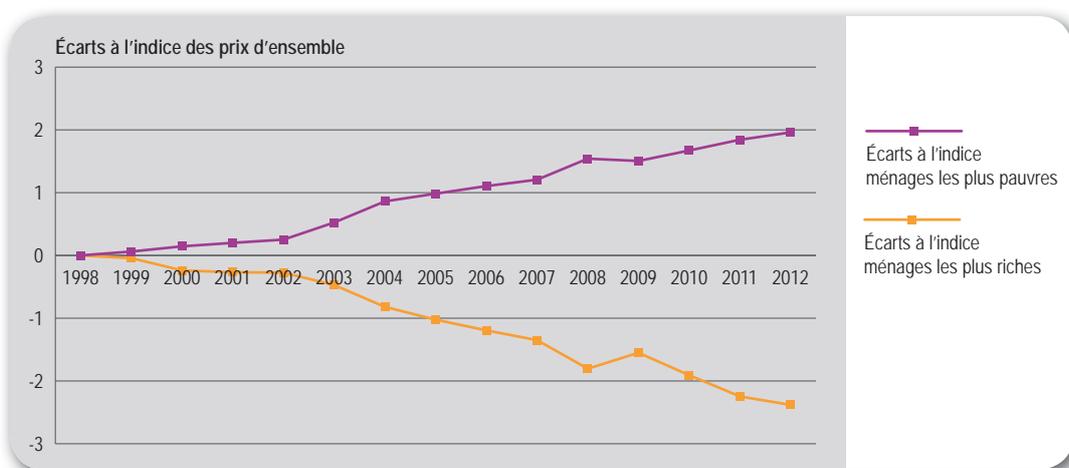
La troisième demande la plus formulée concerne les besoins liés au loyer et à l'énergie qui ont augmenté de 2 points pour atteindre 20 % en 2013.

D'après l'étude de l'Insee « Indices des prix 1998-2012 selon le niveau de vie du ménage », les produits alimentaires et les dépenses en logement, eau, électricité, gaz, autres combustibles sont les deux postes principaux des budgets des ménages les plus pauvres monétairement. Ils représentent 40 % du budget des 10 % des ménages les plus pauvres. En miroir ces deux postes représentent seulement 20 % du budget des 10 % les plus aisés en 2012.

En 2012, les ménages des premières tranches de niveau de vie subissent une inflation plus élevée que celle observée en moyenne pour l'ensemble des ménages. *A contrario*, l'inflation a été légèrement inférieure pour les ménages les plus aisés. Ainsi, la hausse des prix à la consommation a été de 1,97 % en moyenne annuelle pour l'ensemble de la population. Cette augmentation a été de 1,89 % pour les ménages les plus aisés, tandis qu'elle s'est élevée à 2,03 % pour les 10 % des ménages les plus modestes. Les écarts d'inflation entre les ménages les plus pauvres et les ménages les plus aisés croissent au fil des dernières années, comme le montre le graphique 2.

Entre 1998 et 2012, les prix ont augmenté en moyenne de 26,09 %. Pour les ménages les plus aisés, la hausse a été de 23,71 %, et pour les ménages les plus pauvres, elle a atteint 28,05 %.

Graphique 2. Évolution des prix : écarts des indices de prix à la moyenne pour les ménages les plus pauvres et les ménages les plus riches



Champ : population générale, les 10 % des ménages les plus pauvres et les 10 % des ménages les plus riches, utilisation du revenu par unité de consommation pour la construction des tranches.

Note de lecture : en 2012, l'écart entre l'augmentation des prix pour les ménages les plus pauvres et l'augmentation des prix dans l'ensemble est de +1,96. Pour les ménages les plus riches, cet écart est de -2,38.

Source : Insee, Indices des prix 1998-2012 selon le niveau de vie du ménage.

L'écart cumulé d'inflation entre les ménages les plus aisés et les plus modestes a atteint 4,34 points entre 1998 et 2012.

Les prix des produits alimentaires ont augmenté plus fortement que l'inflation : +1,4 % en moyenne annuelle entre 2012 et 2013 (+3 % entre 2011 et 2012)². C'est également le cas des prix en matière de logement, d'eau, d'électricité, de gaz et autres combustibles : +3,11 % en moyenne annuelle entre 2012 et 2013.

Les ménages en situation de précarité sont donc touchés plus fortement par les hausses de prix liées à ces postes (alimentaire et habitat³) qui représentent une part très importante de leurs dépenses de première nécessité.

² Source : Insee, indices des prix à la consommation.

³ Logement et énergie.

1.1.4 Forte présence de couples avec enfants dans les accueils

Les situations rencontrées correspondent à des ménages qui peuvent être composés d'une personne seule, d'un couple sans enfant, d'une famille monoparentale ou d'un couple avec enfants. Le nombre de personnes correspondant à la situation varie suivant la taille du ménage.

Entre 2012 et 2013, le nombre d'adultes accueillis a augmenté de 3,7 % et le nombre d'enfants de 3,3 %.

Tableau 1. Nombre de personnes accueillies par le Secours Catholique

| | | 2012 | 2013 |
|------------------|--------|------------------|------------------|
| Nombre d'adultes | | 757 000 | 785 000 |
| dont | femmes | 427 000 | 443 000 |
| | hommes | 330 000 | 342 000 |
| Nombre d'enfants | | 670 000 | 692 000 |
| Total | | 1 427 000 | 1 477 000 |

Champ : ensemble des personnes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique.

En 2013, le Secours Catholique a rencontré 50 000 personnes de plus qu'en 2012, réparties dans 18 300 ménages.

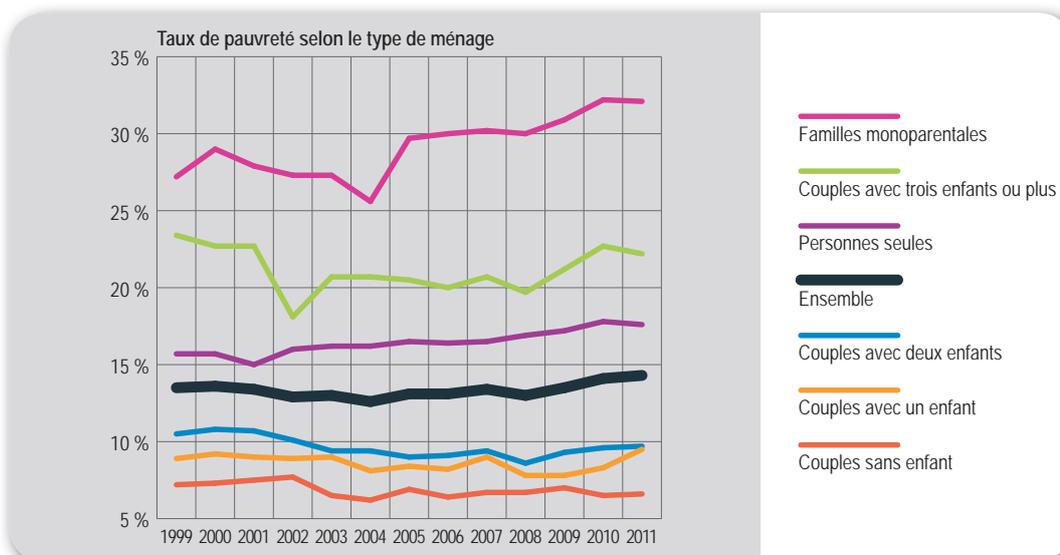
Les familles monoparentales : les ménages les plus rencontrés par le Secours Catholique

Dans les accueils du Secours Catholique en 2013, plus de 180 000 familles monoparentales ont été rencontrées (+ 30 000 familles par rapport au début des années 2000). Ce nombre est en augmentation de 2,4 % par rapport à 2012. Leur part au sein des accueils du Secours Catholique est beaucoup plus forte que dans la population générale : 30 % contre 9 % en 2010.

C'est le type de ménage le plus rencontré par les équipes du Secours Catholique. L'indice de fragilité observé pour ces ménages est le plus fort : 3,43 en 2010. Cet indice se calcule en divisant la part de ces ménages au sein des accueils par la part de ces ménages au sein de la population générale (tableau 2). Plus cet indice est élevé, plus la fragilité est grande.

Comme le montre le graphique 3, le taux de pauvreté de ces ménages est très élevé et connaît une augmentation depuis 2004 dans la population générale.

Graphique 3. Évolution du taux de pauvreté selon le type de ménage⁴ - population générale



Champ : population générale, France métropolitaine.

Note de lecture : en 1999, le taux de pauvreté de l'ensemble de la population était de 13,5 %. Cela signifie que 13,5 % de la population avait un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 %.

⁴ Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

Les couples avec enfants : une présence de plus en plus forte dans les accueils du Secours Catholique

Sur les 18 300 ménages supplémentaires rencontrés entre 2012 et 2013, plus de la moitié sont des couples avec

enfants. Ils sont plus de 140 000 en 2013. Entre 2011 et 2012, leur nombre avait déjà augmenté de 2%. Il a augmenté de plus de 6% entre 2012 et 2013.

Depuis 2008, le nombre de couples avec enfants augmente dans les accueils du Secours Catholique alors que ce n'est pas le cas dans la population résidant en France dans son ensemble. Cela entraîne l'augmentation de leur indice de fragilité : il est passé de 0,68 à 0,81 entre 1999 et 2010.

D'autre part, récemment, dans la population résidant en France dans son ensemble, le taux de pauvreté a augmenté pour les couples avec un ou deux enfants⁵.

La crise et ses conséquences ont plongé un certain nombre de familles dans des situations encore plus difficiles. Quand ces couples avec enfants faisaient face jusqu'alors sans se tourner vers des associations, une dégradation des conditions de vie, même si elle est légère ou ponctuelle, peut les mettre en grande difficulté car l'équilibre précédent était lui-même précaire.

Tableau 2. Répartition de la population générale⁶ et des accueillis du Secours Catholique selon la composition des ménages - indices de fragilité

| | Recensements* | | Secours Catholique | | | | Indice de fragilité | |
|-----------------------|---------------|------|--------------------|------|------|------|---------------------|------|
| | 1999 | 2010 | 1999 | 2007 | 2010 | 2013 | 1999 | 2010 |
| Homme seul | 13 % | 15 % | 28 % | 27 % | 24 % | 23 % | 2,13 | 1,63 |
| Femme seule | 19 % | 21 % | 16 % | 17 % | 16 % | 17 % | 0,82 | 0,79 |
| Couple sans enfant | 26 % | 27 % | 8 % | 6 % | 6 % | 6 % | 0,29 | 0,23 |
| Famille monoparentale | 8 % | 9 % | 25 % | 29 % | 30 % | 30 % | 3,12 | 3,43 |
| Couple avec enfant(s) | 34 % | 28 % | 23 % | 21 % | 23 % | 24 % | 0,68 | 0,81 |

Champs : ménages population générale et ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 1999, les hommes seuls représentaient 13% des ménages en population générale et 28% des ménages accueillis par le Secours Catholique. L'indice de fragilité se calcule en faisant le rapport du 2^e pourcentage sur le 1^{er}. Les pourcentages sont arrondis à l'entier dans le tableau, mais les indices de fragilité sont calculés avec les pourcentages non arrondis.

* Les pourcentages sont recalculés sur l'ensemble des ménages ordinaires, à l'exclusion des ménages complexes, qui représentent environ 5% des ménages.

Selon l'indice de fragilité calculé, les couples sans enfant sont moins fragiles que la moyenne, ce qui se vérifie d'après les informations sur les taux de pauvreté des ménages de la population générale reprises dans le graphique 3. *A contrario*, les couples avec enfants voient leur indice de fragilité augmenter entre 1999 et 2010.



Encadré 1
LES TYPES DE MÉNAGES PAUVRES EN EUROPE*

16,9% des ménages se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté en 2012 en Europe. Les ménages les plus touchés par la pauvreté sont les familles monoparentales : en Europe, 34,1% de ces familles sont pauvres. Les personnes seules sans enfant restent relativement pauvres également : en Europe, 25,4% sont pauvres et 19,3% le sont en France. Les personnes seules vivant en Bulgarie sont les plus touchées (45,3% sont pauvres), tandis que 14,9% des personnes seules vivant au Luxembourg et en République tchèque sont pauvres. Il existe une différence entre les femmes seules et les hommes seuls. Alors que la moyenne européenne et celle de la plupart des États membres montrent que les femmes seules sont majoritairement plus pauvres que les hommes seuls en Europe (25,8% contre 24,9%), ce n'est pas le cas en France : 18,8% de femmes seules sont pauvres alors que 20% d'hommes seuls le sont en 2012.

Les couples sans enfant correspondent à la situation familiale la moins exposée au risque de pauvreté : 11,2% sont confrontés à la pauvreté en Europe et 7,9% en France.

* Source : Eurostat

Répartition par tranche d'âges : les moins de 40 ans toujours très présents et de plus en plus de jeunes seniors dans les accueils du Secours Catholique

Parmi les personnes de référence des ménages accueillis, la proportion des plus de 50 ans est passée de 18% en 2001 à 25,5% en 2013. Environ la moitié des personnes de référence accueillies ont moins de 40 ans. Elles demeurent très présentes, mais elles représentaient six personnes de références accueillies sur dix au début des années 2000.

⁵ Plus de deux tiers des couples avec enfants accueillis comptent un ou deux enfants.

⁶ Source : Insee, RP 1999 et 2010.

Tableau 3. Répartition des personnes de référence selon leur tranche d'âge

| Âge de la personne de référence en 2013 | | |
|---|------------------|--------|
| Moins de 25 ans | | 9 % |
| | dont 20-24 ans | 8 % |
| 25-39 ans | | 39,5 % |
| 40-49 ans | | 26 % |
| 50-59 ans | | 17 % |
| | dont 50-54 ans | 10 % |
| 60 ans et plus | | 8,5 % |
| | dont 65 ans et + | 4 % |

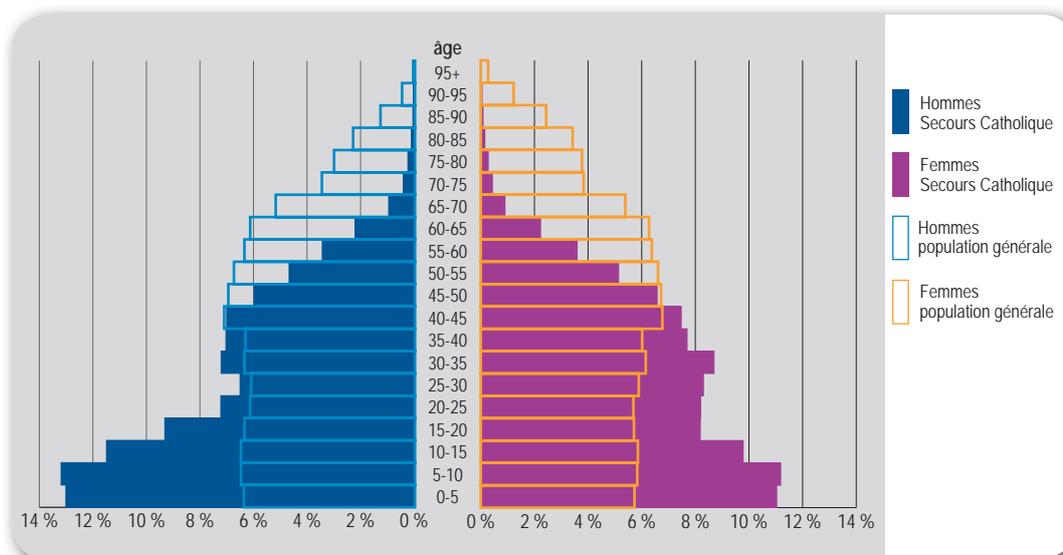
Champ : personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2013, 9 % des personnes de référence rencontrées avaient moins de 25 ans, la part des 20-24 ans est de 8 % de l'ensemble des personnes de référence rencontrées.

Une forte proportion d'enfants en situation de pauvreté

En prenant en compte les âges de toutes les personnes qui composent les ménages accueillis par le Secours Catholique, nous pouvons construire une pyramide des âges, en regard de celle de la population générale.

Graphique 4. Pyramide des âges des personnes rencontrées par le Secours Catholique - pyramide des âges en population générale



Champs : personnes rencontrées (adultes et enfants) par le Secours Catholique en 2013 // population générale au 31-12-2013.

Note de lecture : en 2013, 7,22 % des hommes rencontrés avaient entre 20 et 25 ans. En population générale, 6,16 % des hommes avaient entre 20 et 25 ans.

Nota : au travers des fiches statistiques, nous connaissons les âges des enfants, mais non leur sexe. Pour estimer la répartition filles/garçons, nous nous sommes basés sur les répartitions tranche d'âge par tranche d'âge de la population générale.

Quand une tranche d'âge est plus présente au sein des accueils du Secours Catholique que dans la population générale, les personnes de cette tranche d'âge sont spécifiquement dans une situation de fragilité. C'est le cas très nettement des moins de 20 ans pour les deux sexes. Pour les jeunes femmes, la fragilité est plus forte que pour les jeunes hommes. Pour les enfants, comme pour les jeunes femmes, le lien est à faire avec la forte présence de familles monoparentales, qui sont à 90 % des mères seules avec enfants.

► 1.1.5 L'emploi toujours peu accessible

La situation face à l'emploi des personnes les plus précaires a fait l'objet de la thématique du rapport statistique du Secours Catholique sur les accueils en 2012⁷. Dans ce paragraphe, nous abordons quelques évolutions qui se poursuivent en 2013.

⁷ Statistiques d'accueil 2012. Emploi : quelle place pour les plus pauvres ? Les définitions du § 1.1.5 sont détaillées dans ce précédent rapport, paru en novembre 2013.

QUELQUES DÉFINITIONS

► **ACTIFS** : la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi » ou encore « en emploi ») et les chômeurs.

- **Emplois aidés/contrats aidés** : contrats de travail dérogatoires au droit commun, pour lesquels l'employeur bénéficie d'aides. Ils sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels que les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

- **À son compte** : travailleurs indépendants.

- **Autre travail** : travail non déclaré principalement.

- **Formation professionnelle** : personnes en formation, y compris en contrat d'alternance ou en stage.

- **Un chômeur** est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. La définition la plus couramment utilisée pour les chômeurs est celle « au sens du BIT⁸ », le Bureau international du travail⁹.

Dans les informations du Secours Catholique, une distinction est établie entre chômage indemnisé ou en attente d'indemnisation et chômage sans droits reconnus, non indemnisé. Dans ce dernier cas, les personnes sont en recherche d'emploi, mais n'ont pas droit à ces indemnités de chômage ou n'ont pas la possibilité de faire valoir ces droits.

► **INACTIFS** : ce sont les personnes qui ne recherchent pas d'emploi, elles peuvent être étudiantes, inaptes pour raison de santé, au foyer, retraitées, sans droit au travail.

► **AUTRES INACTIFS** : cet item permet de regrouper les autres raisons d'inactivité, y compris les raisons inconnues. C'est souvent ici qu'on notera les personnes sans domicile très éloignées du travail.

Le taux de chômage mesure la part de chômeurs au sein de la population active (personnes en emploi + chômeurs). Pour l'ensemble de la population (France métropolitaine), ce taux s'élève à 9,8 %. En 2013, au sein des accueils du Secours Catholique, ce taux est de 67,1 %.

Tableau 4. Situation par rapport à l'emploi des adultes rencontrés et comparaison avec la population France métropolitaine¹⁰

| Personnes rencontrées par le Secours Catholique | | | France métropolitaine |
|---|--------------|--------------|-----------------------|
| Personne de référence et conjoint | 2012 | 2013 | 2012 |
| CDI plein temps | 4,9% | 5,0% | |
| CDD plein temps | 1,6% | 1,5% | |
| Intérim, saisonnier | 2,7% | 2,6% | |
| Temps partiel | 5,3% | 5,1% | |
| Emplois aidés | 0,7% | 0,6% | |
| À son compte | 1,0% | 1,0% | |
| Autre travail | 1,3% | 1,4% | |
| Formation professionnelle | 1,3% | 1,1% | |
| Sous-total en emploi | 18,8% | 18,3% | 51,1% |
| Chômage indemnisé ou attente | 11,8% | 11,7% | |
| Chômage sans droits reconnus | 25,4% | 25,7% | |
| Sous-total chômage | 37,2% | 37,4% | 5,6% |
| Étudiant | 1,0% | 1,0% | |
| Inaptitude santé | 10,0% | 9,7% | |
| Retraite, préretraite | 5,0% | 5,1% | |
| Au foyer | 8,4% | 7,7% | |
| Sans droit au travail | 9,5% | 10,6% | |
| Autre sans emploi | 10,1% | 10,2% | |
| Sous-total inactivité | 44,0% | 44,3% | 43,3% |

⁸ Insee.fr, rubrique Définitions et méthodes.

⁹ Organisme rattaché à l'ONU, le Bureau international du travail (BIT) est chargé des questions générales liées au travail dans le monde.

¹⁰ Source : Insee, enquête Emploi 2012.

¹¹ Part de chômage : proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population. Cet indicateur est plus faible que le taux de chômage, qui se calcule sur les actifs uniquement.

Champ (à g.) : ensemble des adultes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : 5,0 % des adultes rencontrés en 2013 sont en CDI plein temps, ils sont 18,3 % à être en emploi.

Champ (à dr.) : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Les définitions sont au sens du BIT et ne correspondent pas complètement aux définitions des fiches de saisie du Secours Catholique. Néanmoins, ce tableau permet la comparaison d'ordres de grandeur.

L'augmentation de la part de chômage¹¹ est légère mais se poursuit, du fait de l'augmentation de la part de chômeurs non indemnisés, principalement des mères seules. Ce sont des femmes qui étaient *a priori* inactives il y

a quelques années et qui se mettent en recherche d'emploi, car les seuls transferts ne suffisent plus pour « boucler les fins de mois ».

L'évolution du chômage dans ses deux composantes (indemnisé dont la part baisse/non indemnisé dont la part augmente) au sein des accueils du Secours Catholique est constatée de façon marquée depuis plusieurs années.

La part de personnes en inactivité est stable (44,2 %). Elle se rapproche de la proportion d'inactifs au sein de la population générale. Mais les inactifs accueillis par le Secours Catholique ne sont pas les mêmes que dans la population générale. En France, plus de 80 % des inactifs sont étudiants ou retraités¹², contre seulement 14 % dans les accueils du Secours Catholique. La plus forte part des inactifs accueillis par le Secours Catholique est composée des étrangers qui n'ont pas le droit de travailler et des personnes en errance (« autre sans emploi »). Leur part dans l'ensemble des situations face à l'emploi continue à progresser entre 2012 et 2013.

Les jeunes et les seniors accueillis au Secours Catholique sont plus souvent actifs que dans la population générale : les jeunes précaires ont ou recherchent un emploi plus tôt et les seniors ne disposent pas non plus de ressources suffisantes pour cesser une activité ou une recherche d'activité.

Près de six jeunes de moins de 25 ans sur dix rencontrés par le Secours Catholique sont actifs, contre environ deux sur dix dans la population générale.

En 2012, en France, le taux de chômage des 15-24 ans a atteint 23,9 %¹³ soit un taux nettement supérieur à la moyenne nationale (9,8 %). Les 16-29 ans ne représentaient en 2011 que 22 % des actifs, mais 40 % des chômeurs. Lorsqu'ils sont présents sur le marché du travail, comme c'est le cas de nombreux jeunes rencontrés par le Secours Catholique, ils sont exposés à un risque de chômage deux fois plus élevé que leurs aînés¹⁴.

Emplois aidés et formation professionnelle : un faible accès pour les personnes précaires

Les emplois aidés sont principalement accessibles à des « publics cibles », tels que les demandeurs d'emploi de longue ou de très longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux comme l'allocation de solidarité spécifique (ASS), les personnes handicapées, les personnes de plus de 50 ans au chômage depuis plus de trois mois, les jeunes sans aucune qualification¹⁵...

Ces emplois sont donc susceptibles de concerner nombre de personnes accueillies par le Secours Catholique. On observe cependant une évolution à la baisse : durant les dix dernières années, parmi les accueillis du Secours Catholique, la part de personnes en emplois aidés a significativement diminué. De 12,3 % des actifs occupés¹⁶ en 2003, ils ne sont plus que 3,4 % en 2013. Cette baisse se poursuit entre 2012 et 2013, malgré la volonté affichée des pouvoirs publics de faire en sorte que ce type d'emplois soit prioritairement destiné à des publics en difficulté.

De la même façon que pour les emplois aidés, la formation professionnelle devrait être effectivement un moyen pour les personnes les plus en difficulté d'accéder à des emplois qualifiés. Néanmoins, la part des personnes accueillies bénéficiant d'une formation est encore en baisse entre 2012 et 2013, passant de 2,4 % des actifs accueillis en 2012 à 2,1 % en 2013.

Encadré 2
LE CHÔMAGE ET LA PAUVRETÉ AU TRAVAIL EN EUROPE*

Depuis le début de la crise en 2008, le chômage n'a cessé de croître au sein de l'Union européenne pour atteindre 10,8 % en 2013 (+ 3,8 points par rapport à 2008). Depuis 2008, les situations de sans-emploi s'ancrent dans le temps. Ainsi, le taux de chômage de longue durée en 2013 était de 5,1 % (+ 2,5 points par rapport à 2008) en Europe. Ce phénomène est présent chez les ménages rencontrés par le Secours Catholique**.

Bien que l'on constate un lien évident entre le chômage et la pauvreté, le travail ne garantit pas toujours contre la pauvreté et il existe une part importante de « travailleurs pauvres » dans les pays européens : 9 % de travailleurs sont pauvres en 2012 au sein de l'Union européenne. En France, on note 8 % de travailleurs pauvres, soit 1,5 point de plus qu'en 2008.

* Source : Eurostat
 ** Statistiques d'accueil 2012. Emploi, quelle place pour les plus pauvres ?

¹² Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitation principale.

¹³ Insee, enquête Emploi 2012.

¹⁴ Rapport 2012 de l'Observatoire de la jeunesse, « Inégalités entre jeunes sur fond de crise ».

¹⁵ Insee.fr, Définitions et méthodes.

¹⁶ Les actifs sont les personnes au chômage ou en emploi, les actifs occupés sont les actifs en emploi.

► 1.1.6 Des étrangers très fragilisés

En 2013, dans plus du tiers des ménages accueillis par le Secours Catholique, la personne de référence est étrangère (34 %). Cette proportion est en constante augmentation depuis le début des années 2000. Elle était de 20 % en 2002, de 30 % en 2011 et de 33 % en 2012.

La composition des ménages étrangers accueillis est proche de celle des ménages français accueillis : 54 % de familles avec enfants chez les ménages étrangers et 53 % chez les ménages français. On trouve moins de familles monoparentales et moins de femmes seules chez les ménages étrangers.

Étrangers d'Afrique subsaharienne et d'Europe de l'Est (hors UE) : une grande fragilité

Si on considère l'ensemble des adultes (les personnes de référence et les conjoints et non les seules personnes de référence) composant les ménages accueillis, la part d'étrangers passe de 35 % en 2012 à 37 % en 2013.

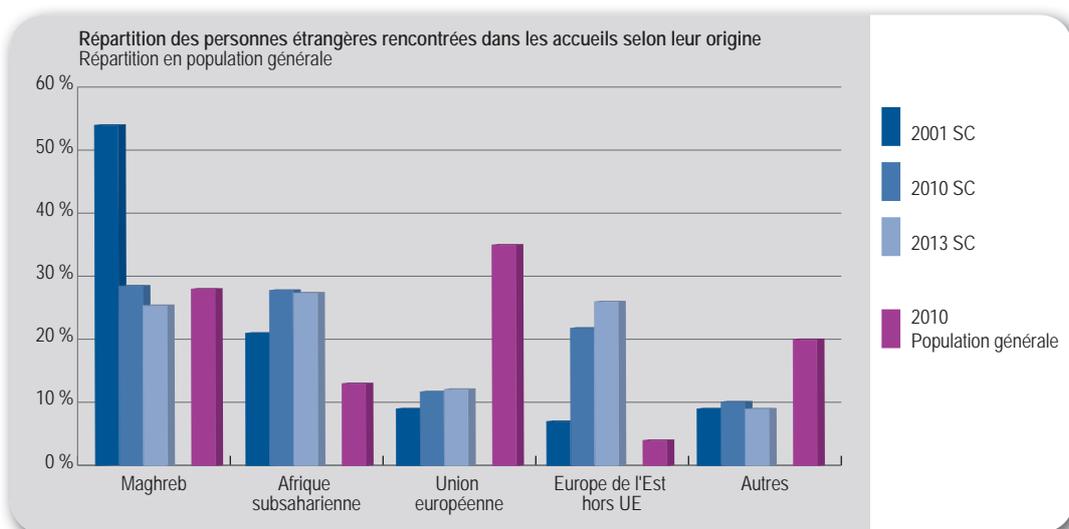
En France, la proportion d'étrangers est de 6 % environ depuis plusieurs années¹⁷. Les étrangers originaires du Maghreb représentent 28 % des étrangers vivant en France, ceux qui sont originaires d'Afrique subsaharienne en représentent 13 % et ceux originaires d'un pays européen hors UE, 4 %.

Le quart des étrangers accueillis par le Secours Catholique est originaire du Maghreb en 2013 (contre la moitié en 2001).

Plus du quart des accueillis étrangers sont originaires d'Afrique subsaharienne (27 %). Cette part est stable depuis le début de la décennie mais a fortement augmenté entre 2000 et 2010.

La proportion de personnes accueillies originaires d'un pays européen hors UE est celle qui augmente le plus ces dernières années pour atteindre 26 % en 2013.

Graphique 5. Régions d'origine des personnes étrangères



Champs : ensemble des adultes étrangers appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique // ensemble des étrangers vivant en France en 2010 (Insee, recensement 2010, exploitation principale).

Note de lecture : en 2001, 54 % des étrangers rencontrés par le Secours Catholique étaient originaires du Maghreb.

Nota : les migrants originaires de pays entrés dans l'Union européenne depuis 2004 ou 2007 sont comptabilisés comme des migrants de l'Union européenne en 2001 également dans ce graphique pour que les chiffres puissent rester comparables.

La grande fragilité des étrangers subsahariens et originaires de l'Europe de l'Est hors UE se révèle par leur présence dans les accueils du Secours Catholique qui est beaucoup plus forte que dans la population étrangère résidant en France en général.

De façon plus globale, la fragilité pour l'ensemble des étrangers est très forte : ils représentent 37 % des adultes accueillis au Secours Catholique contre seulement 6 % de la population générale.

Augmentation de la proportion de sans-papiers et de personnes en attente de statut

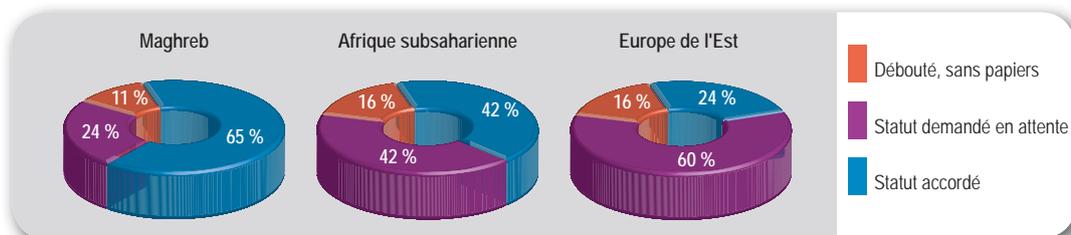
La part d'étrangers en situation régulière, après avoir augmenté jusqu'à 2011, est en forte baisse ces trois dernières années (51 % en 2011, 43 % en 2013). La part de sans-papiers augmente et passe de 10 % à 15 % des étrangers (hors UE).

¹⁷ Insee, recensement 2010, exploitation principale.

Tableau 5. Statut des personnes de référence étrangères (hors UE)

| Statut de la personne de référence | 2011 | 2012 | 2013 |
|------------------------------------|------|------|------|
| Statut accordé | 51 % | 48 % | 43 % |
| Statut demandé en attente | 39 % | 40 % | 42 % |
| Débouté, sans papiers | 10 % | 12 % | 15 % |

Champ : personnes de référence étrangères, hors ressortissants de l'Union européenne et dont le statut est connu.

Graphique 6. Statut des personnes de référence étrangères selon leur origine

Champs : personnes de référence étrangères rencontrées par le Secours Catholique, hors ressortissants de l'Union européenne et dont le statut est connu, venant d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et d'Europe de l'Est.

C'est parmi les étrangers originaires d'Afrique subsaharienne que la part de sans-papiers a le plus fortement augmenté en un an (+4 points) pour atteindre le même niveau que pour les étrangers originaires d'Europe de l'Est. Cette augmentation est en partie liée aux nouveaux arrivants d'Afrique subsaharienne qui fuient les conflits actuels dans leurs pays.

1.1.7 Un jeune sur cinq sans logement fixe

Près du quart des personnes accueillies vivent en logement précaire, notamment les jeunes. Nous entendons par logement précaire (voire absence de logement) : les centres d'hébergement, les pensions, les hôtels, les caravanes, les mobile homes, les péniches, l'hébergement par des proches (famille ou amis), le squat, l'abri de fortune ou la rue. Entre 2010 et 2013, la part de personnes vivant en logement précaire a progressé, passant de 22 % des ménages à 24,6 %. Cette augmentation s'explique notamment par les conditions de logement précaires des étrangers sans papiers ou en attente de statut et par la baisse de la proportion de ménages étrangers, en situation régulière ou non, vivant dans des logements stables. En 2013, 49 % des étrangers accueillis par le Secours Catholique vivent dans des logements stables, ils étaient 58 % en 2010. Cette baisse concerne principalement les étrangers en situation régulière.

Les deux tiers des ménages accueillis habitent dans des locations du parc public ou privé. En ajoutant les habitats collectifs et les propriétés, on obtient ce que l'on peut nommer les logements stables : un peu plus des trois quarts des situations.

Tableau 6. Part des ménages selon le type de logement

| Type de logement | 2012 | 2013 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Location HLM | 40,3 % | 39,6 % |
| Location privée | 26,8 % | 26,8 % |
| Famille, amis | 8,6 % | 8,6 % |
| Centre d'hébergement | 6,5 % | 6,6 % |
| Squat, abri de fortune, rue | 4,9 % | 5,2 % |
| Propriétaire | 4,8 % | 5,0 % |
| Habitat collectif* | 3,9 % | 4,0 % |
| Hôtel, pension, garni | 2,3 % | 2,3 % |
| Caravane, péniche, mobile home | 1,9 % | 1,9 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : 39,6 % des ménages rencontrés en 2013 habitent en location HLM. Le tableau est trié par ordre décroissant d'importance.

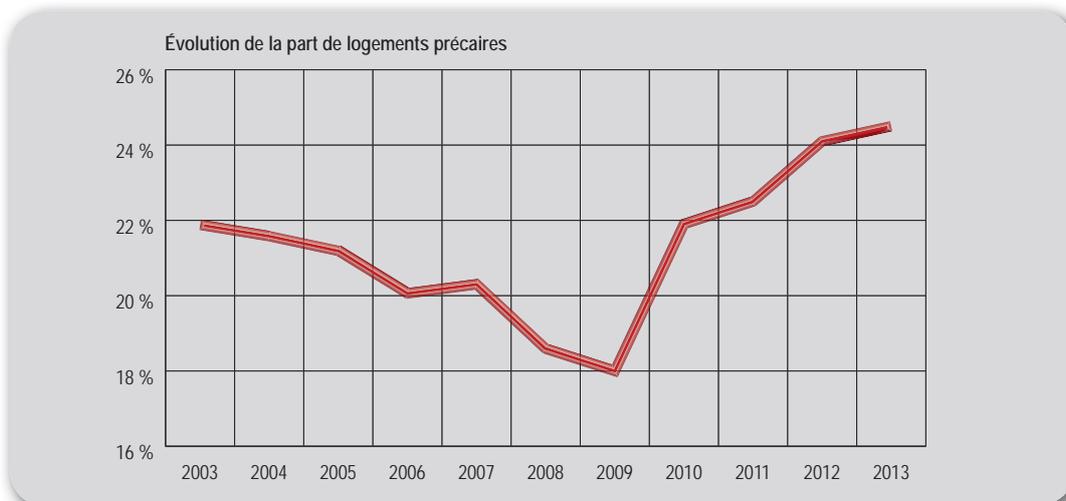
* **Habitat collectif :** maisons de retraite, résidences pour personnes âgées, foyers de jeunes travailleurs, résidences universitaires, centres d'accueil pour demandeurs d'asile...



© LIONEL CHARRIER - MYOP / S. C.

C'est la part de personnes vivant en squat, à la rue ou dans des abris de fortune qui a augmenté le plus fortement ces quatre dernières années, passant de 3,6 % à 5,2 % entre 2010 et 2013. Pour les moins de 25 ans, cette part est passée de 5,4 % à 9,8 %. Près d'un jeune de moins de 25 ans sur dix qui est en contact avec les équipes du Secours Catholique n'a pas de logement du tout. De plus, un sur dix est en centre d'hébergement. Un jeune sur cinq de moins de 25 ans n'a pas de point fixe de logement. Même en cas d'hébergement chez des proches, cette possibilité ne dure pas forcément longtemps et ce sont souvent des alternances de vie à la rue/en squat/chez des proches...

Graphique 7. Évolution de la part de logements précaires pour les ménages accueillis par le Secours Catholique



Champ : ménages accueillis par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2003, 22 % des ménages accueillis vivaient dans un logement précaire (centre d'hébergement, pension, caravane, mobile home, hébergement par la famille ou par des amis, squat, abri de fortune ou rue).

Dans l'étude relative à l'hébergement des personnes sans domicile réalisée en 2012 par l'Insee¹⁸, on entend par « sans-domicile » une personne qui a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation (on parle alors de sans-abri), ou dans un service d'hébergement (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid).

L'enquête montre que la proportion de personnes sans domicile a augmenté de près de 50 % entre 2001 et 2012 (environ 140 000 personnes en 2012).

Les sans-domicile sont des personnes plutôt jeunes : un quart ont entre 18 et 29 ans contre 19 % des adultes ayant un domicile. Le quart des sans-domicile, qu'ils vivent en couple ou non, sont accompagnés d'enfants.

Près de trois sans-domicile sur cinq sont inscrits dans un service de domiciliation qui leur procure une adresse. Ce service est utilisé par trois quarts des sans-domicile fréquentant les centres que l'on doit quitter le matin et par la moitié des sans-abri. La domiciliation est un droit qui permet aux personnes sans domicile stable d'accéder à leurs droits civils, civiques et sociaux, et de recevoir du courrier privé ou administratif.

¹⁸ F. Yaouancq et al., « L'hébergement des sans-domicile en 2012 », *Insee Première*, n° 1455, juillet 2013.

1.2 Des ressources insuffisantes

Au travers des informations recueillies, nous pouvons savoir quel type de ressources perçoivent les ménages que le Secours Catholique rencontre et quel en est le montant. Près de quatre ménages sur dix en situation de pauvreté perçoivent des revenus issus du travail, pouvant se cumuler ou non avec des transferts sociaux. Sept ménages sur dix perçoivent des transferts qui peuvent se cumuler ou non avec des revenus issus du travail.

1.2.1 Près de la moitié des ménages accueillis ne perçoivent que des prestations sociales

Il est possible de percevoir à la fois des ressources issues du travail et de transferts, par exemple : revenu d'un emploi et allocations familiales.

Le Secours Catholique rencontre également des personnes qui indiquent ne percevoir aucune ressource. C'est le cas de près d'un ménage sur six accueillis (16 %).

Ressources

Dans ce qui suit, la catégorie « travail ou assimilées » regroupe les ressources issues de : travail (dont emplois aidés), formation professionnelle, retraite, allocations chômage et indemnités journalières de la Sécurité sociale. La catégorie « transferts » regroupe : allocations familiales, allocations aux adultes handicapés (AAH), prestations logement, RSA, bourse d'études, pension alimentaire, aides ponctuelles d'un centre communal d'action sociale (CCAS).

La catégorie « autres » regroupe les ressources qui ne sont issues ni du travail, ni de transferts, ni de ce que l'on peut assimiler à ces deux catégories, elle correspond aux prêts ou dons privés, au travail informel.

Ressources issues du travail

Travailler ou avoir travaillé procure des revenus immédiats et ouvre l'accès à des revenus futurs, tels que l'allocation chômage, la retraite ou les indemnités journalières pour maladie. Ces derniers types de revenus sont donc ici considérés comme assimilés au travail.

Tableau 7. Part des ménages percevant des ressources issues du travail ou assimilées

| Ressources perçues issues du travail ou assimilées | |
|--|-------------|
| Travail (dont emplois aidés) | 15 % |
| Formation professionnelle | 1 % |
| Retraite, pension (hors pension alimentaire) | 6 % |
| Allocation chômage | 12,5 % |
| Sécurité sociale (indemnités journalières et invalidité) | 5 % |
| Travail et revenus assimilés | 38 % |

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : 15 % des ménages rencontrés en 2013 perçoivent des revenus du travail.

Comme les ménages peuvent percevoir plusieurs types de ressources issues du travail ou assimilées, la somme des pourcentages détaillés n'est pas équivalente à la catégorie considérée dans son ensemble.

Par rapport à l'année précédente, la part des ménages percevant des revenus du travail et de la formation professionnelle reste stable, tout comme la part de ménages percevant une retraite, une pension ou des indemnités maladie. La part de perception des allocations chômage a légèrement augmenté (+0,5 point).

Dans l'ensemble, la part de ménages en situation de pauvreté percevant des revenus du travail ou assimilés a augmenté entre 2012 et 2013, passant de 36 % à 38 %. C'est le signe de changements de situations multiples : alternance de travail/chômage/formation sur des périodes courtes, dans un contexte instable.

Ressources issues de transferts

Les ménages en situation de pauvreté, accueillis par le Secours Catholique, font partie des « publics cibles » des prestations sociales qui sont versées afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques¹⁹ : la vieillesse et la survie, les risques liés à la santé, la maternité-famille, les difficultés de logement, la pauvreté et l'exclusion sociale et la perte d'emploi²⁰.

Ils sont 71 % à percevoir un ou plusieurs types de transferts en 2013. Ils sont un peu plus d'un tiers (36 %) à percevoir le RSA.

¹⁹ Insee.fr, Définitions et méthodes.

²⁰ Les prestations sociales liées au risque de perte d'emploi sont intégrées dans le tableau 7.

Tableau 8. Part des ménages percevant des ressources issues de transferts

| Ressources perçues issues de transferts | |
|---|-------------|
| Allocations familiales | 30 % |
| Allocations aux adultes handicapés | 8 % |
| Prestations logement | 56 % |
| RSA (socle et activité) | 36 % |
| CCAS* (aide facultative et variable) | 2 % |
| Bourse d'études | 0,4 % |
| Pension alimentaire | 5 % |
| Transferts | 71 % |

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : 30 % des ménages rencontrés en 2013 perçoivent des allocations familiales.

Tout comme pour les ressources issues du travail ou assimilées, les types de transferts peuvent se cumuler, ainsi la somme n'est pas égale à la catégorie dans son ensemble.

* Centre communal d'action sociale (CCAS) : établissement public communal intervenant principalement dans l'aide sociale, l'action sociale et l'animation des activités sociales sur le territoire de sa commune.

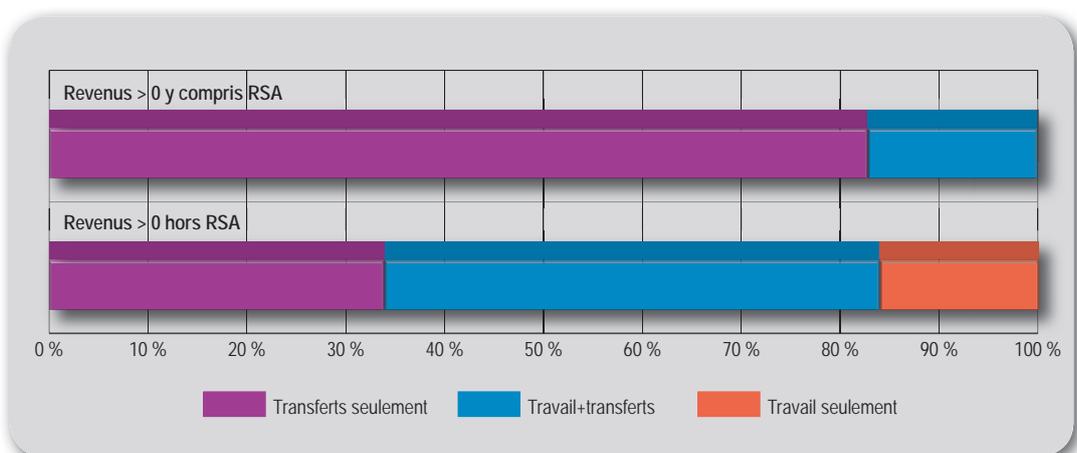
Les bénéficiaires du RSA

Si on considère l'ensemble des ménages accueillis, hors ceux déclarant ne percevoir aucune ressource, la part de bénéficiaires du RSA est de 43 % en 2013, soit 2 points de plus qu'en 2010. Plus de huit ménages bénéficiaires du RSA sur dix sont français.

Les mères seules représentent 38 % des bénéficiaires du RSA accueillis par le Secours Catholique. Elles constituent 30 % des ménages accueillis, hors ménages sans ressources.

D'après l'étude de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) sur les trajectoires des bénéficiaires du RSA selon les caractéristiques des foyers allocataires²¹, les individus en couple, avec ou sans enfants à charge, sortent davantage de la composante « socle seul » du RSA que les personnes seules et les familles monoparentales : parmi les couples sans enfant ayant perçu le RSA socle seul en janvier 2010, onze mois plus tard, 63 % perçoivent encore le RSA socle seul, c'est le cas pour 71 % des familles monoparentales.

Le graphique 8 présente les combinaisons possibles des deux types d'origines de ressources : les transferts et les revenus du travail ou assimilés. Le type de ressources « autres » peut être présent dans les catégories répertoriées.

Graphique 8. Sources de revenu, selon la perception ou non du RSA, pour les ménages rencontrés par le Secours Catholique et disposant de ressources

²¹ S. Cazain et al., « Études sur le revenu de solidarité active », dossier d'étude de la CNAF, n° 156, octobre 2012.

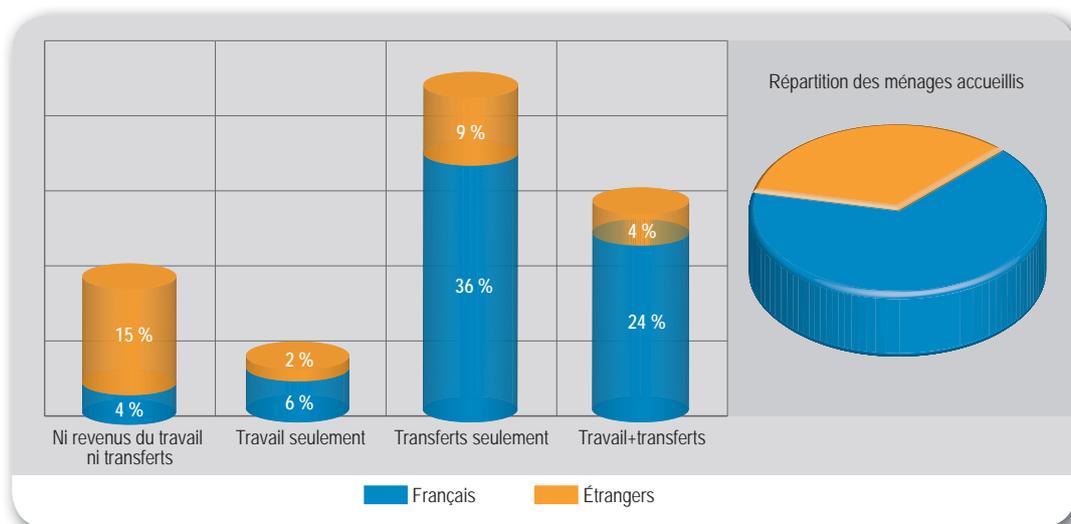
Champ : ménages percevant des ressources, rencontrés par le Secours Catholique en 2013.

Note de lecture : en 2013, 83 % des ménages bénéficiaires du RSA (entre autres revenus) perçoivent leurs ressources des uniques transferts.

Parmi les personnes qui ne touchent pas le RSA mais ont des ressources (57 % des personnes qui perçoivent des ressources), le tiers ne perçoivent que des transferts sociaux.

Pour les bénéficiaires du RSA, cette part atteint 83 %. Ces personnes bénéficient très majoritairement du RSA socle et vraisemblablement peu du RSA activité.

Graphique 9. Part des ménages selon la combinaison de ressources perçues



Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2013, 19 % des ménages rencontrés ne perçoivent ni revenus du travail (ou assimilés) ni transferts. Ces 19 % sont répartis de la façon suivante : 15 % d'étrangers et 4 % de Français.

Près de la moitié des ménages accueillis (45 %) ne perçoivent que des transferts : les ménages précaires n'ont que peu accès à l'emploi. Ces 45 % se répartissent en 9 % d'étrangers et 36 % de Français. Quatre ménages sur cinq accueillis ne percevant que des transferts sont français.

Les ménages ne percevant aucune ressource (16 % des ménages accueillis)

Ces ménages vivent principalement dans des grands pôles urbains, les trois quarts sont étrangers, plus souvent en demande d'écoute que l'ensemble des personnes accueillies, ce qui montre leur grand isolement. Les deux tiers ont moins de 40 ans, et un ménage sur cinq vit en squat, à la rue ou dans des abris de fortune.

Il s'agit en grande partie des ménages qui n'ont pas droit aux prestations sociales : les jeunes de moins de 25 ans, sans charge de famille et les étrangers, en situation irrégulière, en attente de statut ou en situation régulière depuis moins de cinq ans et sans charge de famille.

Mais une partie de ces ménages ne percevant aucune ressource ont pour personne de référence une personne de nationalité française âgée de plus de 25 ans. Pour ces derniers, la situation peut être liée au phénomène de non-recours²². Elle peut aussi trouver son origine dans le fait que les dossiers sont en cours de traitement ou qu'il existe une anomalie de traitement. En 2013, plus de 8 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique déclaraient un dossier en cours ou une anomalie pour au moins une de leurs sources de revenu.

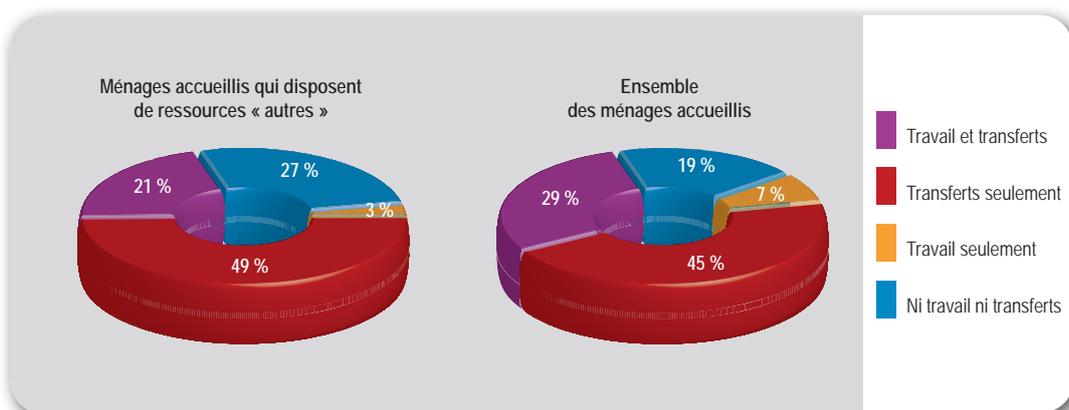
Les ressources « autres » : travail informel, aides et prêts

Cette catégorie est indiquée quand une des sources de revenu ne correspond à aucune des catégories listées dans les tableaux 7 et 8. Elle désigne *a priori* principalement le travail informel, des aides, des prêts reçus de l'entourage ou d'associations.

Au début des années 2000, un ménage sur vingt déclarait des ressources « autres », ils sont un sur dix en 2013, soit le double. Cette hausse traduit la difficulté des ménages accueillis à vivre des seuls salaires et transferts qu'ils touchent.

²² Non-recours : fait de ne pas accéder à des droits ou services sociaux auxquels on peut prétendre. Parmi les raisons du non-recours : la non-connaissance des droits ; la non-demande (du fait par exemple d'une précarité professionnelle qui rend les procédures complexes).

Graphique 10. Répartition des types de ressources perçues - ménages accueillis disposant de ressources « autres », ensemble des ménages accueillis



Champs : ménages rencontrés par le Secours Catholique qui disposent de ressources « autres » // ensemble des ménages accueillis.

Note de lecture : en 2013, au sein des ménages rencontrés par le Secours Catholique et qui disposent de ressources « autres », 21 % perçoivent également des revenus issus du travail et des transferts.

Pour l'ensemble des ménages accueillis (qu'ils perçoivent des ressources « autres » ou non), 45 % perçoivent uniquement des transferts.

Le recours à des ressources « autres » concerne les ménages ne disposant d'aucunes ressources, mais également ceux qui perçoivent des transferts et/ou des revenus issus du travail. Le fait de disposer de revenus du travail a un effet sur la perception de ressources « autres ». Quand le ménage perçoit un revenu issu du travail, il a moins recours à des ressources « autres ».

Quatre ménages sur dix percevant des ressources « autres » sont étrangers. Ils ne représentent donc pas la majorité des ménages qui travaillent de manière informelle ou bénéficient d'aides de proches ou d'associations.

► 1.2.2 Un niveau de vie moyen de 515 euros

Le dernier seuil de pauvreté monétaire disponible au moment de la rédaction de ce rapport est celui de 2012 : il est égal à 987 euros par unité de consommation. En 2012, l'Insee décomptait 8,5 millions de personnes vivant sous ce seuil de pauvreté. Parmi elles, près de 5 millions vivaient en deçà du seuil à 50 % du revenu médian²³.

Plus de neuf ménages sur dix accueillis vivent sous le seuil de pauvreté

Afin de pouvoir estimer le nombre de ménages accueillis par le Secours Catholique se situant en deçà des différents seuils repères en 2013, le seuil de pauvreté de 2012 est revalorisé de l'inflation pour aboutir aux chiffres du tableau 9.

Tableau 9. Taux de pauvreté monétaire des ménages rencontrés par le Secours Catholique

| | |
|--|------|
| Niveau de vie inférieur au seuil à 40 % | 67 % |
| Niveau de vie inférieur au seuil à 50 % | 85 % |
| Pauvreté monétaire (niveau de vie inférieur au seuil à 60 %) | 93 % |
| Ménages non pauvres au sens de la pauvreté monétaire | 7 % |

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2013, 67 % des ménages rencontrés disposaient d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 40 %, c'est-à-dire inférieur à 40 % du niveau de vie médian (cf. définitions).

Non seulement les ménages rencontrés par le Secours Catholique sont des ménages pauvres (au sens de la pauvreté monétaire) à 93 %, mais la grande majorité d'entre eux font partie des ménages très pauvres : 67 % ont un niveau de vie inférieur à 40 % du niveau de vie médian. Le graphique 11 permet de visualiser les écarts au seuil de pauvreté et au niveau de vie moyen de la population générale.

²³ C. Houdré et al., « Les niveaux de vie en 2012 », Insee Première, n° 1513, septembre 2014.

Le niveau de vie des ménages accueillis est très inférieur au seuil de pauvreté

Pour un ménage composé d'une seule personne, le revenu par unité de consommation²⁴ (ou niveau de vie) est égal au revenu. Dans les ménages d'au moins deux personnes, des unités de consommation (UC) sont prises en compte. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies liées à la mutualisation au sein des ménages²⁵. Le niveau de vie du ménage correspond au revenu du ménage divisé par la somme des UC le composant.

Les montants du revenu moyen et du niveau de vie des ménages accueillis par le Secours Catholique s'élèvent respectivement à 805 euros et 515 euros par mois.

Tableau 10. Revenu et niveau de vie moyen des ménages rencontrés

| | Revenu moyen des ménages | | Niveau de vie moyen des ménages | |
|---------------------------|--------------------------|------|---------------------------------|------|
| | 2010 | 2013 | 2010 | 2013 |
| En euros constants (2013) | 811 | 805 | 523 | 515 |

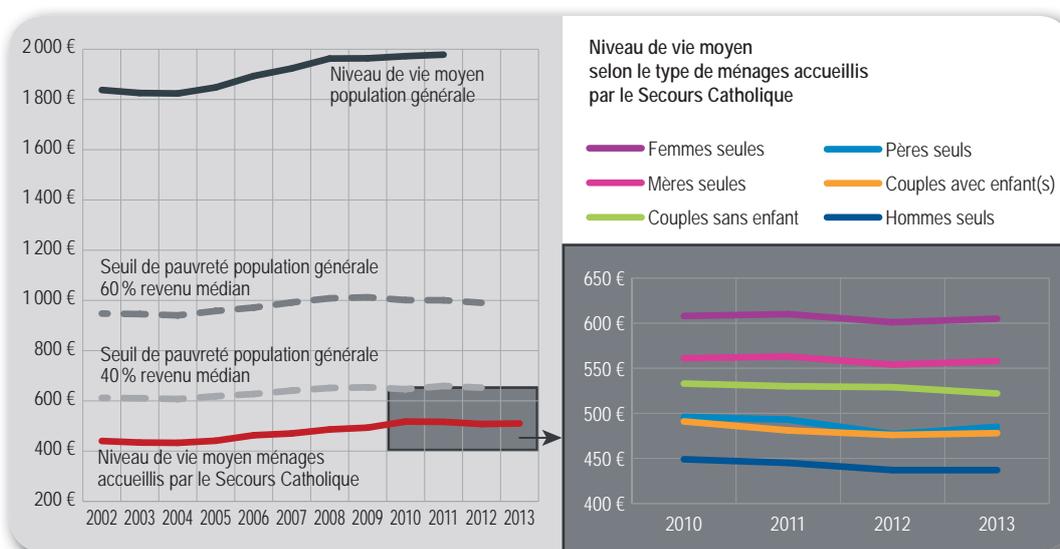
Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique, y compris ceux qui ne disposent d'aucunes ressources.

Note de lecture : en 2010, les ménages rencontrés disposaient d'un revenu moyen de 811 euros constants, c'est-à-dire ramenés en euros 2013. Leur niveau de vie (revenu ramené au nombre d'UC par ménage) en euros constants était de 523 euros.

Le calcul du revenu moyen prend en compte ici les ménages qui ont effectivement des ressources, mais également les ménages sans aucune perception de ressources (tableau 10).

Au sein des ménages qui perçoivent des ressources, entre 2010 et 2013, le revenu moyen en euros constants passe de 964 euros à 976 euros. Le niveau de vie passe de 618 euros à 625 euros.

Graphiques 11. et 12. Évolution du niveau de vie moyen et des seuils de pauvreté dans la population générale - évolution du niveau de vie moyen dans les accueils du Secours Catholique (en euros constants 2013)



Champs : population générale et ménages accueillis par le Secours Catholique.

Note de lecture (g.) : en 2002, le niveau de vie moyen de la population générale était de 1 843 euros (constants 2013) par mois, le seuil de pauvreté était de 953 euros et le niveau de vie moyen des ménages accueillis par le Secours Catholique était de 446 euros.

Note de lecture (dr.) : en 2010, les femmes seules accueillies par le Secours Catholique avaient un niveau de vie de 608 euros (euros constants 2013), il est de 605 euros en 2013.

Au sein des ménages accueillis, le niveau de vie est très faible notamment pour les hommes seuls, qui n'ont pas accès aux prestations familiales et dont la part d'actifs a baissé ces dernières années. Les couples avec enfants ont également un des niveaux de vie les plus faibles. Les femmes seules sont moins touchées par la pauvreté monétaire, du fait de ne pas ou plus avoir d'enfants à charge. Les niveaux de vie par type de ménage montrent le lien fort aux prestations sociales et témoignent du fait qu'il est extrêmement difficile pour les plus précaires de faire face aux difficultés sans ces prestations.

²⁴ Insee.fr, Définitions et méthodes.

²⁵ Cf. définition en introduction de ce rapport.



© GAËL KERBAOL / S. C.

► 1.2.3 Forte augmentation des impayés liés à l'habitat

La part de ménages accueillis en situation d'impayés a augmenté de près de deux points en un an pour atteindre 60,4 % en 2013.

Dans le même temps, le montant médian des impayés baisse légèrement, en tenant compte de l'inflation : 803 euros à 780 euros. Cette évolution peut trouver une explication dans la plus forte présence de couples avec enfants au sein des ménages accueillis.

Pour les couples avec enfants, on note une augmentation de la proportion de ceux qui ont un revenu par UC mensuel compris entre 600 et 800 euros (contre une baisse de la proportion de la tranche 400 euros-600 euros). Ces niveaux de ressources, certes très faibles, entre 600 et 800 euros par mois, permettaient précédemment un peu plus de faire face aux dépenses quotidiennes, ce qui est moins le cas en 2013. Ces ménages ont plus besoin de faire appel aux associations comme aux services sociaux.

En 2013, chez les ménages en situation d'impayés, 42,4 % le sont pour des factures d'énergie, c'était le cas de 39,2 % en 2012 et de 38 % en 2011.

Tableau 11. Type d'impayés signalés

| Type d'impayés | 2012 | 2013 |
|--|------|------|
| Loyer, mensualités d'accèsion à la propriété | 43 % | 41 % |
| Gaz, électricité, combustible | 39 % | 42 % |
| Découvert bancaire | 24 % | 24 % |
| Eau | 17 % | 17 % |
| Impôts, taxes, amendes, redevances | 11 % | 12 % |
| Assurances (habitation, voiture), mutuelle santé | 11 % | 10 % |
| Mensualités de crédit (voiture, consommation) | 10 % | 9 % |
| Téléphone (fixe et mobile), internet, TV | 7 % | 7 % |

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique qui font face à des situations d'impayés.

Note de lecture : 41 % des ménages rencontrés en 2013 déclarent des impayés de loyer ou d'accèsion à la propriété. Plusieurs types d'impayés peuvent se produire simultanément.

²⁶ www.insee.fr/fr/indicateur/indic_cons/fdruc.pdf (tableau 2).

²⁷ Secours Catholique, *Statistiques d'accueil 2009. Ressources, crise et pauvreté*, rapport paru en 2010.

D'après l'exploitation de l'enquête « Budget de famille » de l'Insee, en 2012²⁶, les dépenses en logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles représentent 22,79 % du budget des ménages dont le niveau de vie est le plus faible. Cette part n'est que de 9,36 % pour les ménages les plus aisés, et de 14,26 % pour l'ensemble de la population. Comme l'a montré l'étude de plus de 1 000 budgets de ménages rencontrés en 2009 par le Secours Catholique²⁷, les ménages accueillis ne sont pas en mesure de faire face aux dépenses sans tomber dans l'endettement et être en situation d'impayés, non par un problème de gestion de budget mais à cause de la faiblesse des ressources.

1.3 Géographie de la précarité

La pauvreté rencontrée par les équipes du Secours Catholique n'est pas la même dans l'ensemble du territoire français. Elle diffère selon que les personnes habitent dans des petites villes ou des grandes villes. L'étude comparative des données régionales permet de situer les régions entre elles selon les critères qui définissent la précarité des personnes accueillies par le Secours Catholique.

1.3.1 Petites villes et grandes villes : une diversité de pauvretés

Un ménage sur cinq accueillis (21,6 %) vit dans une commune de moins de 5 000 habitants. Plus du quart des ménages (26,2 %) vivent dans une ville de plus de 100 000 habitants.

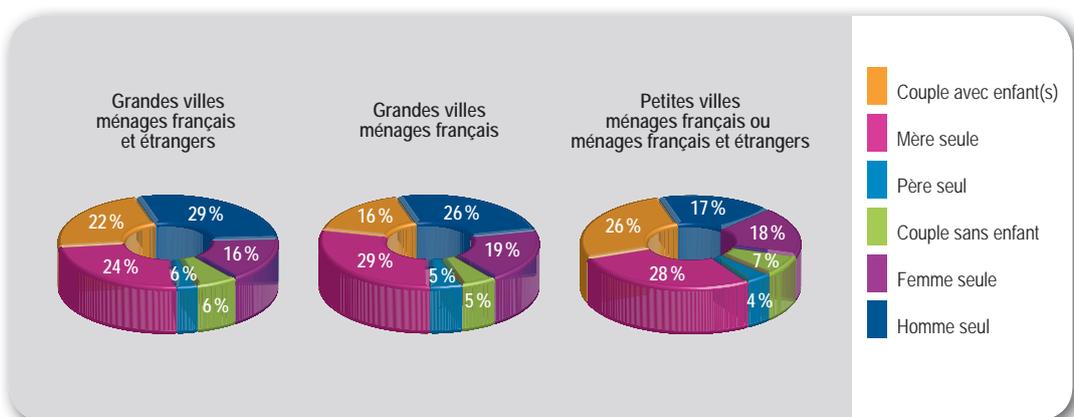
Les populations migrantes en difficulté sont davantage présentes dans les communes de plus de 100 000 habitants : 45 % des personnes accueillies contre 9 % dans les petites villes. Les migrants vivant dans les grandes villes sont plus souvent en attente de statut (47 % contre 35 % dans les petites villes). Certaines caractéristiques de pauvreté sont très liées à la nationalité. Nous avons donc étudié les informations relatives à ces communes en considérant la nationalité. Des écarts demeurent entre les petites villes et les grandes villes, qu'on prenne en compte les Français et les étrangers ou les seuls Français.

Une part plus importante de personnes seules accueillies dans les grandes villes et de familles dans les petites villes

Près de 45 % des ménages accueillis sont des personnes seules dans les grandes villes, c'est le cas du tiers des ménages dans les petites villes.

La moitié des ménages accueillis dans les grandes villes sont des familles, contre 58 % dans les petites villes.

Graphique 13. Répartition des types de ménage selon qu'ils vivent dans les grandes communes ou les petites communes

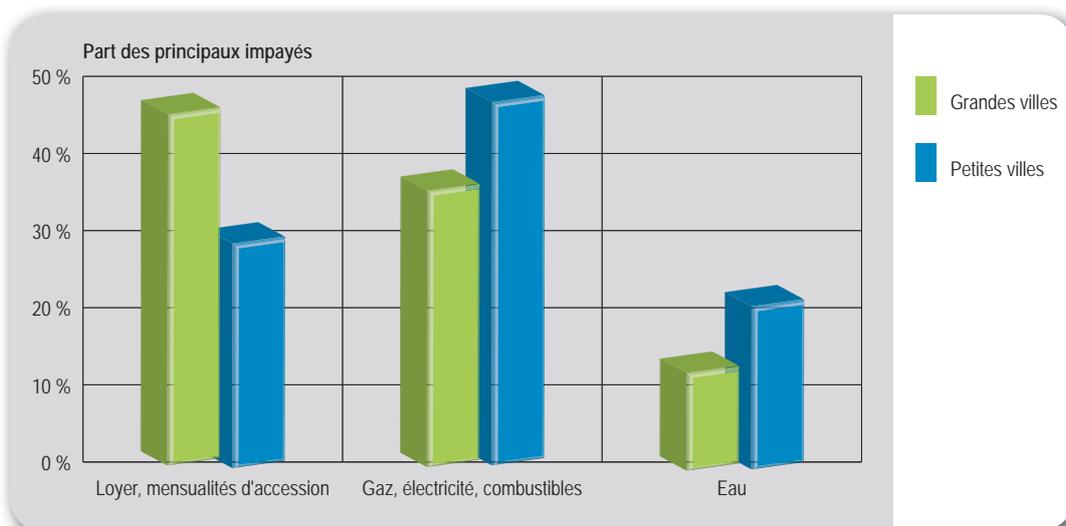


Champs : ménages rencontrés par le Secours Catholique vivant dans des communes de moins de 5 000 habitants ou de plus de 100 000 habitants.

La précarité énergétique est forte dans les petites villes

Les premiers besoins formulés par les ménages résidant dans les grandes villes sont l'écoute et l'alimentation, pour les deux tiers d'entre eux (ménages français et/ou étrangers). Ces besoins sont exprimés seulement dans la moitié des cas dans les petites villes. Mais un tiers des ménages vivant dans des petites villes signalent des besoins d'aide liés au logement (contre 19 % des ménages français des grandes villes). Un ménage sur dix d'une petite ville exprime un besoin pour la mobilité (2 % pour les ménages français des grandes villes).

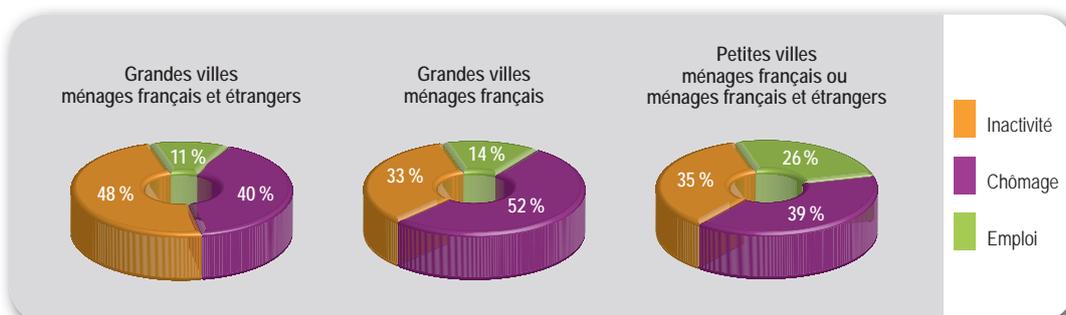
75 % des ménages des petites villes signalent l'existence d'impayés (62 % en général et pour les grandes villes). Pour moitié, cela concerne des factures d'énergie. Les ménages des petites villes sont plus souvent propriétaires que les ménages des grandes villes (14 % contre 3 %) et plus souvent locataires du parc privé (44 % contre 26 %), ils peuvent donc moins souvent se permettre de se retrouver en situation d'impayés de loyers et reportent leurs dettes sur les factures énergétiques.

Graphique 14. Part des principaux impayés dans les petites villes et les grandes villes

Champs : ménages rencontrés par le Secours Catholique vivant dans des communes de moins de 5 000 habitants ou de plus de 100 000 habitants.

Plus de travailleurs pauvres dans les petites villes

Près de 25 % des personnes de référence des ménages rencontrés sont en emploi ou en formation dans les petites villes, quand cette proportion n'atteint pas 15 % dans les grandes villes. Le chômage caractérise les personnes accueillies des grandes villes, ainsi que l'inactivité, pour les étrangers, du fait de ne pas avoir le droit de travailler.

Graphique 15. Répartition de la situation face à l'emploi

Champs : ménages rencontrés par le Secours Catholique vivant dans des communes de moins de 5 000 habitants ou de plus de 100 000 habitants.

1.3.2 Régions et pauvretés

Afin d'étudier les pauvretés au sein des régions, nous avons procédé à une classification en prenant en compte un ensemble de variables issues de fiches statistiques : demandes exprimées, nationalité, âge, type de ménage, type de revenu, situation professionnelle de la personne de référence, type de logement, existence et type d'impayés, ainsi que des éléments de conjoncture des régions, tels que le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, la part d'étrangers, le taux de chômage.

Cette méthode permet de déterminer des groupes en fonction de l'ensemble des informations prises en compte (représentation en plusieurs dimensions). Les individus d'un groupe se ressemblent entre eux et sont différents des autres groupes.

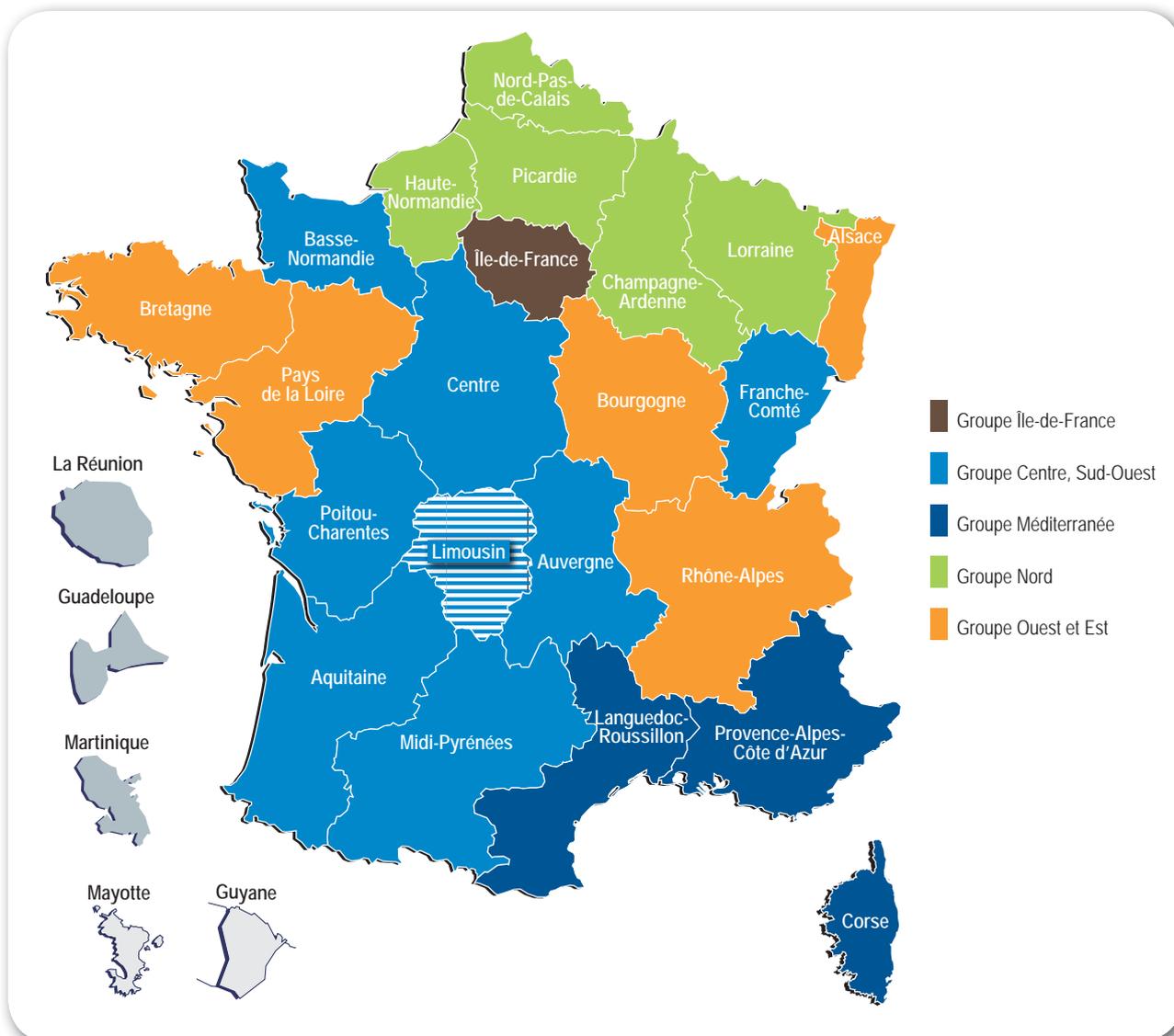
La classification à partir de ces différents critères nous fournit cinq groupes de régions. Il se trouve qu'elle conduit à un découpage quasi géographique de la France métropolitaine.

Dans la description suivante, nous évoquons quelques repères chiffrés concernant les critères les plus significatifs des régions composant chacun de ces groupes.

Parmi les départements d'outre-mer, nous disposons d'informations pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion. Notre classification ne nous permet pas de rapprocher ces trois départements d'un des groupes. Chacun a ses propres caractéristiques à l'exception de la forte proportion de mères seules (elles représentent 48 % des ménages en Guadeloupe et en Martinique et 32 % à La Réunion contre 27 % au niveau national). Par exemple, les personnes accueillies en Guadeloupe sont plus souvent en situation d'inactivité que dans l'ensemble des autres régions (74 % contre 44 % en moyenne nationale), du fait de la forte part de personnes au foyer : 23 % contre 6 % dans l'ensemble des accueils du Secours Catholique. À La Réunion, la proportion de personnes accueillies de nationalité étrangère est très nettement inférieure à toutes les autres régions françaises (moins de 5 %) et la Martinique est la deuxième région où la part de personnes rencontrées en emploi est la plus importante (24 %). L'étude de ces trois départements est développée dans la fiche régionale « Départements d'outre-mer ».

Pour l'étude spécifique de chaque région, les fiches régionales sont disponibles sur le site web du Secours Catholique : <http://rapport.secours-catholique.org>

Carte 1. Représentation des cinq groupes de régions issus de la classification



Champs : informations sur les ménages rencontrés par le Secours Catholique, éléments de conjoncture des régions.

Note de lecture : d'après les caractéristiques des informations concernant les ménages rencontrés et les indicateurs de conjoncture retenus, la Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie, la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie forment un groupe dans lequel les pauvretés se rejoignent et diffèrent des autres groupes.

Nota : pour la région Limousin, nous disposons principalement d'informations provenant des plus grandes communes, ce qui permet moins de disposer d'une image de l'ensemble de la région. Néanmoins, certains indicateurs nous permettent de rapprocher cette région du groupe « Centre, Sud-Ouest ».

Nota : dans les tableaux ci-dessous, les mentions « valeur nationale » et « au niveau national » signifient valeur nationale pour l'ensemble des ménages accueillis par le Secours Catholique en 2013.

| GROUPE « NORD » | | |
|--|--|---|
| Régions | • Champagne-Ardenne • Haute-Normandie • Lorraine • Nord-Pas-de-Calais • Picardie | |
| Demandes exprimées | Fortes proportions de demandes liées à l'habitat (loyer, factures). Suivant la région, cette part varie entre 22 % et 36 % (hors Lorraine). | Demandes liées à l'habitat : - 22 % à 36 % dans le groupe « Nord ». - 20 % au niveau national. |
| Nationalité | Une proportion importante de personnes de nationalité française, entre 77 % et 84 % selon la région. | Personnes de nationalité française : - 77 % à 84 % dans le groupe « Nord ». - 66 % au niveau national. |
| Type de ménage | Surreprésentation des familles (mères seules et couples avec enfants), elles constituent de 53 % à 60 % des ménages accueillis. D'après l'Insee, les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie sont les régions françaises où les ménages avec enfants sont les plus présents. Ainsi le groupe « Nord » comptait en 2011 trois des cinq régions où le taux de fécondité est le plus élevé : Nord-Pas-de-Calais avec 2,11 (1 ^{er}), Picardie avec 2,10 (2 ^e) et Haute-Normandie avec 2,08 (4 ^e). | Ménages avec enfant(s) : - 53 % à 60 % dans le groupe « Nord ». - 51 % au niveau national. |
| Situation face à l'emploi de la personne de référence | La part de chômage varie de 42 % à 50 % dans ce groupe (la seule exception est la Picardie avec 37 %). | Part de chômage : - 42 % à 50 % dans le groupe « Nord ». - 39 % au niveau national. |
| Les impayés | Fortes proportions de ménages concernés par les impayés, de 60 % à 73 % dans ce groupe. Toutes les régions de ce groupe comptent, parmi les ménages faisant face à des impayés, entre 41 % et 60 % d'impayés d'énergie. | Ménages faisant face à des impayés : - 60 à 73 % dans le groupe « Nord ». - 60 % au niveau national. Ménages faisant face à des impayés d'énergie (parmi ceux concernés par les impayés) : - 41 % à 60 % dans le groupe « Nord ». - 42 % au niveau national. |

Caractéristiques des régions du groupe « Nord » : une forte proportion de personnes de nationalité française (de 11 à 18 points de plus que la valeur nationale), une forte proportion de familles monoparentales et de couples avec enfants (de 2 à 9 points de plus que la valeur nationale) et enfin une forte part de chômage dans la population accueillie (de 3 à 11 points de plus que la valeur nationale).

| GROUPE « CENTRE, SUD-OUEST » | | |
|------------------------------|--|---|
| Région | • Aquitaine • Auvergne • Basse-Normandie • Centre • Franche-Comté • Midi-Pyrénées • Poitou-Charentes | |
| Nationalité | Proportion de personnes de nationalité française encore plus importante que le groupe « Nord », de 75 % à 88 % suivant la région. Cette caractéristique est également présente pour l'ensemble de la population de ces sept régions. En effet, d'après l'Insee et le recensement de 2011, c'est en Basse-Normandie que la part d'étrangers est la plus faible (2 %), la région Poitou-Charentes est 4 ^e (2,8 %) et l'Auvergne 7 ^e (3,3 %). | Personnes de nationalité française : - 75 % à 88 % dans le groupe « Centre, Sud-Ouest ». - 66 % au niveau national. |
| Type de logement | À l'exception de l'Aquitaine (22 %) et de la Franche-Comté (24 %), on observe une forte proportion de ménages résidant dans des locations privées : de 30 à 38 %. | Ménages résidant dans une location privée : - 30 % à 38 % des ménages dans le groupe « Centre, Sud-Ouest ». - 27 % au niveau national. |
| Ressources perçues | Suivant la région, on observe une proportion de 78 % à 85 % de ménages possédant des ressources de transferts. Dans les régions de ce groupe on observe un revenu moyen par unité de consommation (UC) plus important qu'au niveau national, de 539 € à 622 € par mois. | Ressources de type transferts : - 78 % à 85 % des ménages dans le groupe « Centre, Sud-Ouest ». - 74 % au niveau national. Revenu moyen par UC : - 539 € à 622 € dans le groupe « Centre, Sud-Ouest ». - 515 € au niveau national. |

Caractéristiques des régions du groupe « Centre, Sud-Ouest » : une proportion relativement faible de personnes de nationalité étrangère (les proportions observées, selon les régions, représentent de 9 à 22 points de moins que la valeur nationale), le niveau de vie le moins faible (de 24 € à 107 € de plus que le niveau de vie national des

accueillis du Secours Catholique) et enfin, à l'exception de l'Aquitaine et de la Franche-Comté, une forte proportion de ménages résidant dans des locations privées (de 3 à 11 points de plus que la valeur nationale).

| GROUPE « MÉDITERRANÉE » | |
|-------------------------|---|
| Région | • Corse • Languedoc-Roussillon • Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| Nationalité | <p>De 19 % à 40 % de personnes étrangères dans la population accueillie. Forte présence des ressortissants d'un pays du Maghreb, de 9 % à 19 %. Concernant la population étrangère (hors UE) accueillie, nous observons dans ce groupe une forte proportion de personnes avec un statut, qu'il soit provisoire ou définitif (54 % à 59 %), mais également une plus forte proportion de sans-papiers (18 % à 20 %).</p> <p>Nationalité d'un pays du Maghreb : - 9 % à 19 % dans le groupe « Méditerranée ». - 8 % au niveau national.</p> <p>Statut des étrangers (hors UE) : - 54 % à 59 % ont un statut (provisoire ou définitif) et 18 % à 20 % sont sans papiers dans le groupe « Méditerranée ». - 43 % ont un statut et 15 % sont sans papiers au niveau national.</p> |
| Âge | <p>Forte proportion de personnes de plus de 50 ans, 31 % à 34 %. D'après l'Insee, les régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse sont respectivement 7^e, 8^e et 4^e région en ce qui concerne la proportion de personnes ayant plus de 50 ans.</p> <p>Personnes âgées de plus de 50 ans : - 31 % à 34 % dans le groupe « Méditerranée ». - 25 % au niveau national.</p> |
| Type de ménage | <p>Forte présence de ménages composés d'une seule personne (hommes seuls et femmes seules), 48 % à 51 %.</p> <p>Ménages d'une personne : - 48 % à 51 % dans le groupe « Méditerranée ». - 45 % au niveau national.</p> |
| Impayés | <p>La proportion de ménages faisant face à des impayés est sensiblement la même qu'au niveau national. Toutefois, nous observons une plus forte proportion de ménages faisant face à des impayés de loyer ou de mensualités d'accession à la propriété (46 % à 49 %), ce qui est à mettre en relation avec la proportion de ménages habitant une location privée (36 % à 50 %).</p> <p>Ménages faisant face à des impayés de loyer (parmi ceux concernés par les impayés) : - 46 % à 49 % dans le groupe « Méditerranée ». - 41 % au niveau national.</p> |

Caractéristiques des régions du groupe « Méditerranée » : une forte proportion de personnes âgées de plus de 50 ans (de 6 à 9 points de plus que la valeur nationale) une forte proportion de ménages composés d'une seule personne (de 3 à 6 points de plus que la valeur nationale) et enfin parmi les ménages faisant face à des impayés, une forte proportion pour les impayés de loyer (de 5 à 8 points de plus qu'au niveau national).

| GROUPE « OUEST ET EST » | |
|---------------------------|---|
| Région | • Alsace • Bourgogne • Bretagne • Pays de la Loire • Rhône-Alpes |
| Demandes exprimées | <p>Forte proportion de demandes de mobilité (de 6 % à 10 %).</p> <p>Demandes de mobilité : - 6 % à 10 % des ménages dans le groupe « Ouest et Est ». - 5 % au niveau national.</p> |
| Nationalité | <p>De 29 % à 50 % de personnes étrangères dans la population accueillie. Une forte proportion de personnes étrangères originaires de l'Europe de l'Est (hors UE), de 8 % à 19 %.</p> <p>Nationalité d'un pays de l'Europe de l'Est : - 8 % à 19 % dans le groupe « Ouest et Est ». - 7 % au niveau national.</p> |
| Âge | <p>Forte proportion de personnes âgées de moins de 40 ans (de 50 % à 53 %).</p> <p>Personnes âgées de moins de 40 ans : - 50 % à 53 % dans le groupe « Ouest et Est ». - 50 % au niveau national.</p> |
| Ressources perçues | <p>Suivant les régions, la proportion de personnes ne percevant aucune ressource est comprise entre 21 % et 28 %. On observe donc dans ce groupe un revenu moyen par UC inférieur au revenu national (de 451 € à 506 €), alors que l'Alsace et Rhône-Alpes sont respectivement la 2^e et 3^e région en ce qui concerne le niveau de vie médian de la population générale (Insee).</p> <p>Ménages ne percevant ni revenus du travail ni transferts : - 21 % à 28 % dans le groupe « Ouest et Est ». - 19 % au niveau national.</p> <p>Revenu moyen par UC : - 451 € à 506 € dans le groupe « Ouest et Est ». - 515 € au niveau national.</p> |
| Impayés | <p>Chez les ménages faisant face à des impayés, on observe une forte proportion de ceux qui sont en situation de découvert bancaire (de 25 % à 38 %).</p> <p>Ménages faisant face à des impayés liés à des découverts bancaires (parmi ceux concernés par les impayés) : - 25 % à 38 % dans le groupe « Ouest et Est ». - 24 % au niveau national.</p> |

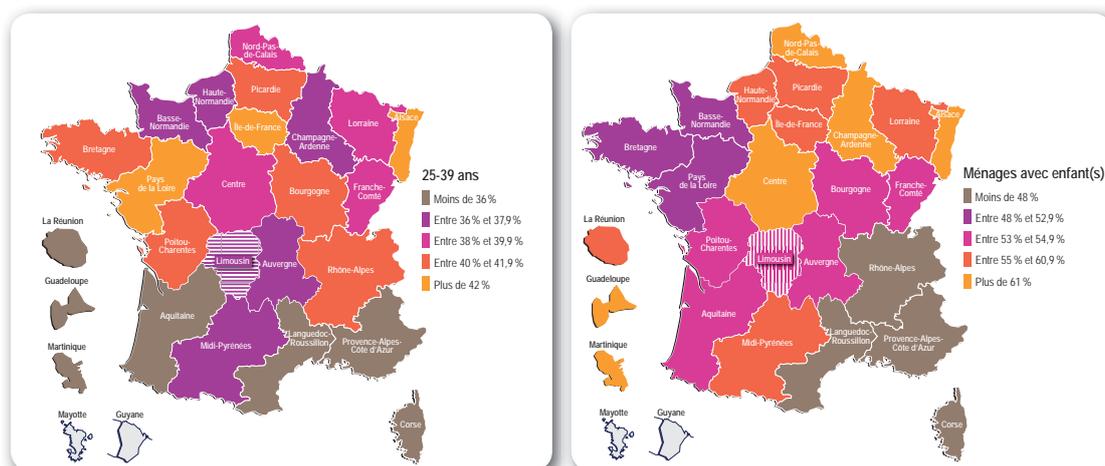
Caractéristiques des régions du groupe « Ouest et Est » : une proportion d'étrangers proche de la valeur nationale, mais une forte proportion de personnes originaires de l'Europe de l'Est hors UE (de 1 à 12 points de plus que la valeur nationale), une proportion sensiblement plus importante de personnes de moins de 25 ans (de 1 à 3 points

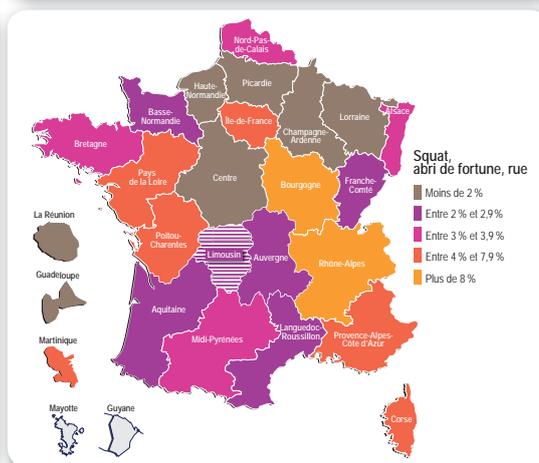
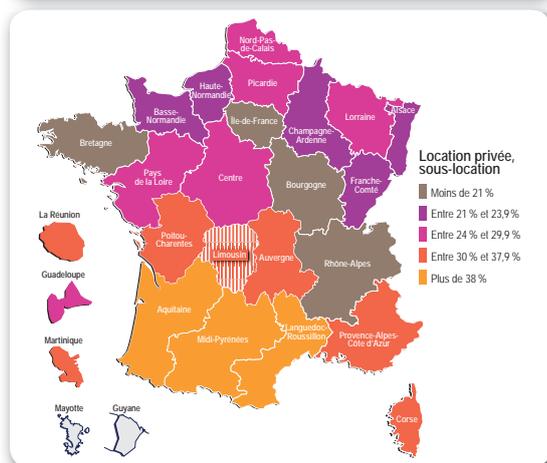
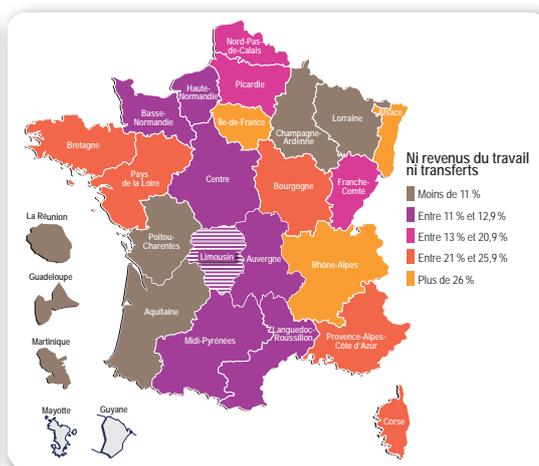
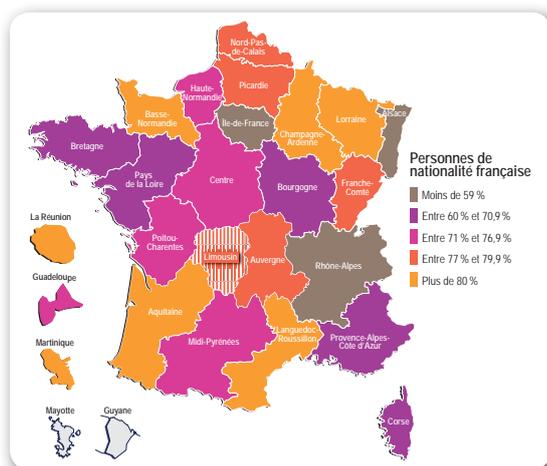
de plus que la valeur nationale), le niveau de vie le plus bas (de 9 € à 64 € de moins que le niveau de vie national des accueillis) et enfin une forte proportion de ménages faisant face à des impayés liés à des découverts bancaires (de 1 à 14 points de plus qu'au niveau national).

| GROUPE « ÎLE-DE-FRANCE » | | |
|---------------------------|--|--|
| Région | • Île-de-France | |
| Nationalité | Fortes proportions de personnes de nationalité étrangère (63 %) et plus précisément de ressortissants de pays du Maghreb (15 %) et d'Afrique subsaharienne (29 %). D'après l'Insee, la région Île-de-France est la région de France métropolitaine qui compte la plus forte proportion d'étrangers avec 12,7 %. | <p>Personnes de nationalité étrangère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 63 % dans le groupe « Île-de-France ». - 34 % au niveau national. <p>Nationalité d'un pays du Maghreb :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 % dans le groupe « Île-de-France ». - 8 % au niveau national. <p>Nationalité d'un pays d'Afrique subsaharienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 29 % dans le groupe « Île-de-France ». - 10 % au niveau national. |
| Âge | Surreprésentation des personnes âgées de 25 ans à 39 ans (43 %). | <p>Personnes âgées de 25 ans à 39 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 43 % dans le groupe « Île-de-France ». - 40 % au niveau national. |
| Type de logement | Fortes proportions de ménages vivant dans des logements précaires (hôtel, famille, squat, etc.), soit 33 %. | <p>Ménages résidant dans des logements précaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 33 % dans le groupe « Île-de-France ». - 24,6 % au niveau national. |
| Ressources perçues | Fortes proportions de ménages sans aucune ressource (33 %). À l'opposé, on observe une sous-représentation des ménages percevant uniquement des ressources de types transferts (31 %). Cette sur- et sous-représentation sont illustrées par le revenu moyen par UC qui est inférieur à la valeur nationale (443 €). | <p>Ménages ne percevant ni revenus du travail ni transferts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 33 % dans le groupe « Île-de-France ». - 19 % au niveau national. <p>Personnes percevant uniquement des revenus de transferts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 31 % dans le groupe « Île-de-France ». - 45 % au niveau national. <p>Revenu moyen par UC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 443 € dans le groupe « Île-de-France ». - 515 € au niveau national. |
| Impayés | Faible proportion de ménages faisant face à des impayés (53 %). Cependant, 58 % d'entre eux font face à des impayés de loyer ou d'accession à la propriété. | <p>Ménages faisant face à des impayés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 53 % dans le groupe « Île-de-France ». - 60 % au niveau national. <p>Ménages faisant face à des impayés de loyer (parmi ceux concernés par les impayés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 58 % dans le groupe « Île-de-France ». - 41 % au niveau national. |

Caractéristiques de la région « Île-de-France » : une forte proportion d'étrangers et notamment une très forte proportion de personnes originaires d'Afrique subsaharienne (19 points de plus que la valeur nationale), une forte proportion de personnes âgées de 25 ans à 39 ans (3 points de plus qu'au niveau national), une forte proportion de ménages résidant dans un logement précaire (8,5 points de plus qu'au niveau national) et enfin une forte proportion de personnes sans ressources (15 points de plus qu'au niveau national).

Cartes 2. Représentation régionale de quelques caractéristiques des ménages accueillis par le Secours Catholique





Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique.

La part des 25-39 ans est la plus faible principalement dans les régions littorales du sud de la France : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. À l'opposé, c'est en région Pays de la Loire, Île-de-France et Alsace que la part des 25-39 ans est la plus importante.

C'est dans le nord de la France que l'on observe la part de ménages avec enfants la plus importante. Dans les régions Centre, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne et Alsace, plus de six ménages sur dix ont au minimum un enfant. À l'opposé, c'est dans le quart sud-est (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) que cette proportion est la plus faible, moins d'un ménage sur deux compte des enfants.

C'est dans les régions du nord de la France et du Sud-Ouest que la proportion de personnes accueillies de nationalité française est la plus importante (supérieure à 77 %). À l'opposé, les régions où cette proportion est la moins importante sont les régions attractives économiquement (Île-de-France, Rhône-Alpes), limitrophes (Alsace ainsi que Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) et également les régions de l'ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire).

La proportion de personnes sans ressources est étroitement liée à la proportion de personnes de nationalité étrangère. En effet, c'est dans les régions où la proportion de Français est importante que l'on observe les plus faibles proportions de personnes sans ressources (Champagne-Ardenne, Lorraine, Aquitaine) et inversement (Île-de-France, Rhône-Alpes et Alsace).

C'est dans les régions du sud de la France que l'on observe la plus grande proportion de ménages résidant dans des locations privées, et plus précisément dans les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Dans ces régions près de quatre ménages sur dix résident dans une location privée. À l'opposé, en Bretagne, en Île-de-France, en Bourgogne et en Rhône-Alpes moins de deux ménages sur dix sont concernés.

C'est en Bourgogne et en Rhône-Alpes que la proportion de personnes sans logement stable (squat, abris de fortune, rue) est la plus importante. Dans ces régions plus d'une personne sur dix accueillies est concernée. À l'opposé, dans les régions entourant l'Île-de-France (Haute-Normandie, Centre, Picardie, Champagne-Ardenne), cette proportion est la plus faible et reste inférieure à 2 %.

© GAËL KERBAOL / S. C.



30

Dans cette deuxième partie du rapport statistique concernant les personnes rencontrées par le Secours Catholique en 2013, ce sont trois thèmes particuliers qui seront abordés : la pauvreté des hommes seuls, la précarité énergétique et les réalités vécues par les seniors précaires. Pour chacun de ces thèmes, seront analysés les chiffres issus de nos fiches statistiques. Cette analyse sera à chaque fois complétée par ce que le Secours Catholique observe et constate sur le terrain, par les actions que son réseau de bénévoles met en place pour répondre à ces pauvretés et enfin, par les propositions et interpellations institutionnelles que le Secours Catholique adresse aux pouvoirs publics et aux acteurs privés pour dépasser les situations de précarité constatées.

2. LA PAUVRETÉ DES HOMMES SEULS : LES PRÉCARITÉS SILENCIEUSES

²⁸ Un peu plus de la moitié des hommes accueillis (53 %) par le Secours Catholique vivent en couple, que ce soit avec ou sans enfants. Leur situation n'est pas spécifique aux hommes, mais correspond à la pauvreté des couples. Celle-ci a été abordée dans le rapport du Secours Catholique sur les situations rencontrées en 2008 : *La pauvreté au féminin*. Cinq types de pauvreté féminine avaient été étudiés, dont un qui correspondait aux couples.

Nous évoquerons ici les différentes situations des hommes rencontrés par le Secours Catholique et qui ne vivent pas en couple²⁸ : jeunes, migrants, grands exclus, personnes placées sous main de justice, pères seuls, ces situations pouvant se cumuler.

Le Secours Catholique a accueilli 141 000 hommes seuls en 2013 soit près du quart des ménages rencontrés ; 20 600 pères seuls ont été rencontrés par les équipes, soit 3,4 % des ménages.

Tous ces hommes ont en commun un isolement qui les met à l'écart de la société. Bon nombre d'entre eux ont abandonné l'idée même d'y faire appel ou de l'interpeller.

Nous aborderons trois axes : l'isolement, le mal-logement et la faiblesse des ressources.

2.1 Les hommes seuls : souvent en situation d'isolement et d'exclusion

Pour les hommes seuls, la répartition des deux types de nationalité (ressortissants français/étrangers) n'est pas éloignée de la répartition globale des personnes rencontrées par le Secours Catholique : 60 % d'hommes seuls français et 40 % d'hommes seuls étrangers. Tout comme pour l'ensemble des accueillis, la proportion d'hommes seuls étrangers a fortement augmenté ces dernières années : + 4 points entre 2011 et 2012 et + 2 points entre 2012 et 2013.

Une des caractéristiques des hommes seuls qui rencontrent les équipes du Secours Catholique vient du fait qu'ils le font plus souvent de leur propre initiative que les autres types de ménages. Pour l'ensemble des ménages accueillis, les premiers contacts se font essentiellement par l'intermédiaire des services sociaux (76 %), c'est un peu moins le cas pour les hommes seuls (64 %), qui viennent de leur propre initiative pour 26 % d'entre eux (contre 17 % pour l'ensemble des accueillis). Cette part atteint 40 % pour les hommes étrangers.

Les hommes seuls vivent plus souvent dans des grandes villes que les autres types de ménages. Les hommes seuls africains, par exemple, vivent majoritairement dans une ville de plus de 100 000 habitants.

Du fait de leur isolement, notamment familial, qu'ils évoquent fortement lors des rencontres avec les équipes du Secours Catholique, et de leur accès plus restreint aux services sociaux, 62 % des hommes seuls expriment un besoin d'écoute (contre 57 % pour l'ensemble des accueillis). Sept hommes seuls étrangers sur dix expriment ce besoin, qui a augmenté au cours des dernières années.

Parallèlement, les hommes seuls expriment moins un besoin d'aide alimentaire que les familles avec enfants, ce type de demande concerne la moitié des hommes seuls. Plus d'un homme seul sur dix a besoin d'un accompagnement dans des démarches administratives.

Tableau 12. Répartition des hommes seuls selon leur tranche d'âge

| Âge des hommes seuls accueillis en 2013 | Français | Étrangers |
|---|----------|-----------|
| Moins de 25 ans | 10 % | 15 % |
| 25-39 ans | 30 % | 47 % |
| 40-49 ans | 26 % | 21 % |
| 50-59 ans | 23 % | 11 % |
| 60 ans et plus | 11 % | 6 % |

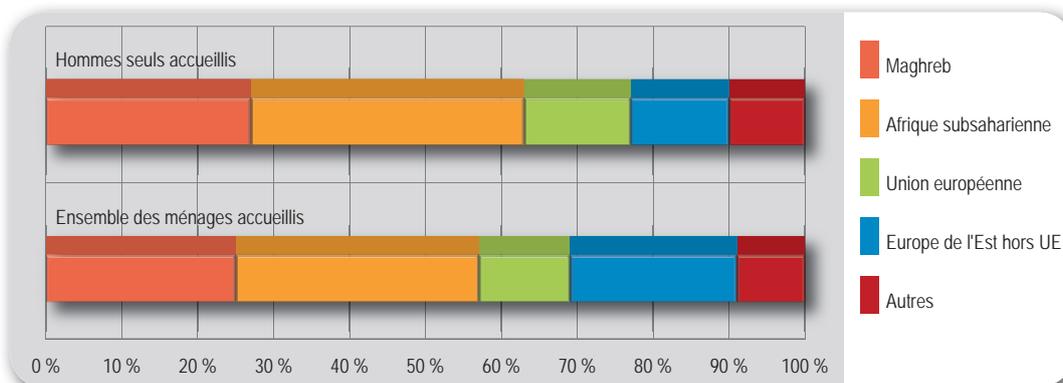
Champ : hommes seuls rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2013, 10 % des hommes seuls français accueillis avaient moins de 25 ans.

La répartition des âges des hommes seuls varie en fonction du fait qu'ils sont français ou non. Chez les hommes seuls français, nous rencontrons souvent des personnes de plus de 50 ans, ils représentent environ un tiers des hommes seuls français rencontrés.

Plus de six hommes seuls étrangers sur dix ont moins de 40 ans.

Graphique 16. Répartition des étrangers selon leur origine



Champs : hommes seuls et ensemble des ménages étrangers accueillis par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2013, 27 % des hommes seuls étrangers étaient originaires du Maghreb.

Plus de six hommes seuls étrangers rencontrés sur dix sont originaires d'Afrique : 36 % d'Afrique subsaharienne et 27 % du Maghreb. Les ménages accueillis en provenance d'Europe de l'Est (hors UE) sont plus souvent des familles. La part d'hommes seuls étrangers originaires d'Afrique subsaharienne augmente fortement : + 4 points en deux ans.

Tableau 13. Statut des hommes seuls étrangers

| Statut des hommes seuls étrangers | Afrique subsaharienne | Maghreb | Europe de l'Est |
|-----------------------------------|-----------------------|---------|-----------------|
| Statut accordé | 28 % | 49 % | 9 % |
| Statut demandé en attente | 52 % | 31 % | 79 % |
| Débouté, sans papiers | 20 % | 20 % | 12 % |

Champ : hommes seuls étrangers accueillis par le Secours Catholique en 2013, hors ressortissants de l'Union européenne et dont le statut est renseigné.

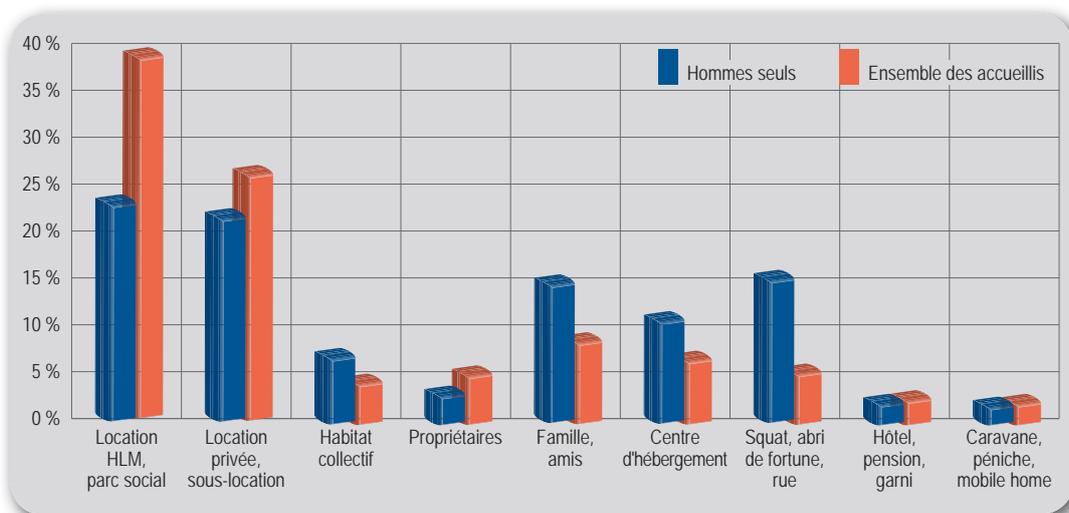
À peine 30 % des hommes seuls étrangers ont un statut en règle, ce sont principalement les Maghrébins. La majorité des Africains subsahariens sont en attente du traitement de leur demande. C'est le cas de huit Européens de l'Est sur dix.

Un Africain rencontré par le Secours Catholique sur cinq est sans papiers, ils étaient moins d'un sur dix en 2010.

2.2 Le mal-logement des hommes seuls s'accentue

En 2013, 45 % des hommes seuls accueillis vivent chez des proches, en centre d'hébergement, dans des hôtels, des pensions, en caravane ou mobile home, quand ils ne sont pas dans des squats, des abris de fortune ou à la rue. Cette proportion s'élevait à 41 % en 2010.

Graphique 17. Répartition des catégories de logement des hommes seuls accueillis en 2013



Champs : hommes seuls accueillis par le Secours Catholique // ensemble des ménages accueillis.

Note de lecture : en 2013, 23,6 % des hommes seuls accueillis logeaient dans le parc social, c'est le cas de 39,6 % de l'ensemble des accueillis.

Par rapport à l'ensemble des accueillis, les hommes seuls vivent deux fois plus fréquemment dans des habitats collectifs, chez des membres de la famille, des amis, ou en centre d'hébergement.

Ils sont trois fois plus nombreux à vivre dans des squats, des abris de fortune ou à la rue. Plus du quart des hommes seuls étrangers sont concernés.

Malgré cela, les hommes seuls ne sont pas les premiers à pouvoir accéder à un hébergement d'urgence lorsque c'est nécessaire. Faute de places, la priorité est donnée aux femmes et aux familles.

D'après l'étude de l'Insee relative à l'hébergement des personnes sans domicile²⁹, l'hébergement est plus stable pour les femmes.

²⁹ F. Yaouancq et al., « L'hébergement des sans-domicile en 2012 », *Insee Première*, n° 1455, juillet 2013.

Les hébergements en hôtel ou en logement accueillent une plus forte proportion de femmes et de personnes accompagnées d'enfants. Les femmes seules bénéficient de conditions d'hébergement plus stables : elles sont moins souvent sans abri que les hommes seuls et plus rarement hébergées dans des centres que l'on doit quitter dans la journée (6 % contre 20 %). Elles sont plus fréquemment hébergées en logement associatif (31 % contre 19 % des hommes seuls). Les hôtels accueillent principalement des étrangers ; ces derniers sont également nombreux parmi les sans-abri (45 % des sans-abri). Les hommes étrangers vivant seuls connaissent des conditions d'hébergement ou de logement encore plus précaires que les femmes étrangères seules.

2.3 Le niveau de vie le plus faible des ménages accueillis par le Secours Catholique

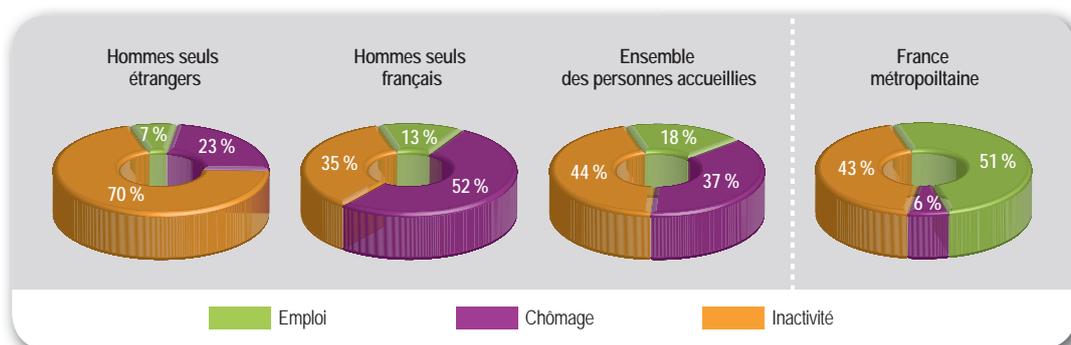
La proportion d'hommes seuls sans ressources est très importante : 28 % (contre 16 % de l'ensemble des ménages accueillis). La moitié des hommes seuls étrangers n'ont accès à aucune ressource.

Le niveau de vie mensuel moyen des hommes seuls est le plus faible de tous les ménages rencontrés : 437 euros. Pour les hommes seuls étrangers, dont près de la moitié n'ont pas le droit de travailler, ce niveau de vie est de 166 euros et il est en baisse. Cela représente à peine 5 euros par jour en moyenne.

La situation des hommes seuls face à l'emploi

Le niveau de vie des hommes seuls est très faible, notamment du fait de leur situation face à l'emploi. Ils sont plus souvent en inactivité ou au chômage que l'ensemble des accueillis.

Graphique 18. Répartition de la situation face à l'emploi



Champs : ménages rencontrés par le Secours Catholique // France métropolitaine, population des ménages.

Note de lecture : en 2013, 23 % des hommes seuls étrangers rencontrés sont au chômage.

Les hommes seuls étrangers sont 45 % à ne pas avoir le droit de travailler. Seuls 7 % d'entre eux sont en emploi ou en formation.

Les hommes seuls français sont plus au chômage que l'ensemble des personnes accueillis, principalement au chômage non indemnisé.

12,4 % des hommes seuls rencontrés se situent dans la catégorie « autre sans emploi ». Ce sont souvent les personnes sans domicile très éloignées du travail qui sont répertoriées ainsi. Cette part est en augmentation, elle était de 10,6 % en 2010.

Tableau 14. Situations face à l'emploi, caractéristiques des hommes seuls accueillis

| Situations face à l'emploi caractéristiques des hommes seuls accueillis | Étrangers | Français |
|---|-----------|----------|
| Emploi aidé | 0,1 % | 1,0 % |
| Chômage sans droits reconnus | 19,8 % | 36,0 % |
| Inaptitude santé | 4,3 % | 15,0 % |
| Sans droit au travail | 45,0 % | -- |
| Autre sans emploi | 13,9 % | 11,3 % |

Champ : hommes seuls accueillis par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2013, 0,1 % des hommes seuls étrangers rencontrés sont en emplois aidés.



© ALAIN KELER - MYOP / S. C.

Les hommes seuls sont plus que la moyenne en inaptitude pour raison de santé. Ces situations touchent souvent les personnes prématurément usées par un travail pénible.

Prison : 6 000 ménages accueillis concernés

La population carcérale en France est composée à plus de 95 % d'hommes³⁰.

En 2013, le Secours Catholique a rencontré près de 6 000 ménages dont la personne de référence sortait de prison ou pour lesquels un proche était incarcéré. En plus de la privation de liberté, l'isolement et le manque de ressources y sont très importants.

Les pères seuls : souvent quadragénaires, travailleurs pauvres ou chômeurs

Les familles monoparentales sont le type de ménages le plus rencontré par les équipes du Secours Catholique (30,3 % des ménages). Sur dix familles monoparentales rencontrées, une se compose d'un père avec enfant(s). Pratiquement toujours adressés par les services sociaux, ces pères seuls ont très souvent entre 40 et 49 ans : ils sont près de 40 %.

Ils ont en moyenne 1,69 enfant (2,16 enfants pour l'ensemble des accueillis), ils ont donc moins accès aux prestations familiales que les autres familles. 20 % touchent des allocations familiales contre 30 % pour l'ensemble des accueillis.

Huit pères isolés sur dix rencontrés sont français. S'ils sont étrangers, ils ont majoritairement un statut en règle et résident en France depuis plus de cinq ans pour la moitié d'entre eux.

Près d'un quart (23,9 %) d'entre eux vivent dans des communes de moins de 5 000 habitants (21,6 % pour l'ensemble des ménages accueillis).

La moitié des pères seuls rencontrés sont au chômage, plus souvent indemnisé que pour l'ensemble des accueillis. Ils sont également plus souvent en emploi : 21 % contre 18,3 %, notamment en CDI ou à leur compte. Les pères seuls sont donc beaucoup moins souvent inactifs (29 %), mais lorsqu'ils le sont, c'est un peu plus souvent pour inaptitude au travail pour raison de santé. Enfin, ils signalent plus fréquemment une perte récente d'emploi.

Les pères seuls sont souvent endettés, voire surendettés : 68 % font face à des impayés (60,4 % pour l'ensemble des ménages accueillis) et 12 % ont déposé un dossier de surendettement. Le montant mensuel médian de leurs impayés s'élève à 900 euros.

Enfin, les pères seuls habitent à 82,5 % dans un logement stable (75,5 % pour l'ensemble des ménages accueillis).

Par certaines caractéristiques, les pères seuls se rapprochent des couples avec enfants accueillis. Mais ils ont moins accès aux prestations sociales.

³⁰ *Séries statistiques des personnes placées sous main de justice 1980-2014*, Direction de l'administration pénitentiaire, sous-direction des personnes placées sous main de justice, bureau des études et de la prospective DAP / PMJ / PMJ5, mai 2014.

► 2.4 La pauvreté des hommes seuls

Constats de terrain, actions mises en œuvre et propositions du Secours Catholique aux acteurs publics et privés

► 2.4.1 Ce que le Secours Catholique constate

Les équipes du Secours Catholique rencontrent les précarités vécues par les hommes seuls dans des circonstances très diverses. Ce peut être dans l'accompagnement des personnes en situation d'errance ou de mal-logement, dans l'accompagnement des étrangers, demandeurs d'asile, déboutés du droit d'asile ou sans papiers, mais aussi dans le soutien aux jeunes précaires, aux personnes placées sous main de justice et aux familles monoparentales. Ces hommes seuls vivant la pauvreté représentent près du quart des ménages accueillis par le Secours Catholique en 2013 soit 141 000 personnes, les pères seuls représentant 3,4 % de ces ménages, soit 20 600 situations.

Dans ces situations très diverses, quelles difficultés ces hommes seuls ont-ils en commun ?

Tout d'abord, beaucoup d'entre eux vivent ce qui est communément appelé la grande exclusion.

De manière diverse, ils vivent rupture familiale, liens sociaux réduits, accès au logement difficile, ressources faibles ou inexistantes, éloignement de l'accès à l'emploi. Pour certains d'entre eux, des addictions s'ajoutent parfois : alcool, drogue, violence.

Ces hommes seuls semblent plus fragiles face à la pauvreté que les femmes. Ils peuvent perdre pied plus rapidement. Ils subissent, en cela, les opinions communément répandues : un homme doit s'en sortir seul, il doit être « fort », demander de l'aide est une « faiblesse ». Alors, vivre ces précarités s'accompagne bien souvent d'un sentiment de honte et d'échec, d'une estime de soi dégradée ce qui peut entraîner repli sur soi et isolement.

Dans ces situations de solitude, aller chercher de l'aide auprès des services sociaux ou des institutions n'est pas spontané pour tous. Ceux qui se tournent vers les institutions et vers le Secours Catholique viennent chercher plus que de l'aide, de l'écoute.

Ensuite, nombre de ces réalités de précarité sont des processus très complexes à améliorer ou à résoudre.

Les situations de ces hommes seuls durent de plus en plus longtemps, et l'espoir de résolution ou d'évolution s'éloigne d'autant. 45 % des hommes seuls accueillis par le Secours Catholique vivent en logement précaire. L'engrenage qui mène à la rue est souvent rapide. Au contraire, en sortir est beaucoup plus complexe. Et plus la situation s'installe, plus le chemin pour retrouver une place dans la société est long. L'obtention d'un logement peut prendre des années. Surtout quand on est un homme seul, les familles étant prioritaires.

Accéder à ses droits comme résident étranger ou demandeur d'asile peut demander des années, durant lesquelles le droit au travail n'existe pas toujours.

Il y a, pour beaucoup de ces situations, un ancrage dans l'exclusion, dans l'isolement, concrétisé en particulier dans l'accès difficile à l'emploi et au logement avec des ressources minimales voire inexistantes.

Par ailleurs, les ruptures familiales sont plus fréquentes dans ces réalités que connaissent les hommes seuls.

En effet, pour la plupart, ils ont du mal à garder les liens avec leurs enfants et leur famille, soit par manque de lieu adéquat, soit en raison de l'éloignement affectif ou géographique, soit en raison du poids du regard des autres et de leur propre sentiment d'échec.

L'accès aux soins faute de moyens ou de droits est aussi problématique, avec les difficultés de santé qui accompagnent cette situation. On note une résurgence de maladies dites « marqueurs de pauvreté » telles que la gale ou la tuberculose. Beaucoup parmi ces hommes seuls (étrangers, demandeurs d'asile, personnes à la rue ou sans logement fixe) n'ont pas d'adresse postale. Or, la domiciliation postale est la porte d'entrée pour toute demande d'asile. Elle est aussi indispensable pour les personnes en errance ou sans logement fixe. Avoir une adresse est la condition première d'accès aux droits comme aux liens avec les institutions. Aujourd'hui les lieux où peuvent s'effectuer les domiciliations sont insuffisants ou sursaturés. Les institutions publiques sont trop peu présentes sur ce terrain, comptant en partie sur les associations pour combler le manque. Or sans cet accès à la reconnaissance sociale, toute démarche d'insertion, d'accès aux droits, ou de socialisation est impossible.

Enfin, ces hommes en situation de grande exclusion sociale font partie des personnes les plus éloignées de l'emploi. Et l'accès aux dispositifs existants reste difficile. Le nombre global extrêmement faible de bénéficiaires de la formation professionnelle (2,1 % des actifs accueillis) ou des emplois aidés (3,4 % des personnes en emploi accueillis) montre la distance qui existe entre ces publics et les propositions faites par les pouvoirs publics. L'accompagnement vers l'emploi ou vers les structures adaptées constitue un besoin identifié indispensable pour que l'écart actuel ne se creuse pas davantage.

Des particularités apparaissent cependant :

Pour les demandeurs d'asile

Sans droit au travail, leur précarité est extrême, alors même qu'ils arrivent au Secours Catholique après une période d'errance plus ou moins longue. Au regard de ces moyens réduits, ils vivent souvent en logement précaire, hébergés par des membres de la même communauté culturelle, de la famille ou encore en squat. Les difficultés de communication, liées à la non-maîtrise de la langue, contribuent à l'isolement. Pour beaucoup, l'éloignement familial est une rupture fragilisante et aussi onéreuse (téléphone, moyens de communication...). Un soutien permanent est nécessaire pour accompagner les personnes dans le cadre d'une procédure longue et complexe.

Pour les personnes placées sous main de justice

Les constats du Secours Catholique, pour les personnes détenues, portent à la fois sur le manque de ressources et la difficile réinsertion en fin de peine. Les ressources sont très faibles pour les personnes incarcérées. L'accès au travail est réduit. Le travail en prison est dérogoratoire au code du travail. Le SMIC n'est pas applicable, et cela sans aucune protection sociale (congés, arrêt de travail...) et avec des cotisations à faible effet sur la retraite. Les personnes qui travaillent perçoivent des revenus, autour de 200 euros à 300 euros par mois pour un travail à temps plein. Sur ces sommes, sont obligatoirement prélevés les montants dus aux parties civiles le cas échéant. Cependant, dans quelques centres de détention les personnes détenues bénéficient d'un travail mieux rémunéré et plus qualifiant (imprimerie de Melun, exploitation agricole de Casabianda...).

Pour autant de réels besoins existent pour ces personnes et leur famille. Dans les établissements pénitentiaires, l'achat de biens de première nécessité (savon, dentifrice, etc.) ou de loisirs (accès à la télévision) est souvent soumis à des prix très variés, parfois exorbitants. Avec ce que cela peut comporter comme risque d'esclavage ou de domination par d'autres détenus (prêts d'argent ou accès aux biens contre exigences en tout genre). Le remboursement de ce qui est dû à la partie civile prend une bonne part des ressources existantes. Le lien avec les familles, pour ceux qui en ont encore une, demande de pouvoir, *a minima*, faire des cadeaux, ou participer à la vie familiale. L'administration pénitentiaire (AP) fixe le seuil de pauvreté à 50 euros par mois. Si les personnes incarcérées ont sur leur pécule un montant inférieur à ce seuil, elles peuvent bénéficier d'une somme mensuelle de 20 euros qui leur est versée par l'AP, mais cela reste trop faible en regard des besoins.

Concernant les jeunes précaires

Le Secours Catholique constate l'augmentation du nombre de jeunes en difficulté. Parmi les 16 % de personnes accueillies ne percevant aucune ressource, une part importante concerne les jeunes de moins de 25 ans. Les jeunes hommes sont plus touchés que les jeunes femmes. Errance, mal-logement, accès problématique à l'emploi, tous ceux qui n'ont pas un entourage amical ou familial capable de suppléer aux manques se retrouvent vite dans des situations très fragiles. L'augmentation au cours des quatre dernières années, de la part des jeunes de moins de 25 ans vivant en squat, à la rue ou dans des abris de fortune (de 5,4 % à 9,8 %), le montre bien.

Le niveau d'études comme le lieu de vie influencent aussi fortement la situation des jeunes. En 2012, en France, ce sont 15,1 % des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation (NEET³¹) : parmi eux, 59 % sont au chômage (au sens du BIT), tandis que 41 % sont inactifs.

Un jeune de moins de 25 ans sur six, en France, vit seul. Il est marquant de voir que malgré les aides existantes, en particulier pour le logement, le taux d'effort des jeunes est nettement supérieur au taux d'effort moyen.

Les pères seuls

Ils sont peu enclins à aller vers les services sociaux et vivent souvent des situations d'isolement plus grandes que les mères seules. Ils ont aussi du mal à être reconnus dans cette fonction parentale. Les idées reçues selon lesquelles élever des enfants est l'affaire des mères sont encore bien ancrées dans les mentalités. Ces pères seuls ont besoin de lieux de dialogue et de rencontres comme tous les parents, de soutien dans la vie quotidienne et d'aide financière pour tenir le budget familial comme nombre de parents seuls. Quand ils n'ont leurs enfants qu'à temps partiel, ils sont rarement titulaires des allocations familiales et en conséquence, ont un budget (et la plupart du temps un logement aussi) peu adapté pour les accueillir régulièrement.

Pour tous ces hommes seuls en situation de précarité : venir au Secours Catholique pour de l'aide demande donc, bien souvent, de dépasser de nombreux freins. Pourtant, 62 % d'entre eux expriment un besoin d'écoute (pour 57 % dans l'ensemble des personnes accueillies). Et si ce besoin est en augmentation dans les accueils, il n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre. Au-delà des relations interpersonnelles, ouvrir des espaces de liens sociaux, collectifs ou de loisirs, reste plus long à mettre en place, malgré la réelle nécessité.

³¹ Not in Education, Employment or Training (NEET) : ni étudiant, ni employé, ni stagiaire.



© ULRICH LEBEUF - MYOP / S. C.

► 2.4.2 Ce que le Secours Catholique met en œuvre

- La mission principale est le premier accueil et l'accompagnement des demandes, dans les 3 800 accueils du Secours Catholique sur le territoire. Cette action s'accomplit aussi dans des accueils spécifiques : accueils de jour, haltes rurales pour les personnes en errance ou sans logement, accueils dédiés aux migrants, à l'accompagnement vers l'emploi ou le logement.
- Les aides matérielles sont fréquentes : dans tous les cas, mais en particulier, pour les étrangers et les personnes en attente de statut (participation entre autres aux frais de démarches, de déplacement, d'accès aux soins), pour les pères seuls ou les jeunes (soutien pour le paiement des charges fixes, des factures énergétiques, des besoins alimentaires).
- La domiciliation : des lieux spécifiques existent au Secours Catholique pour que les personnes à la rue ou les demandeurs d'asile puissent être domiciliés, et cela tout en gardant nos spécificités d'écoute et d'accompagnement dans la mise en place de cette action.
- Dans certains lieux, des actions particulières autour du logement : logements passerelles ou temporaires (logements gérés par le Secours Catholique et permettant de loger des personnes temporairement selon des modalités diverses), actions de mise en place et de suivi du droit au logement opposable (DALO).
- Un accompagnement spécifique vers l'emploi ainsi que le soutien et l'accompagnement de structures d'insertion par l'activité économique (IAE) : le Secours Catholique soutient et accompagne des structures d'insertion s'appuyant sur le cycle du vêtement, notamment des structures fédérées par le réseau Tissons la solidarité.

Il expérimente auprès de personnes détenues des préformations permettant l'accès à des structures IAE au moment de la sortie des établissements pénitentiaires. Le Secours Catholique apporte aussi son soutien à des porteurs de projets de création de structures IAE dans de nouveaux secteurs (aide à la mobilité, garages solidaires...) comme à d'autres projets par le microcrédit. Enfin, le Secours Catholique porte une importante expérimentation sur les durées et modalités d'accompagnement des personnes, au travers du projet Epida dans la région Rhône-Alpes.

- ▶ Des groupes organisés avec des objectifs spécifiques : apprentissage du français langue étrangère, ateliers informatiques, actions de loisirs ou de culture, équipes de football...
- ▶ De nombreux lieux d'accueil des personnes en errance : accueils de jour, haltes rurales (accueils de jour et/ou de nuit de petite taille situés en zones rurales), pauses-café.
- ▶ Des vacances pour les personnes isolées : groupes spécifiques constitués pour des vacances collectives (itinérantes ou non) et intégration, en particulier de pères seuls, dans des groupes de vacances familiales.
- ▶ Des actions locales, régionales ou nationales d'interpellation ou de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.
- ▶ Le soutien financier aux personnes incarcérées et l'accompagnement à la sortie pour aider à la réinsertion (recherche de logement et de travail) ainsi que des bourses pour permettre aux personnes détenues illettrées de suivre des cours.

▶ 2.4.3 Ce que le Secours Catholique propose

Permettre à chacun d'accéder au logement

- ▶ Construire ou mobiliser un nombre plus important de logements financièrement accessibles aux plus précaires.
- ▶ Revaloriser les aides publiques au logement, non seulement pour faire baisser les charges fixes mais aussi pour permettre l'accès à une gamme de logements plus large et plus adaptée.
- ▶ Appliquer le DALO dans l'esprit et dans la lettre.
- ▶ Garantir des possibilités d'hébergement tout au long de l'année. Les pouvoirs publics mettent en place des solutions particulières pour l'hébergement au moment de l'hiver. Il importe de pérenniser les lieux d'hébergements tout au long de l'année.

Une juste rémunération du travail en prison

Garantir une rémunération permettant de faire face aux dépenses induites par la détention (« cantine », indemnisation éventuelle des parties civiles).

L'accompagnement par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

(cf. page 59)

Créer des contrats aidés spécifiques pour les personnes en grande difficulté

Les personnes bénéficiant de ces contrats doivent pouvoir disposer d'un accompagnement renforcé. La durée des contrats devrait pouvoir être supérieure à deux années afin de sécuriser et de stabiliser les personnes ayant été confrontées au chômage de longue durée.

Le soutien à l'emploi et à la formation des jeunes

Renforcer les moyens d'accompagnement et les financements des missions locales, pour qu'elles soient les chefs de file d'une politique territoriale ambitieuse en faveur des jeunes en situation précaire. Développer les possibilités de formation en alternance dans tous les secteurs, notamment pour les jeunes non diplômés.

Créer une allocation de soutien spécifique pour l'autonomie des jeunes de moins de 25 ans.



© XAVIER SCHWABEL / S. C.

Aide aux vacances et aux loisirs pour les pères seuls avec leurs enfants

Permettre aux pères seuls de partir plus facilement en vacances avec leurs enfants, par une aide particulière adaptée, en particulier quand ils ne sont pas destinataires des allocations familiales.

Pour les migrants et les demandeurs d'asile :

Simplifier les démarches d'accès aux droits par une domiciliation unique

La domiciliation est un droit indispensable pour être reconnu sur le territoire. Il faut mettre un terme à la différence qui existe entre les démarches de domiciliation pour la demande d'asile et celles pour les personnes sans domicile.

Abandonner la « régionalisation » de la demande d'asile

Jusqu'en 2009, chaque préfecture était habilitée à enregistrer la demande d'asile. Depuis, c'est uniquement la préfecture chef-lieu de région. Les effets concrets de ce changement (éloignement géographique, engorgement des guichets...) en montrent l'inefficacité.

Restaurer le droit au travail pour les demandeurs d'asile, dès le début de la procédure

Le droit au travail, c'est la possibilité d'être autonome, de s'intégrer, de restaurer sa dignité.

Reconnaissance des diplômes venant de l'étranger

Des équivalences ou reconnaissances de diplômes non reconnus en France aujourd'hui permettraient un meilleur accès au travail des personnes venant de l'étranger, mais aussi de ne pas se priver de compétences existantes.

Gratuité des transports le temps d'effectuer la procédure d'asile

Pour effectuer toutes les démarches liées à leur demande d'asile, les personnes doivent se déplacer, et n'ont pas toujours les moyens de s'acquitter d'un titre de transport. Des procès-verbaux leur sont dressés lors de contrôles, et les dettes s'accumulent très vite.



3. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES EN SITUATION DE PAUVRETÉ : AVANT TOUT UN PROBLÈME DE RESSOURCES

La précarité énergétique peut s'expliquer par la combinaison de trois facteurs principaux :

- les revenus des ménages ;
- la performance énergétique du bâtiment ;
- le coût de l'énergie.

L'image de « passoire thermique » associée à de nombreux logements est très souvent utilisée pour évoquer la précarité énergétique. La qualité du logement, son niveau d'isolation sont en effet des causes de réduction ou d'augmentation des dépenses liées à l'énergie. Mais pour les ménages les plus pauvres, les premières causes des situations de précarité énergétique sont leur faible niveau de ressources et l'augmentation des tarifs de l'énergie. Enfin, certaines personnes sont confrontées à l'accumulation de l'ensemble de ces difficultés.

CONTEXTE ET DÉFINITION

► Logement

La précarité énergétique a été définie et inscrite dans la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (Grenelle II), qui modifie la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement. Ainsi, est en situation de précarité énergétique, au titre de la loi Grenelle II, une personne qui « éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Cette préoccupation s'est traduite par la récente création d'un observatoire de la précarité énergétique (mars 2011) et par la mise en place, au niveau national et local, de mesures destinées à améliorer les performances thermiques des habitats.

► Comment mesurer la précarité énergétique*:

Pour appréhender une situation de précarité énergétique, deux approches sont généralement retenues, l'une objective et l'autre déclarative.

La méthode dite « objective » consiste à identifier les ménages dont les dépenses d'énergie sont excessives au regard de leurs ressources. Un seuil de taux d'effort énergétique de 10 % du revenu disponible du ménage a ainsi été défini par les Britanniques.

La méthode « subjective » ou « déclarative » s'appuie sur les déclarations des ménages quant à leur capacité à chauffer leur logement de manière adéquate ou à payer pour avoir une consommation énergétique suffisante, sans souffrir du froid. Cette notion de froid traduit l'inconfort thermique subi. Dans la dernière enquête nationale Logement, menée en 2006, la question était la suivante : « Au cours de l'hiver dernier, dans votre logement, votre ménage a-t-il souffert, pendant au moins 24 heures, du froid ? ».

La France compte 3,8 millions de ménages en situation de précarité énergétique soit 14,4 % de l'ensemble des ménages (environ 8 millions de personnes) en appliquant la méthode « objective » : ces ménages ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % de leur revenu. 70 % de ces ménages sont parmi le quart des ménages aux revenus les plus faibles. Il s'agit de propriétaires (19,5 % des propriétaires en France), de personnes de plus de 65 ans (25,4 % des plus de 65 ans) et d'habitants de maisons individuelles (17,1 %).

En appliquant la méthode « subjective » ou « déclarative », 14,8 % des ménages sont concernés par le fait d'avoir souffert du froid, durant l'hiver. Il s'agit de ménages modestes (22 % du quart des ménages aux revenus les plus faibles), de locataires (25,2 %), de personnes de moins de 50 ans (19,1 %), vivant dans des habitats collectifs (21 %). 621 000 ménages cumulent les deux formes de précarité.

► Mobilité dans la vie quotidienne

Il existe également une précarité énergétique liée à la mobilité. Comme le souligne Jean-Pierre Orfeuill**, la dépendance aux ressources est importante pour les déplacements de la vie quotidienne. « En bas de l'échelle sociale », des difficultés économiques existent pour accéder à l'automobile et, lorsqu'on en dispose, pour l'entretenir et l'utiliser. En moyenne dans l'Union européenne, 51 % des ménages pauvres (dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian) ne disposent pas de voiture. La situation française est différente, avec une absence de voiture plus rare chez les ménages pauvres (39 %) mais un poids très important dans leur budget. Cette situation est également le reflet d'une desserte plus pauvre en transport public (22 % des ménages en France n'ont pas accès aux transports publics contre 13 % dans les pays d'Europe du Nord et 15 % en Grande-Bretagne) et de possibilités d'usage du vélo et des cyclomoteurs nettement plus faibles.

* I. Devalière, P. Briant et S. Arnault, « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première*, n° 1351, mai 2011.

** J.-P. Orfeuill, « La mobilité, nouvelle question sociale ? », *SociologieS* [en ligne], Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques.

Nous pouvons observer les difficultés énergétiques liées à la mobilité au travers des fiches statistiques. En 2010, 3,6 % des ménages rencontrés faisaient part d'un besoin d'aide en matière de mobilité, ils sont 5,1 % en 2013. Nous avons également observé cette préoccupation au travers de demandes financières spécifiques, pour le permis de conduire ou encore l'aide à l'achat d'un véhicule.



© CHRISTOPHE HARGOUES / S. C.

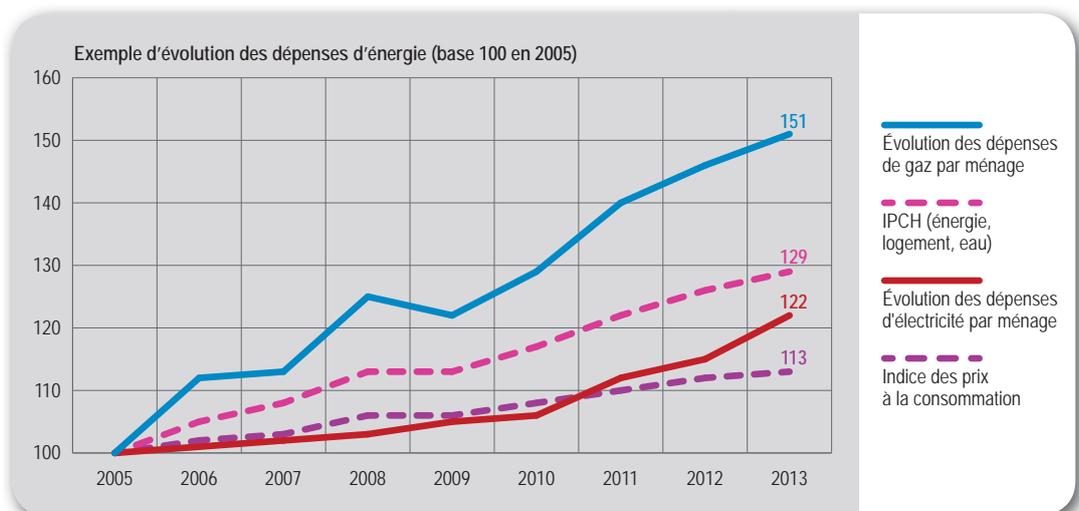
3.1 Le coût de l'énergie pèse de plus en plus sur le budget des ménages précaires

D'après le document « Indices des prix 1998-2012 selon le niveau de vie du ménage³² », en 2012, l'inflation plus élevée qu'ont connue les plus modestes s'explique par le poids que fait peser sur leurs budgets les hausses de prix des biens et services liés au logement. Ainsi, en dehors du coût des loyers qui a plutôt tendance à ralentir (+ 1,6 %), les hausses plus marquées des prix des combustibles liquides (+ 9,6 %), du gaz de ville (+ 7,1 %), de l'électricité (+ 3,1 %) et des services de fourniture d'eau et autres services liés au logement (+ 3,6 %)³³ ont largement contribué au fait que l'inflation pour les ménages aux niveaux de vie les plus modestes a été plus forte.

En effet, la part que prennent ces dépenses n'est pas la même selon le niveau de vie des ménages. En 2012, 22,8 % du budget des ménages les plus pauvres est consacré aux dépenses liées au logement. Cette part n'est que de 9,4 % pour les ménages les plus aisés.

Les prix de ces services ont été parmi les plus en hausse entre 1998 et 2012, augmentant de 46,29 % contre 26,09 % en moyenne pour l'ensemble des prix à la consommation.

Graphique 19. Évolution des dépenses d'énergie depuis 2005 - exemple



³² Insee, http://www.insee.fr/fr/indicateurs/indic_cons/tdruc.pdf

³³ Il s'agit de pourcentages annuels d'augmentation entre 2011 et 2012.

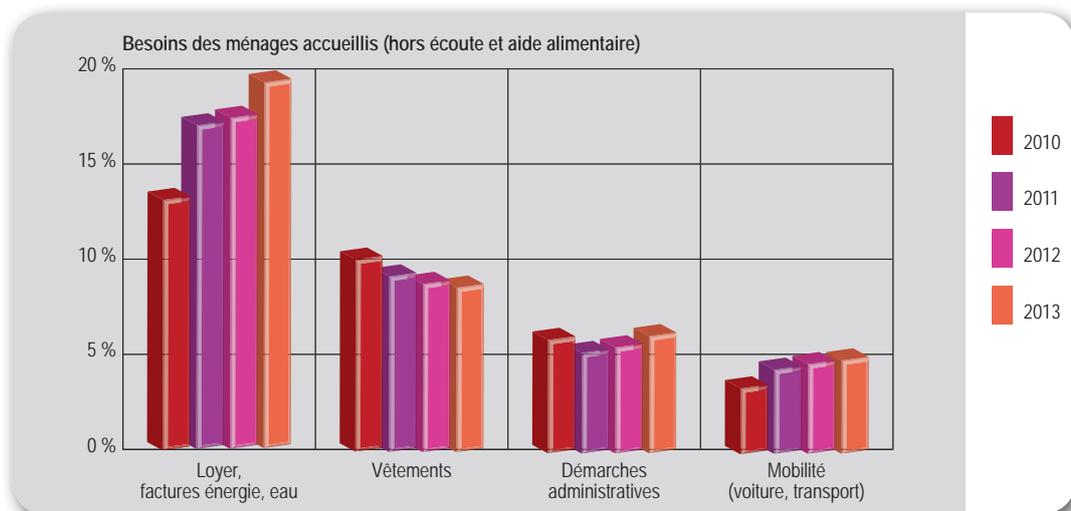
Champs : dépenses d'électricité et dépenses de gaz par ménage à partir de deux exemples de consommation d'énergie. Électricité : coût de l'abonnement 6 kVA (correspond à une « surface moyenne » et un « équipement moyen en électroménager », sans chauffage électrique) + consommation moyenne annuelle de 4 700 kWh (consommation finale électricité moyenne par ménage : source EDF et CRE) // Gaz : coût de l'abonnement tarif de base + consommation moyenne annuelle de 11 640 kWh (source CRE). IPCH : indices des prix à la consommation harmonisés.

Sources : Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (base Pégase) ; Insee, indice des prix ; Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Note de lecture : dans l'exemple de l'électricité, pour ceux qui ont souscrit un tel abonnement et ont une consommation qui correspond à la moyenne de la consommation des ménages résidant en France, les dépenses d'électricité ont augmenté de 22 % entre 2005 et 2013.

Les deux principaux besoins formulés par les ménages rencontrés (cf. profil général) sont l'écoute et l'aide alimentaire. L'augmentation des besoins ayant un lien avec le logement est importante : 13,7 % des ménages accueillis en 2010 signalaient des besoins d'accompagnement en matière de loyer, de factures d'énergie et d'eau, en 2013, ils sont 20 %. C'est la troisième demande exprimée.

Graphique 20. Demandes formulées par les ménages accueillis



Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2013, 20 % des ménages accueillis signalent des besoins d'appui concernant le loyer, les factures d'énergie et d'eau.

Nota : les demandes d'écoute et d'aide alimentaire ne sont pas représentées sur ce graphique, elles concernent plus de la moitié des situations et sont donc de loin les plus souvent signalées.

En 2013, six ménages sur dix rencontrés (60,4 %) sont en situation d'impayés.

Pour eux, la part d'impayés liés aux factures d'énergie a fortement augmenté ces dernières années : entre 2010 et 2013, elle est passée de 38,6 % à 42,4 %, dont 3,2 points d'augmentation entre 2012 et 2013.

L'hiver 2012-2013 en France s'est révélé particulièrement froid et long, avec une pluviométrie sensiblement excédentaire et un ensoleillement déficitaire³⁴. La température moyennée sur la France et sur la saison a été inférieure de 0,3 °C à la normale. Il a existé, derrière cette moyenne, de brusques variations temporelles ainsi que des contrastes géographiques.

Cependant, cet hiver rigoureux n'explique pas à lui seul la forte augmentation de cette problématique des impayés d'énergie pour les ménages accueillis entre 2012 et 2013. L'augmentation des prix de l'énergie – plus fortement subie par les ménages précaires – et l'insuffisance des ressources rendent très difficile le paiement des factures.

Nous nous basons dans ce qui suit sur les situations d'impayés liées aux factures d'énergie. Nous réduisons donc notre champ d'étude aux ménages qui sont propriétaires ou locataires. Ce sont eux qui sont susceptibles de faire face à la précarité énergétique liée au logement, ces ménages ayant à engager des dépenses dans ce domaine.

Les ménages qui sont locataires ou propriétaires (61 % des ménages rencontrés en 2013)

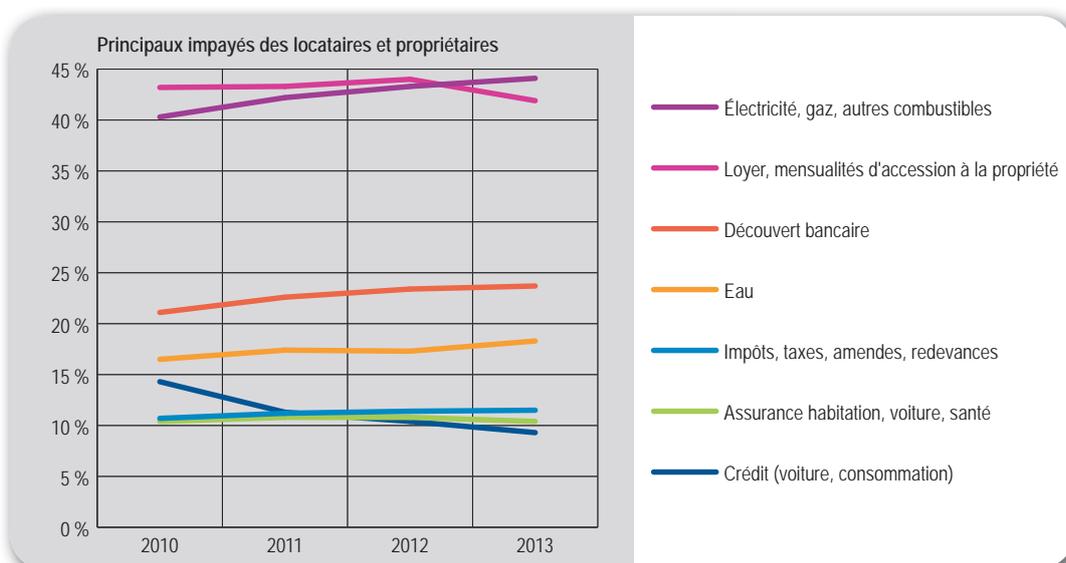
Sept de ces ménages sur dix sont en situation d'impayés. Dans huit de ces ménages sur dix, la personne de référence est française. Légèrement plus âgés que la moyenne (57 % des personnes de référence ont plus de 40 ans contre 51 % dans les accueils en général), ces ménages sont plus souvent des familles avec enfants et des personnes en emploi (21 % contre 18 % dans les accueils en général).

³⁴ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques>



© SEBASTIEN LE CLEZIO / S. C.

Graphique 21. Part des impayés les plus fréquents pour les ménages locataires ou propriétaires



Champ : ménages locataires ou propriétaires rencontrés par le Secours Catholique et qui font face à des situations d'impayés.

Note de lecture : 44 % des ménages locataires ou propriétaires rencontrés en 2013 déclarent des impayés d'énergie (électricité, gaz, autres combustibles). Plusieurs types d'impayés peuvent se produire simultanément.

Le graphique 21 reprend les principaux postes donnant lieu à des impayés pour les ménages locataires ou propriétaires de leur logement. On constate une nette baisse des impayés en matière de crédits à la consommation, et une augmentation des découverts bancaires. On observe également des hausses importantes des impayés liés à l'habitation : eau, électricité, gaz et autres combustibles.

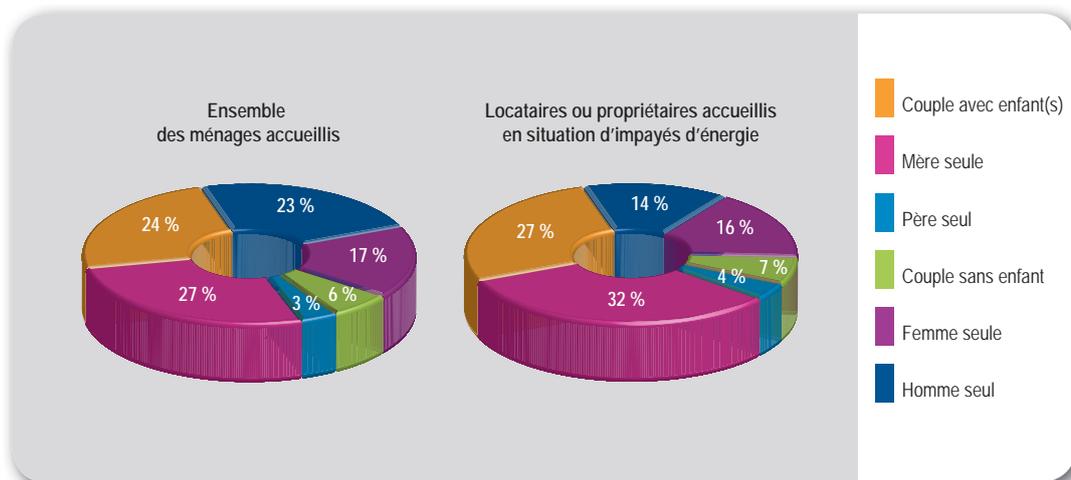
3.2 La précarité énergétique concerne souvent des familles, vivant dans des petites communes

Au sein des ménages rencontrés locataires ou propriétaires de leur logement, trois situations peuvent exister :

- les ménages ne sont pas en situation d'impayés, mais font appel au Secours Catholique pour d'autres raisons que le recouvrement d'impayés (42 % des locataires ou propriétaires) ;
- les ménages sont en situation d'impayés, mais ce n'est pas pour un problème de facture d'énergie (34 % des ménages locataires ou propriétaires) ;
- les ménages sont en situation d'impayés, notamment pour un problème de facture d'énergie (24 % des ménages locataires ou propriétaires).

Pour ce quart de ménages en situation d'impayés de factures d'énergie, ce sont principalement les services sociaux qui ont adressé les personnes au Secours Catholique (dans neuf cas sur dix). Ce sont plus souvent des familles que dans l'ensemble des accueils, ils sont très majoritairement français ou étrangers en situation régulière.

Graphique 22. Répartition des types de ménage



Champs : ménages rencontrés par le Secours Catholique // sous-population des ménages rencontrés locataires ou propriétaires en situation d'impayés d'énergie.

Note de lecture : en 2013, 23 % des ménages accueillis par le Secours Catholique sont des hommes seuls, ce sont 14 % des ménages locataires ou propriétaires en situation d'impayés d'énergie.

Chez les locataires ou les propriétaires en situation d'impayés, 63 % des ménages sont des familles (monoparentales ou couples), contre 54 % pour l'ensemble des ménages rencontrés.

Chez les locataires ou les propriétaires en situation d'impayés d'énergie, moins d'un ménage sur cinq (18 %) vit dans une commune de plus de 100 000 habitants. Ils sont 32,3 % à vivre dans des communes de moins de 5 000 habitants.

Ce sont ces ménages qui peuvent subir fortement les augmentations des prix de l'énergie et être plus dépendants des prix du carburant, du fait de la moins forte présence de transports en commun et de la longueur des trajets à effectuer.

D'après l'enquête « Budget de famille » de l'Insee, les ménages ruraux et périurbains, ont, en moyenne, une part budgétaire énergétique plus élevée que les ménages vivant dans les villes³⁵ : respectivement 6,9 % et 5,9 % de part de budget consacrée à l'effort énergétique pour le logement en 2006 (4,8 % pour l'ensemble des ménages et 3,3 % à Paris) et respectivement 4,4 % et 4,6 % de part de budget consacrée à l'effort énergétique pour le transport (3,6 % pour l'ensemble des ménages et 2,4 % à Paris). La distance du domicile au travail est plus importante ; ils habitent des logements plus grands et vivent plus souvent en habitat individuel. Ils sont en proportion plus nombreux à utiliser du fioul pour le chauffage.

3.3 Un niveau de ressources faible qui oblige à effectuer des arbitrages dans les dépenses

Dans le profil général, nous avons constaté que les ressources des ménages les plus précaires sont de moins en moins suffisantes pour couvrir l'ensemble des charges qui pèsent sur eux.

Nous pouvons illustrer une partie de ce problème par l'étude des trois situations évoquées dans le paragraphe 3.2 pour les ménages locataires ou propriétaires : les ménages sans impayés, les ménages avec impayés hors énergie, les ménages avec impayés d'énergie notamment.

³⁵ S. Merceron, M. Theulière, « Les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans : une part en moyenne stable dans le budget, des inégalités accrues », Insee Première, n° 1315, octobre 2010.

Le tableau 15 présente quelques-unes des informations recueillies à propos de ces ménages.

Tableau 15. Caractéristiques des ménages locataires ou propriétaires rencontrés, selon qu'ils font face ou non à des impayés liés à des factures énergétiques

| Ménages locataires ou propriétaires rencontrés en 2013 | | Impayés d'énergie + éventuels autres impayés | Existence d'impayés hors énergie | Absence d'impayés |
|--|----------------------------------|--|----------------------------------|-------------------|
| Contact | Personne déjà connue | 28 % | 31 % | 36 % |
| Origine du contact | Initiative individuelle | 7 % | 8 % | 16 % |
| | Services sociaux | 90 % | 89 % | 79 % |
| Taille de la commune | moins de 5 000 habitants | 32 % | 26 % | 22 % |
| | plus de 100 000 habitants | 18 % | 22 % | 24 % |
| Demande exprimée | Écoute, conseil, accueil | 47 % | 54 % | 57 % |
| | Alimentation | 42 % | 54 % | 64 % |
| | Vêtements | 4 % | 5 % | 8 % |
| | Loyer, factures d'énergie, d'eau | 52 % | 27 % | 12 % |
| | Mobilité (voiture, transport) | 3 % | 5 % | 4 % |
| | Mobilier, équipement du logement | 1 % | 3 % | 5 % |
| Appuis | Proches présents | 43 % | 44 % | 49 % |
| Types de ressources | Transferts seulement | 51 % | 48 % | 55 % |
| | Travail + transferts | 41 % | 43 % | 32 % |
| Revenu par UC moyen - euros constants 2013 | | 650 € | 658 € | 595 € |
| Situation face à l'emploi de la personne de référence | Emploi | 22 % | 23 % | 19 % |
| | Chômage | 44 % | 42 % | 40 % |
| | Inactivité | 34 % | 35 % | 41 % |
| Surendettement | Dossier déposé | 12 % | 11 % | 3 % |
| | Dossier accepté | 7 % | 7 % | 4 % |
| Nature des impayés | Loyer, mensualités d'accession | 37 % | 46 % | X |
| | Gaz, électricité, combustibles | 100 % | 0 % | |
| | Eau | 23 % | 15 % | |
| | Téléphone, internet, TV | 9 % | 6 % | |
| | Crédit (voiture, consommation) | 7 % | 11 % | |
| | Découvert bancaire | 17 % | 29 % | |
| Impayé médian - euros constants | | 911 € | 660 € | -- |
| Logement | Location HLM, parc social | 50 % | 58 % | 56 % |
| | Location privée, sous-location | 42 % | 34 % | 38 % |
| | Propriétaires | 8 % | 7 % | 6 % |
| Durée dans le logement | Moins de 6 mois | 13 % | 17 % | 24 % |
| | De 2 ans à 5 ans | 27 % | 24 % | 23 % |
| | Plus de 5 ans | 31 % | 32 % | 28 % |
| Loyer moyen après APL euros constants 2013 | HLM | 188 € | 209 € | 185 € |
| | Parc privé | 247 € | 261 € | 228 € |

Champ : ménages locataires ou propriétaires rencontrés par le Secours Catholique en 2013.

Note de lecture : 28 % des ménages locataires ou propriétaires rencontrés et qui se trouvaient en situation d'impayés d'énergie (et éventuels autres impayés) étaient déjà connus des équipes avant 2013.

En 2013, les ménages en situation d'impayés d'énergie sont moins souvent des personnes déjà connues des équipes que les deux autres types de ménages. Deux hypothèses à cela :

- Leur situation se dégrade du fait de la hausse de la charge que représente ce poste de dépenses, auquel ils arrivaient jusque-là à faire face.
- Ceux qui ne signalent pas d'impayés ont besoin d'un soutien depuis plus longtemps car ils ne se mettent pas en situation d'impayés afin d'éviter de se retrouver en danger par rapport à leur logement. Leurs demandes se situent beaucoup plus dans le cadre de l'alimentation (64 % des demandes exprimées, contre 42 % pour ceux qui font face à des impayés d'énergie).

La nature des impayés des deux premiers groupes montre l'arbitrage entre les postes de dépenses : les ménages qui ne sont pas en situation d'impayés d'énergie le sont fortement pour le paiement du loyer. Ils habitent plus souvent dans le parc public, ce qui peut permettre de se mettre un peu plus facilement en dette sur ce poste, mais leurs loyers sont également plus élevés, ce qui entraîne la plus grande difficulté à s'en acquitter. Ils se portent également plus sur les découverts bancaires quand les ménages en situation d'impayés pour des factures d'énergie le sont également pour des factures d'eau.

Si on met en lien les niveaux de vie, le montant des impayés et les loyers, ceux qui se retrouvent le plus déficitaire sont les ménages en situation d'impayés d'énergie : un niveau de vie (ressources) de 650 euros, un loyer moyen (dépense) de 188 euros (parc public) ou de 247 euros (parc privé) et un montant médian d'impayés de 911 euros (dépense). Ce sont plus souvent ces ménages en situation d'impayés d'énergie qui déposent des dossiers de surendettement (12%). Leur niveau de vie ne leur permet pas de faire face à une facture de chauffage d'une centaine d'euros.

Ne pas signaler d'impayés dans le domaine énergétique ne signifie pas que l'on n'est pas en situation de précarité énergétique, mais plutôt que des choix sont opérés face à la faiblesse des revenus. D'après l'Insee, 22 % du quart des ménages aux plus faibles revenus déclarent souffrir du froid, ils sont 40 % à dépasser les 10 % de leur budget pour les factures d'énergie³⁶.

Étude de dossiers de ménages en situation de précarité énergétique

En vue d'approfondir la connaissance des situations de familles s'adressant au Secours Catholique pour les aider à payer des dettes d'énergie, quarante et un dossiers venant de cinq délégations du Secours Catholique (Ain, Ariège-Garonne, Berry, Cantal et Haute-Loire) ont été analysés.

La cause la plus importante de la présence d'impayés est la faiblesse des ressources et l'importance de la facture d'énergie devant celles-ci. 56 % des familles ont des ressources mensuelles de moins de 1 000 euros et 68 % des familles ont des factures d'énergie supérieures à 10 % de leurs ressources (définition britannique de la précarité énergétique). En complément à cette question des ressources, un petit nombre de dossiers mentionnent explicitement comme cause d'impayés la mauvaise gestion du budget et la préexistence d'autres dettes.

Des causes plus minoritaires apparaissent à l'analyse : ce sont la mauvaise isolation thermique du logement, des problèmes avec le fournisseur d'énergie et une facture de régularisation après une période (de six mois à un an) de paiement d'avances sur consommation.

Les logements mal isolés représentent 17 % de ces 41 dossiers.

Par ailleurs 10 % des familles mentionnent des difficultés avec le fournisseur d'énergie : factures contestées, compteur non relevé pendant une longue période...

Enfin 19 % des familles se sont retrouvées, après une longue période de paiement d'avances sur consommation, devant une facture de régularisation dont le montant était incompatible avec leurs ressources.



Encadré 3

L'AUGMENTATION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN EUROPE*

Le phénomène de précarité énergétique affecte l'ensemble de l'Europe et tend à prendre de l'ampleur du fait de la crise de 2008 et de la hausse continue des prix des énergies. En effet, le prix de l'électricité pour les consommateurs domestiques a augmenté de 4 % par an ces cinq dernières années (2008-2012) et celui du gaz a augmenté de 3 % par an sur cette même période.

Face à l'ampleur du phénomène, l'Union européenne a dû se mobiliser davantage. Ainsi, les directives sur l'électricité et le gaz de 2009 obligent les États membres à lutter contre la précarité énergétique avec des mesures appropriées (plans d'action nationaux d'énergie offrant des aides afin d'assurer la fourniture d'énergie nécessaire aux clients vulnérables ; aides pour l'amélioration de l'efficacité énergétique). La dernière directive de 2012 sur l'efficacité énergétique exige qu'une partie des mesures d'efficacité énergétique soit mise en œuvre prioritairement en faveur des ménages en situation de précarité énergétique ou dans les logements sociaux.

Dans ses textes, l'Union européenne évoque la notion de « clients vulnérables » mais aucune définition n'a été proposée, notamment en raison de la diversité des contextes des pays membres. Tous les pays ne disposent d'ailleurs pas d'une définition de cette notion et ne traitent pas cette question de la même manière. Certains pays ne sont munis d'aucun dispositif d'aides spécifiques pour les consommateurs vulnérables (Danemark, Estonie, Slovaquie). La Finlande, la Lituanie, la Pologne et la Suède possèdent uniquement des mesures de notification d'impayés permettant de prévenir le consommateur et de retarder l'interruption de fourniture. Un troisième groupe de pays (Autriche, Lettonie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque et dans une moindre mesure, Allemagne) disposent de quelques aides et soutiens ponctuels, souvent fournis par les acteurs sociaux >>>

³⁶ I. Devalière, P. Briant et S. Arnault, « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première*, n° 1351, mai 2011.

>> et les associations caritatives car les pouvoirs publics sont réticents à s'engager dans ce domaine. Pour les pays tels que la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Grèce ou encore la Slovénie, des premières mesures de soutien sont en train de voir le jour et en sont à leurs débuts. Pour l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie et le Luxembourg, des dispositifs d'aide assez développés sont en place mais ces pays veulent ouvrir ce marché à la concurrence, contrairement au dernier groupe constitué de la Belgique, de la France et de la Roumanie, pays qui souhaitent le maintien des prix réglementés pour les consommateurs vulnérables et ont même mis en place des tarifs sociaux pour ces derniers. Par ailleurs, une interdiction de la coupure d'énergie est mise en œuvre sous divers critères en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie et en Grande-Bretagne.

* Sources : « Energy prices and costs in Europe », rapport de la Commission européenne, COM(2014) 21 /2, 29 janvier 2014 ; directives 2009/72-73/CE sur le marché intérieur de l'électricité et du gaz, 13 juillet 2009 ; directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique, 25 octobre 2012 ; rapport de l'Association des commissions de régulation de l'énergie (European Regulators' Group for Electricity and Gas - ERGEG), 2009.

► 3.4 La précarité énergétique Constats de terrain, actions mises en œuvre et propositions du Secours Catholique aux acteurs publics et privés

► 3.4.1 Ce que le Secours Catholique constate

Le Secours Catholique observe une augmentation importante de la précarité énergétique notamment en 2013.

Selon la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, une personne est en situation de précarité énergétique lorsqu'elle éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

Les accueils du Secours Catholique reçoivent des personnes qui viennent spontanément ou sont orientées par les assistantes sociales, afin de demander des aides notamment pour le paiement des factures d'énergie. Sur les 604 700 ménages reçus en 2013, 60,4 % ont des impayés et parmi ces ménages, 42,4 % ont des impayés d'énergie. La raison principale de ceux-ci est la faiblesse des revenus en général. La question de la qualité des logements ou de leur isolation, contrairement à ce qui est communément pensé, n'est pas la cause principale de ces impayés.

Les aides publiques mises en place depuis une douzaine d'années pour aider les personnes en difficulté ne suffisent pas. Aujourd'hui, quasiment toutes les délégations du Secours Catholique accordent des aides à l'énergie pour régler les impayés. 90 % des dossiers proviennent de travailleurs sociaux afin de venir en complément des aides du FSL³⁷ ou parce que les situations ne correspondent pas aux critères (critères de ressources, de montant maximal et de fréquence).

Le Secours Catholique apporte une contribution financière importante pour ces aides. Elle est en augmentation constante : de 2004 à 2012 ces aides ont augmenté de 90 %, soit une hausse moyenne annuelle de 8,4 %. Cette augmentation a atteint 23 % entre 2012 et 2013 !

C'est le deuxième poste budgétaire d'aide (16 %) après l'alimentaire (36 %) et devant les loyers (10 %). Les demandes d'aides ont augmenté quasiment sur tout le territoire. Les causes évoquées de cette forte augmentation sont diverses : un hiver froid et long, des ressources qui ne suivent pas les dépenses et notamment de chauffage, les aides des autres associations épuisées en cours d'année, mais surtout les budgets trop limités des FSL.

Les aides publiques et leurs limites

Les tarifs du gaz et de l'électricité, pour les ménages, sont réglementés. Des tarifs sociaux ont été institués pour les personnes en difficulté. Depuis la loi Brottes³⁸, tous les fournisseurs sont tenus de les respecter. Mais la réduction de la facture est faible (environ une dizaine d'euros au maximum par mois) ce qui en regard des APL est minime et nettement insuffisant. Aujourd'hui environ 2 millions de personnes bénéficient de ces tarifs sociaux. En 2009, le Secours Catholique a demandé une automatisation de l'attribution de cette aide (par croisement du fichier des ayants droit et du fichier des clients des énergéticiens) ce qu'il a obtenu en 2012 pour essayer de résoudre la question des non-recours (de l'ordre de 50 % en 2009).

³⁷ Fonds de solidarité pour le logement, cf. *infra*.

³⁸ Proposition de loi instaurant une tarification progressive de l'énergie, dite « loi Brottes », adoptée le 11 mars 2013.



© LIONEL CHARRIER - MYOP / S. C.

Les FSL départementaux

Les fonds de solidarité pour le logement départementaux constituent la source principale des aides accordées aux personnes en difficulté pour régler leurs impayés d'énergie. Les conditions de ressources et le montant des aides sont fixés par un règlement départemental. Il en résulte des différences importantes d'un département à l'autre. Par ailleurs les fonds parfois sont épuisés en cours d'année, ou les critères d'attributions durcis d'une année sur l'autre.

Les aides des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale

Des aides peuvent être attribuées par les commissions d'aides et de secours des CCAS/CIAS. Souvent ces aides interviennent après décision et en complément du FSL.

Les procédures en cas d'impayé

Malgré l'existence de procédures pour éviter les coupures de gaz et d'électricité, celles-ci ne sont pas rares, surtout en raison de la complexité de ces procédures.

Le programme « Habiter mieux »

Ce dispositif d'aide publique propose aux propriétaires occupants pauvres des crédits importants pour les aider à rénover leur logement. L'augmentation du montant des aides demandée par le Secours Catholique a été accordée, permettant que le reste à financer soit moins lourd.

La problématique de la mobilité

Disposer d'un moyen de transport personnel pour se déplacer est devenu indispensable dans presque toutes les zones du pays, mais particulièrement en zone rurale. Trouver un emploi, se soigner, se nourrir, accéder aux services et institutions, nécessite aujourd'hui très souvent un véhicule.

Mais la dépense est élevée, elle se situe autour de 3 800 euros par voiture et représente 12 % des dépenses annuelles des ménages, ce qui est extrêmement lourd quand le budget est réduit.

Dans les zones urbaines, le manque de véhicule n'est pas toujours compensé par une proposition plus fournie de transports en commun. Cela provoque un isolement des jeunes en particulier.

Dans les territoires ruraux, l'usage de l'automobile est rendu indispensable par les faibles densités d'occupation, par les faibles densités d'activité et par la faiblesse des services de transport autres que scolaires. Les distances sont trop grandes pour atteindre les services nécessaires d'accès à la santé, à la culture, aux commerces et aux écoles, les transports collectifs sont insuffisants, avec une inadéquation des structures publiques.

Les situations où la mobilité est soit impossible, soit difficile, soit excessivement coûteuse au regard du budget disponible, sont assez communes. Or, bien plus aujourd'hui qu'hier, l'aptitude à la mobilité est une condition indispensable à l'insertion, à la construction de trajectoires de vie satisfaisantes et de liens sociaux diversifiés. La mobilité n'est plus seulement un choix, elle est devenue une nécessité. Face à cet impératif, nombreux sont ceux qui sont mal armés, ou moins bien armés que d'autres. Les différences d'aptitude à la mobilité font non seulement partie du « tableau général » des inégalités, mais elles sont aussi partie intégrante de leur reproduction.

► 3.4.2 Ce que le Secours Catholique met en œuvre

► **Aides financières et accompagnement personnalisé en cas de dettes ou d'impayés pour des factures d'énergie.**

Ces aides sont pour la plupart attribuées par les équipes locales généralistes. Pour autant quelques délégations du Secours Catholique ont maintenant un ou plusieurs bénévoles ou équipes qui se consacrent à cette question de la précarité énergétique.

► **Mobilité** : des aides particulières intitulées « Coups de pouce » permettent notamment d'octroyer des aides financières conséquentes pour l'achat d'un véhicule ou la préparation du permis de conduire. Un soutien financier sur ces questions (y compris le règlement des assurances) est courant dans les délégations, surtout quand le véhicule est indispensable pour se maintenir dans son emploi.

► **Création d'actions solidaires autour de la mobilité** : taxis solidaires, transport de personnes en covoiturage, garages solidaires... Des projets solidaires comportent à la fois des propositions de résolution d'une difficulté (ex. : transports, ou réparation voire achat d'une voiture), mais aussi l'implication de tous dans le projet. Le garage solidaire d'Angers offre par exemple des services à meilleurs prix en même temps que d'être une entreprise de réinsertion et donc de former au métier de garagiste.

Ces actions solidaires sont soit associatives soit effectuées dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, et cherchent à répondre à des besoins importants.

► **Aide à la gestion budgétaire** : pour essayer d'anticiper les impayés ou les dettes, des délégations offrent une aide à la gestion budgétaire permettant de réguler ou d'équilibrer, tant que faire se peut, les dépenses financières.

► **Microcrédits personnels** : dans certains cas, ils aident au financement de véhicules.

► **Action institutionnelle vers les énergéticiens et les pouvoirs publics** : pour l'aide à l'énergie, mais aussi pour tout ce qui touche aux problèmes de mobilité.

Dans tous les cas, l'accompagnement des personnes vivant ces situations est particulièrement important, à la fois pour permettre aux contacts privilégiés noués par le Secours Catholique de se poursuivre mais aussi pour, au-delà de l'urgence, essayer si possible de prévenir d'autres difficultés.

► **Programme « Habiter mieux »** : près d'une dizaine de délégations sont engagées dans ce programme, depuis sa mise en place en 2011.

► **Convention signée avec EDF** : l'accompagnement est particulièrement important lorsqu'une famille menacée de coupure d'électricité, voire déjà dans cette situation, vient dans un accueil demander de l'aide sans aucun contact préalable ni avec un travailleur social, ni avec le fournisseur d'énergie. Il faut alors réagir en urgence. Pour cela des liens ont été établis entre les délégations et les services solidarité des grands énergéticiens (EDF et GDF Suez). Ces liens permettent de négocier pour éviter la coupure et définir un étalement de la dette en tenant compte des aides publiques mobilisables après examen d'un dossier par les services sociaux et de l'aide apportée par le Secours Catholique. Les liens ont été contractualisés au niveau national avec EDF et pour deux délégations avec GDF Suez. Dans le cadre de la convention avec EDF, ses services solidarité ont organisé des formations pour les bénévoles, voire pour des personnes accueillies, sur les tarifs sociaux et les économies d'énergie. Ces formations ont été appréciées.

► **Signature de la charte de la mobilité inclusive avec le Laboratoire de la mobilité inclusive, lieu de réflexion et de capitalisation d'expériences opérationnelles concrètes, pour :**

- La mise au point de solutions de mobilité physiquement et financièrement accessibles aux catégories de populations vulnérables, dont les personnes à faibles revenus, les demandeurs d'emploi, les travailleurs précaires, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite.

- L'intégration des personnes bénéficiaires dans le processus même de conception de l'offre, de sa mise en œuvre, de son évaluation et dans la démarche d'amélioration continue.

► 3.4.3 Ce que le Secours Catholique propose

Renforcer la solidarité nationale pour lutter contre la précarité énergétique

- Maintien des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité pour des clients particuliers. Ces tarifs réglementés sont menacés par l'Union européenne car ils sont considérés comme une entrave à la concurrence. La France a jusqu'ici résisté mais la question doit se poser dans deux ou trois ans. Ces tarifs concernent les particuliers et non les entreprises (pour lesquelles la plupart des tarifs réglementés ont déjà été supprimés).
- Augmenter le montant de la réduction de la facture apportée par les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité en faisant davantage jouer la solidarité des autres clients, qui aujourd'hui ne se répercute que de 2‰ sur leur facture.
- Mettre en place un « bouclier thermique et hydrique » pour les personnes en difficulté. Ce bouclier couvrirait les dépenses de toutes les formes d'énergie, dont fioul et bois, et les dépenses d'eau. Son financement pourrait être assuré par la solidarité de tous les clients de ces énergies.
- L'État doit garantir une plus grande équité des conditions d'octroi des aides FSL sur tout le territoire.
- Pour lutter contre les effets de la précarité énergétique liés à la mobilité, créer une aide financière à l'obtention du permis de conduire qui soit adaptée aux personnes en difficulté.

Lutter contre les causes d'impayés

- Ne pas facturer par avances sur consommation, mais par relevés de compteurs réguliers, les personnes en difficulté (les personnes bénéficiant du tarif de première nécessité ou ayant bénéficié d'aides FSL ou accompagnées par une association d'aide aux personnes en difficulté) à l'entrée dans un nouveau logement pendant au moins un an, pour éviter les factures de régularisation très importantes.
- Obligation, pour le fournisseur d'énergie, d'ajuster les mensualités en fonction des hausses et baisses de tarifs pour éviter des factures de régularisation trop importantes.
- Étalement des échéanciers en fonction des capacités de remboursement du ménage concerné (en ne dépassant pas un seuil maximal du budget, fixé, consacré à l'énergie) et non en fonction du « règlement intérieur » du fournisseur.
- Prévoir pour les futurs « compteurs intelligents » de gaz et d'électricité un affichage (gratuit) de la consommation en euros et pas seulement en kilowatt-heures.
- En ce qui concerne les procédures mises en place pour éviter aux personnes en difficulté une coupure de gaz ou d'électricité, rechercher les causes des dysfonctionnements par une étude de terrain auprès des acteurs concernés (mairies, conseils généraux et énergéticiens) afin de proposer la mise en œuvre d'une procédure pertinente.
- Une part significative des aides devrait être consacrée à des actions de prévention. En ce qui concerne le parc locatif, un seuil de consommation raisonnable par type de logement pourrait être défini, assorti d'une obligation de travaux (isolation, moyen de chauffage) avec prise en compte des frais par un crédit d'impôt partiel ou total vers le propriétaire.



© GAEL KERBAOL / S. C.

4. LES SENIORS PRÉCAIRES : L'ÂGE DE LA RETRAITE DANS UNE ÉCONOMIE EN CRISE

La population qui aborde la soixantaine en 2013 est née dans une période économiquement exceptionnelle. Elle a entamé sa vie professionnelle dans l'élan d'une croissance encore forte. Elle a beaucoup moins connu de privations que les générations précédentes qui ont vécu les deux guerres mondiales. Les chocs pétroliers successifs et la désindustrialisation ont mis un coup de frein brutal à cette période, avec en particulier des répercussions sur l'emploi et donc sur les revenus. À l'approche de la retraite, pour les plus fragiles notamment, cette conjoncture peut faire basculer dans la précarité.

La part des seniors dans les accueils de l'association a fortement augmenté ces dernières années, passant de 5 % pour les personnes de plus de 60 ans en 2000 à 8,5 % en 2013. La part des 50-59 ans est passée dans le même temps de 13 % à 17 % (âge de la personne de référence).

³⁹ Source : Insee, estimations de population, résultats provisoires arrêtés au 31 décembre 2013.

Cette évolution est à mettre en lien avec l'augmentation de la part des personnes âgées dans la population résidant en France en général. Entre 2000 et 2013, la part des plus de 60 ans est passée de 27,5 % à 32,9 %³⁹, soit une augmentation de près de 20 %.

Néanmoins, la part des plus de 60 ans augmente plus vite au sein des accueils du Secours Catholique que dans la population générale.

La pyramide des âges⁴⁰ des accueils du Secours Catholique en regard de celle de la population générale montre que ce ne sont pas les plus âgés qui ont l'indice de fragilité le plus fort, mais il augmente ces dernières années⁴¹. Depuis le milieu des années 1990, la progression du niveau de vie des plus âgés a été inférieure à celle des actifs⁴². En 1996, le taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans ou plus s'établit à 9,3 %, soit un niveau inférieur à celui des personnes d'âge actif (14,1 %). Cet écart se réduit entre 1996 et 2009 : la pauvreté augmente légèrement chez les personnes âgées sur la période, tandis qu'elle baisse chez les personnes d'âge actif.

L'arrivée en âge de la retraite de personnes n'ayant pas connu le plein emploi sur toute leur période d'âge actif et l'augmentation du phénomène d'invalidité sont des facteurs qui fragilisent d'autant plus les seniors précaires.

► 4.1 Qui sont les seniors précaires rencontrés par le Secours Catholique

Les personnes de plus de 70 ans sont peu rencontrées dans les accueils du Secours Catholique. Elles sont sans doute plus aidées par d'autres associations spécialisées et par les municipalités à travers les CCAS⁴³. D'autre part, les visites à domicile effectuées par les bénévoles sont rarement retranscrites dans des fiches de situation, tout comme les rencontres des groupes locaux⁴⁴ qui sont souvent composés de personnes âgées.

Ainsi, le phénomène de précarisation des seniors que nous pouvons observer par l'intermédiaire des remontées d'informations est vraisemblablement plus fort encore.

Huit personnes de plus de 60 ans sur dix sont adressées au Secours Catholique par les services sociaux, qui prennent une part de plus en plus importante dans l'origine des contacts.

Les plus de 60 ans vivent plus souvent dans des petites villes que l'ensemble des personnes accueillies. Dans ce cadre, elles subissent plus directement l'isolement lié aux modes de déplacement, aux distances aux centres-villes.

Quand pour l'ensemble des accueillis, nous rencontrons 5 % de propriétaires, cette part est de 12,4 % en 2013 chez les plus de 60 ans, elle était de 10,2 % en 2010. Être propriétaire ne leur permet pas de vivre dans de bonnes conditions au quotidien. Ces personnes peuvent se retrouver propriétaires d'un logement devenu trop grand, trop difficile à entretenir, qui constitue une lourde charge.

La prise en charge de la santé est une préoccupation majeure pour ces personnes en âge d'en avoir le plus besoin. En 2010, 11 % des accueillis de plus de 60 ans bénéficiaient de la couverture maladie universelle (CMU)⁴⁵, ils sont 20 % en 2013.

► 4.2 De plus en plus de femmes parmi les seniors précaires

Les femmes représentent 61 % des personnes de plus de 60 ans rencontrées par le Secours Catholique en 2013, elles étaient 58 % en 2010 et 54 % en 2003.

Ce sont très majoritairement des femmes seules : 70 % des femmes de plus de 60 ans rencontrées sont des femmes seules, elles étaient 68 % en 2010.

Leur revenu moyen est de 772 euros, soit plus de 200 euros inférieur au seuil de pauvreté. Pour celles qui sont en situation d'impayés, la part des impayés liés au logement a fortement augmenté.

⁴⁰ Cf. profil général.

⁴¹ Cet indice se calcule en divisant la part d'une catégorie de personnes au sein des accueils par la part de ces personnes au sein de la population générale. Plus cet indice est élevé, plus la fragilité est grande.

⁴² Insee, *Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2013*, coll. « Insee Références », dossier « Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009 : une progression moyenne en ligne avec celle des personnes d'âge actif, mais des situations individuelles et générationnelles plus contrastées ».

⁴³ Centre communal d'action sociale (CCAS) : cf. définition tableau 8.

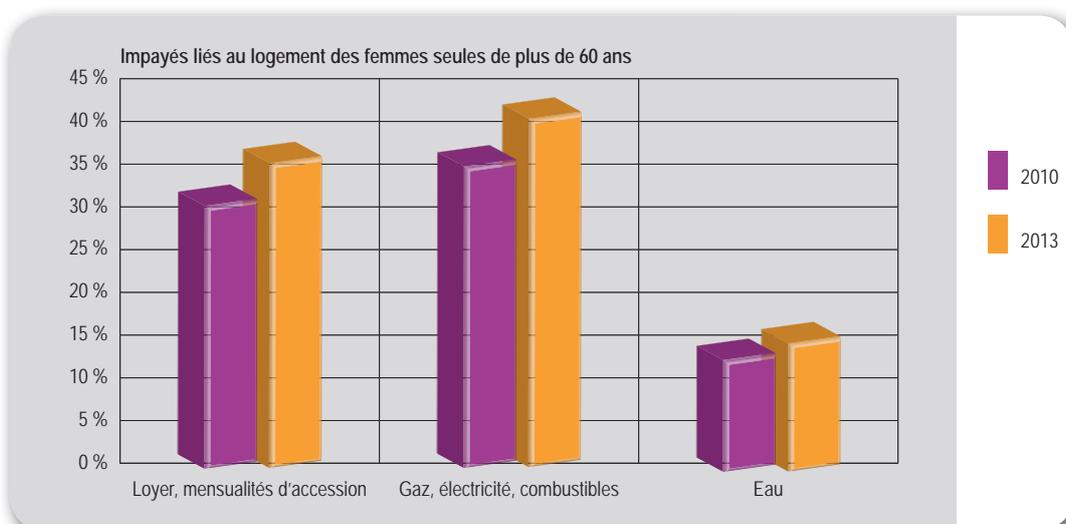
⁴⁴ Nous comptons plus de 1 200 groupes locaux en France au Secours Catholique. La majorité sont axés sur des activités collectives qui permettent de lutter contre l'isolement. Il existe aussi des actions collectives d'intérêts communs, qui se constituent autour de réalisations communes entre les membres du groupe, et des actions collectives de développement dont les membres aimeraient changer des choses sur leurs territoires de vie ou dans la société.

⁴⁵ Les conditions pour bénéficier de la CMU sont les suivantes : ne pas avoir droit aux prestations en nature d'un régime d'assurance maladie et maternité et résider en France de manière stable et régulière (service-public.fr).



© GAIL KERBAOL / S. C.

Graphique 23. Les impayés liés au logement pour les femmes seules de plus de 60 ans rencontrées par le Secours Catholique



Champ : femmes seules de plus de 60 ans en situation d'impayés rencontrées par le Secours Catholique.

Note de lecture : en 2010, 32% des femmes seules de plus de 60 ans en situation d'impayés l'étaient pour le règlement du loyer, elles sont 37% en 2013.

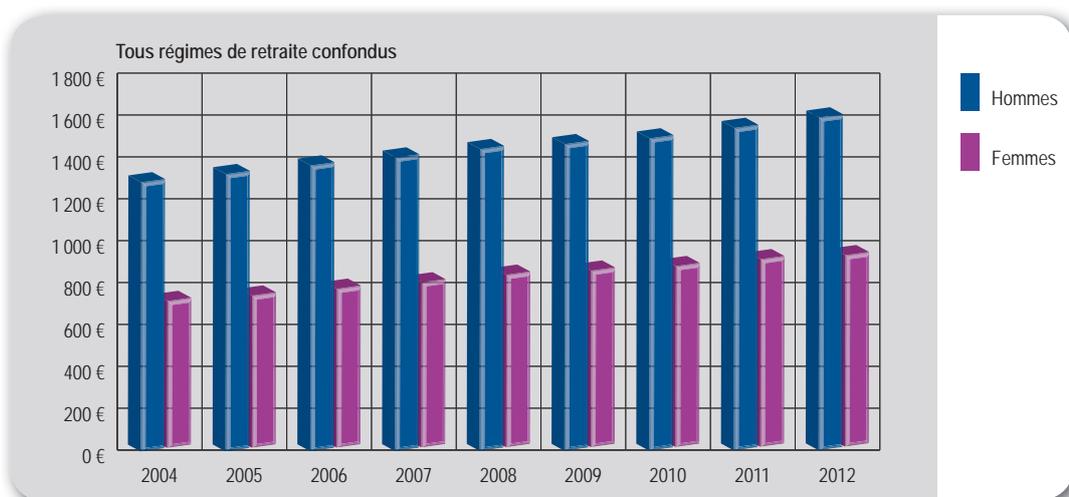
Quand elles signalent des circonstances particulières liées à leur entrée en contact avec une équipe du Secours Catholique, ces femmes évoquent plus souvent qu'en moyenne la maladie ou un accident, le décès récent d'un proche ou une situation de handicap.

Le rapport statistique sur les situations rencontrées en 2008 avait pour thématique « la pauvreté au féminin », et avait identifié cinq types de pauvreté. Ces cinq classes révélaient principalement des parcours de vie : des femmes seules, d'abord sans enfant, puis avec des enfants jeunes, puis des enfants adolescents, avec un retour à la vie active compliqué, puis de nouveau seules. Dans cette dernière classe, les femmes âgées étaient très présentes. Ces femmes semblaient, sur le plan du logement et des ressources, dans des situations plus stables que les autres classes de pauvreté féminine. Mais leur situation s'était dégradée de manière récente sur le plan familial, de la santé ou professionnel, les empêchant de pouvoir faire face seules. Très exposées à la solitude, elles avaient vraisemblablement autant besoin de contacts que d'aide financière.

En 2013, ces femmes seules semblent légèrement moins isolées, elles peuvent majoritairement compter sur des proches et ont des relations avec leur voisinage. Leurs problématiques principales au quotidien sont liées à leurs ressources : leurs demandes en matière de logement ont augmenté, passant de 18,4% en 2010 à 27,8% en 2013 (loyer, factures d'énergie, eau), leurs parts d'impayés augmentent aussi. Mais à terme, ce manque de ressources finira par avoir un effet sur l'isolement, notamment par rapport à la mobilité et à la possibilité d'avoir une vie sociale.

Une des explications de la présence forte de femmes chez les personnes âgées accueillies par le Secours Catholique se trouve dans les différences des montants de pension pour les hommes et les femmes.

Graphique 24. Montants moyens mensuels de pension de droit direct (en euros constants 2012) - population générale



Champ : retraités ayant perçu une pension de droit direct au cours de l'année n, nés en France ou à l'étranger, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Source : DREES, collection « Études et statistiques », Les retraités et les retraites, édition 2014.

Les femmes sont plus souvent que les hommes en situation de sous-emploi⁴⁶ : elles représentent 72 % de l'ensemble des personnes en situation de sous-emploi en 2012 dans la population générale. Elles occupent plus souvent des emplois à durée déterminée que les hommes (10,6 % des femmes contre 6,5 % des hommes en 2012) et travaillent quatre fois plus souvent que les hommes à temps partiel (30,2 % des femmes contre 6,9 % des hommes). Ces inégalités se ressentent sur le niveau de la pension de retraite.

L'âge du départ à la retraite est différent⁴⁷ : 61,8 ans en moyenne pour les hommes et 62,3 ans pour les femmes, à la suite des différences de parcours.



Encadré 4. LES FEMMES DE PLUS DE 65 ANS PLUS TOUCHÉES PAR LA PRÉCARITÉ QUE LES HOMMES DE PLUS DE 65 ANS EN EUROPE*

Au sein de l'Union européenne, parmi les personnes âgées de plus de 65 ans, on retrouve une plus grande part de femmes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale. En 2012, 12,1 % d'hommes de plus de 65 ans sont menacés de pauvreté, 16,4 % des femmes de plus de 65 ans le sont. Aux Pays-Bas, les femmes de plus de 65 ans sont le moins menacées de pauvreté (5,4 %), c'est d'ailleurs le seul État membre, avec Malte, à voir son taux de risque de pauvreté légèrement plus élevé pour les hommes (5,5 %). À l'inverse, en Bulgarie, les femmes sont le plus touchées (34,3 %). En France, 10 % des femmes de plus de 65 ans sont confrontées au risque de pauvreté, contre 8 % des hommes de plus de 65 ans.

Le niveau de vie des personnes âgées qui sont à la retraite dépend principalement du niveau de pension qui leur est reversée. Or, le montant dépend de l'activité professionnelle passée et des niveaux de revenus : emploi peu qualifié, temps partiel ou carrières incomplètes sont des raisons qui expliquent les pensions plus faibles. Les femmes ont davantage été confrontées à ce type de carrières, ce qui peut expliquer que dans la quasi-totalité des États membres de l'Union européenne, les femmes sont menacées de pauvreté de manière plus importante.

* Source : Eurostat

4.3 La période fragile précédant l'âge de la retraite

Les 55-64 ans rencontrés par le Secours Catholique ont un niveau de vie moyen plus faible que les plus âgés : 618 euros pour les 55-64 ans, contre 755 euros pour les plus de 65 ans.

Dans la population résidant en France dans son ensemble, le taux de pauvreté des 50-64 ans est de 10,8 % alors que celui des plus de 65 ans est de 9,2 % en 2011⁴⁸.

Les personnes accueillies de cette tranche d'âge sont de plus en plus souvent adressées par les services sociaux : 78 % en 2010 et 82 % en 2013. Un tiers d'entre elles sont des femmes seules.

Près des deux tiers (64 %) des 55-64 ans sont en situation d'impayés en 2013.

⁴⁶ Insee, *Tableaux de l'économie française, édition 2014*, coll. « Insee Références ».

⁴⁷ <http://www.statistiques-recherches.cnaf.fr/retraites-de-droit-personnel.html>

⁴⁸ Insee, *Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2014*, coll. « Insee Références ».

Les répartitions de sources d'impayés sont les mêmes que pour la population accueillie par le Secours Catholique dans son ensemble, avec une prépondérance pour les impayés liés au logement : 40 % des ménages dont la personne de référence a entre 55 ans et 64 ans sont en situation d'impayés pour le règlement des loyers, 44 % pour les factures d'énergie. Les découverts bancaires concernent un ménage en situation d'impayés sur cinq.

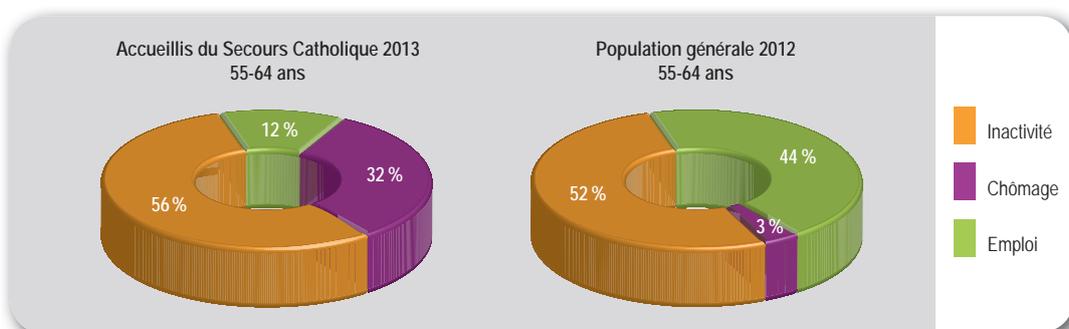
Les 55-64 ans signalent souvent une perte récente d'emploi

En France métropolitaine, le taux d'activité des 55-64 ans s'élève à 47,9 % en 2012⁴⁹. Le taux d'activité des seniors augmente régulièrement depuis plusieurs années en France. Cette évolution fait suite à l'augmentation du nombre de trimestres à valider pour partir en retraite à taux plein, au recul de l'âge légal de départ en retraite et à l'abandon progressif, depuis 2009, des dispositifs publics de cessation anticipée d'activité. En 2012, cette progression s'est accélérée de façon significative. Le taux d'activité des 55-64 ans, après des hausses annuelles moyennes de 1,5 point entre 2008 et 2011, s'est ainsi accru de 3,5 points en 2012. Avec leur participation plus forte au marché du travail, la part des seniors occupant un emploi progresse également. En 2012, 44,5 % des 55-64 ans occupent un emploi. Cependant, les seniors sont aussi de plus en plus nombreux à connaître le chômage. En 2012, le taux de chômage des 55-64 ans est de 7,1 %, il est inférieur au taux de chômage de l'ensemble de la population active (9,8 %) mais a suivi la même progression en 2012 (+0,6 point).

Le taux de chômage des personnes accueillies par le Secours Catholique atteint 72 % chez les 55-64 ans en 2013, soit dix fois le taux de la population France entière pour la même tranche d'âge. Il demeure relativement stable par rapport à 2008. Les accueillis ne sont pas atteints de la même façon par l'évolution des dispositifs législatifs. Ils doivent plus souvent être actifs à un âge où d'autres peuvent être à la retraite. Ce phénomène s'est amplifié ces dernières années, suivant en quelque sorte l'évolution de la population résidant en France dans son ensemble : de 59 % des 55-64 ans en 2010, la part d'inactifs est passée à 56 % en 2013. Les 55-64 ans sont plus en emploi et plus au chômage qu'il y a quelques années.

Les difficultés que peuvent rencontrer les chômeurs les plus âgés à retrouver du travail génèrent des situations de plus en plus complexes.

Graphique 25. Situation face à l'emploi des 55-64 ans dans les accueils du Secours Catholique et en population générale⁵⁰



Champs : personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique, et qui ont entre 55 ans et 64 ans // France métropolitaine, population des ménages, personnes ayant entre 55 ans et 64 ans.

Les définitions sont au sens du BIT et ne correspondent pas complètement aux définitions des fiches de saisie du Secours Catholique. Néanmoins, ces graphiques permettent la comparaison d'ordres de grandeur.

En plus de la forte part de chômage chez les 55-64 ans accueillis par le Secours Catholique et de la faible part de personnes en emploi par rapport à la population générale, l'inactivité n'est pas la même. Celle des 55-64 ans accueillis par le Secours Catholique est marquée par l'inaptitude pour raison de santé. Elle concerne une personne sur cinq de la classe d'âge 55-64 ans. L'invalidité, reconnue ou non par une allocation pour adulte handicapé ou par des indemnités de la Sécurité sociale, est souvent caractéristique de personnes qui n'ont pas encore l'âge de la retraite mais qu'un travail pénible a usées prématurément. Elle concerne également des personnes fragilisées par une vie difficile où l'isolement est important.

Les seniors sont très peu nombreux à bénéficier de formations professionnelles, qui pourraient permettre un retour à l'emploi.

⁴⁹ F. Guggemos et J. Vidalenc, « Une photographie du marché du travail en 2012 », *Insee Première*, n° 1466, septembre 2013.

⁵⁰ Source : Insee, enquêtes Emploi (calculs Insee).

Deux tiers des 55-64 ans bénéficient de prestations logement

Tableau 16. Sources de revenu des 55-64 ans en 2013

| Sources de revenu des 55-64 ans accueillis en 2013 | |
|--|--------|
| Prestations logement | 64,4 % |
| RSA | 32,7 % |
| Retraite, pension (hors pension alimentaire) | 21,4 % |
| Allocation aux adultes handicapés | 13,5 % |
| Salaire, revenu du travail | 12,1 % |
| Allocations chômage | 11,8 % |
| Allocations familiales | 9,5 % |
| Sécurité sociale | 7,7 % |
| Autres | 6,9 % |
| Pension alimentaire | 2,4 % |
| CCAS ou conseil général | 0,8 % |
| Formation professionnelle, stage | 0,2 % |

Champ : ménages rencontrés par le Secours Catholique et dont la personne de référence a entre 55 ans et 64 ans.

Note de lecture : 64,4 % des ménages rencontrés en 2013 perçoivent des prestations logement. Le tableau est trié par ordre décroissant d'importance.

Nota : les ménages peuvent percevoir plusieurs types de ressources, la somme des pourcentages n'est donc pas égale à 100.

Près du tiers des 55-64 ans accueillis en 2013 sont bénéficiaires du RSA. La possibilité de sortir du dispositif avant d'atteindre l'âge de la retraite paraît faible au regard de l'état du marché du travail.

D'après l'étude par la CNAF des trajectoires des bénéficiaires du RSA⁵¹, plus les bénéficiaires sont âgés, plus ils restent dans le dispositif « socle seul ». Les trois quarts des bénéficiaires du RSA socle seul, âgés de plus de 49 ans, en sont encore bénéficiaires onze mois après.

Près de 7 % des 55-64 ans déclarent des ressources « autres », qui ne sont issues ni du travail, ni de transferts, ni de ce que l'on peut assimiler à ces deux catégories. Elles correspondent aux prêts ou dons privés, au travail informel. Cette part montre les difficultés à faire face aux dépenses quotidiennes avec les seuls revenus issus du travail ou des transferts sociaux.

De plus, 8,4 % des 55-64 ans ne perçoivent aucune ressource. Cette part est en augmentation ces dernières années, elle était de 7,1 % en 2010.

⁵¹ S. Cazain et al., « Études sur le revenu de solidarité active », dossier d'étude de la CNAF, n° 156, octobre 2012.

4.4 Les seniors précaires

Constats de terrain, actions mises en œuvre et propositions du Secours Catholique aux acteurs publics et privés

4.4.1 Ce que le Secours Catholique constate

Le Secours Catholique rencontre plus de femmes que d'hommes âgés en situation de précarité. Pour certaines, le parcours de précarité a commencé tôt, comme jeunes femmes en rupture familiale ou très jeunes mères avec un accès au travail difficile. Leur parcours de vie a pu être ponctué de longues périodes de chômage, de ruptures familiales ou de temps passé à élever les enfants.

La présence d'enfants, comme le manque de formation, éloigne durablement les femmes de l'emploi. Beaucoup d'entre elles se retrouvent en fin de vie avec des ressources très faibles, isolées. Beaucoup ont pu avoir une carrière professionnelle inégale, avec des effets sur le montant de leur retraite. De même, les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes se répercutent sur ce qui est perçu à l'heure de la retraite.

Le montant des retraites et celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)⁵² sont bien évidemment en question. Leur montant aujourd'hui, pour beaucoup, ne permet pas de vivre décemment. Laisser se réduire le

⁵² L'Aspa dépend des ressources et de la situation familiale du demandeur. Pour une personne seule sans autre source de revenu, elle est de 791,99 € par mois.

montant des retraites, comme ne pas revaloriser celui de l'Aspa, mettrait encore plus de personnes âgées dans une situation de précarité avec l'augmentation constante des coûts de logement, d'énergie ou de santé (sujet particulièrement important à l'avancée en âge des personnes).

Les personnes accueillies par le Secours Catholique sont majoritairement orientées par les services sociaux. Souvent, elles vivent de très peu, et tentent de s'en sortir sans aides. Les demandes d'aide financière portent principalement sur les factures énergétiques, les besoins alimentaires et les charges fixes. Celles-ci ne cessent d'augmenter, et particulièrement l'énergie, réduisant le reste à vivre (montant financier disponible quand toutes les charges fixes ont été réglées) de manière inquiétante.

Se nourrir et s'habiller sont deux autres difficultés majeures. Il n'est pas rare qu'il n'y ait pour beaucoup qu'un seul repas par jour.

Beaucoup, parmi ces seniors précaires, trouvent dans la présence d'un animal de compagnie un remède à la solitude. Soutien de proximité qui leur est refusé dès qu'ils entrent dans un établissement, ou en cas de réduction de la mobilité. Ne faudrait-il pas penser à autoriser la présence d'animaux de compagnie auprès des personnes âgées habitant des établissements, pour réduire le sentiment de solitude et garder une relation affective de proximité ?

La question de la santé est vécue comme difficile par les personnes rencontrées. L'augmentation des bénéficiaires de la CMU en est un signe. Les soins dentaires et ophtalmologiques, avec des remboursements faibles, sont particulièrement pointés. Les mutuelles sont trop chères pour la plupart. Les soins sont donc limités au strict minimum, voire absents.

Les démarches administratives sont aussi pointées. Procédures trop complexes, parfois accessibles exclusivement par internet, serveurs vocaux trop rapides ou incompréhensibles : beaucoup de personnes âgées sont perdues dans ce labyrinthe. Parfois, elles abandonnent leurs droits faute d'être aidées dans leurs démarches.

Les difficultés de mobilité sont aussi des facteurs importants d'isolement. Manque de moyens de locomotion, éloignement des commerces, des services ou des lieux de soins viennent augmenter solitude et précarité. Ces difficultés sont accrues dans les zones rurales, où il est impossible d'accéder aux commerces et aux services sans disposer d'un véhicule.

Pour ceux et celles que les bénévoles du Secours Catholique rencontrent dans les établissements spécialisés, c'est l'isolement qui est mis en avant. Il est vécu comme une sorte de mise à l'écart de la société. Les nouvelles localisations de certains établissements ne font qu'augmenter ce phénomène. En effet, beaucoup de nouvelles constructions se font en dehors des villes ou dans des quartiers éloignés. L'accès aux services ou à des commerces de proximité devient presque impossible. La vie se réduit donc à l'espace de l'établissement, parfois loin de tout lien familial.

► 4.4.2 Ce que le Secours Catholique met en œuvre

- Les actions menées auprès des personnes âgées sont souvent axées autour de l'écoute, de la rencontre, pour rompre l'isolement, maintenir le lien social, amical ou intergénérationnel. Pauses-café, visites à domicile, vacances, groupes de convivialité ou de parole sont autant d'actions proposées. Ces moments de convivialité et de partage donnent aussi l'occasion aux bénévoles d'aider les personnes dans leurs démarches, leurs déplacements (aller à la pharmacie, faire des courses, etc.).
- Des interventions sur le plan financier existent aussi. Elles concernent principalement l'aide alimentaire, l'aide au logement, l'aide au règlement de factures d'énergie et l'aide au départ en vacances (en partenariat avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances). Le montant de ces aides est inférieur à celui des aides accordées à d'autres tranches d'âges. Le Secours Catholique accueille aussi dans ses boutiques solidaires des personnes âgées isolées ayant de faibles pensions.

- ▶ Les visites régulières à domicile ou en établissement sont organisées et aident à combattre la solitude. Dans certains lieux ces visites sont organisées avec ou par des jeunes voire des enfants. Jeux, échanges, repas sont partagés. Ces rencontres sont l'occasion de transmissions d'histoires et d'expériences, d'activités intergénérationnelles.
- ▶ Parmi les personnes âgées accueillies au Secours Catholique, certaines sont propriétaires de leur lieu de vie. Que ce soit un héritage ou un logement acquis depuis longtemps, elles n'ont plus les moyens de l'entretenir voire de le chauffer. Le Secours Catholique participe au programme « Habiter mieux⁵³ » pour les aider dans la mise en œuvre de travaux d'isolation et d'économies d'énergie.

▶ 4.4.3 Ce que le Secours Catholique propose

Pour les personnes d'âge actif : accéder à l'emploi et aux ressources

- ▶ L'accompagnement par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : compte tenu de la dégradation du marché du travail, de l'éloignement croissant en durée et qualification d'un nombre accru de demandeurs d'emploi, l'IAE est un recours nécessaire pour un nombre croissant de demandeurs d'emploi. Sa finalité est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'une activité économique. Pour permettre à ces structures de développer leurs actions, il est nécessaire de réfléchir à de nouveaux modèles économiques et de donner de la visibilité à moyen terme sur le nombre de contrats aidés mis à leur disposition. Pour celles qui accueillent les personnes le plus en difficulté il importe de ne plus se voir fixer d'objectifs chiffrés de réussite.
- ▶ Favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée par l'identification de parcours dûment négociés, alliant notamment des périodes de formation, d'insertion au sein de SIAE et d'immersion en entreprises du secteur marchand.

Lutter contre l'isolement

- ▶ Adapter l'accès aux services publics au vieillissement de la population : il faut maintenir et développer une relation humaine comme alternative possible aux serveurs vocaux, aux automates et à internet.
- ▶ Pour ne pas rompre le lien social, construire les établissements adaptés pour les personnes âgées dans les villes ou à proximité de commerces.
- ▶ Assurer le financement des services de maintien à domicile pour que rester dans son logement ne représente pas une charge financière trop importante pour la personne concernée ou sa famille. Cela doit également permettre un véritable choix.
- ▶ Maintenir les personnes âgées dans un mouvement et une proximité plus vivante, garder des centres d'intérêts et des relations humaines retarde la perte d'autonomie. Pour cela, il faut développer des lieux de vie intergénérationnels (logements, centre sociaux, maisons de quartier, espaces verts...) qui favorisent le lien social, la transmission et la lutte contre le sentiment d'inutilité.
- ▶ Encourager le déploiement de MonaLisa sur l'ensemble du territoire : ce programme citoyen de lutte contre l'isolement des personnes âgées est né en 2013 de la collaboration des institutions et des associations, pour créer des groupes citoyens de proximité soucieux de veiller sur les personnes âgées de leur quartier.
- ▶ Favoriser l'expression sociale des personnes les plus âgées : par des rencontres, des écrits, des enregistrements ou des groupes intergénérationnels, offrir l'occasion de transmission de savoirs et de connaissances ou d'histoires. Ces contributions sont constitutives de la construction d'une société et indispensables pour tisser une continuité relationnelle et humaine. Cette richesse intergénérationnelle nourrit la connaissance et les échanges comme la construction des générations suivantes.

⁵³ Le programme « Habiter mieux » propose aux propriétaires occupants pauvres des crédits importants pour les aider à rénover leur logement.

LES CONVICTIONS DU SECOURS CATHOLIQUE

Dans un contexte de crise qui dure, le « vivre ensemble » est de plus en plus fragile. Pauvreté et exclusion vont souvent de pair, ce qui rend les situations de précarité encore plus aiguës. Méfiance, risques de prendre certaines franges de population comme boucs émissaires, stigmatisations sont autant d'éléments inquiétants aujourd'hui. Notre pays traverse une crise du lien social qui interroge voire affaiblit nos capacités de solidarité. Et cette solidarité entre tous doit s'exprimer à tous les niveaux y compris politiques. Il ne serait pas acceptable que la solidarité devienne la variable d'ajustement des politiques publiques.

Prendre en compte les plus fragiles comme richesse pour la société est une conviction du Secours Catholique. Construire un « vivre ensemble » pour tous se fait avec chacun : tous nous avons une pierre à apporter à l'édifice et chacun quels que soient son histoire, son âge ou son itinéraire particulier est en mesure d'y contribuer. Partages d'expériences, croisements intergénérationnels, entraides mutuelles, actions collectives et solidarités sont autant de réalités fondatrices d'une société qui croit en chacun de ceux qui la composent.

Si l'individualisme et la réussite personnelle semblent devenir la règle, le Secours Catholique réaffirme que c'est ensemble, avec nos différences, sources de richesse, que l'on doit faire évoluer notre société. Il faut impérativement porter une attention particulière à toute forme d'isolement social, et soutenir toute initiative solidaire. Aucun de nous n'est fait pour vivre seul, isolé, sans regard amical et sans dialogue fraternel.

Notre pays traverse une crise du lien social interrogeant nos capacités de solidarité. Et cette solidarité entre tous doit s'exprimer à tous les niveaux y compris politiques. Il ne serait pas acceptable que la solidarité devienne la variable d'ajustement des politiques publiques.

Nombre d'actions de solidarité existent qui favorisent un « vivre ensemble » positif. Des citoyens agissent, inventent et mettent en œuvre des solutions originales pour dépasser les difficultés et les solitudes. Bien au-delà de la résolution des problèmes, c'est une autre manière de se rencontrer, de se parler, de s'enrichir. Mais ils ne peuvent porter seuls ce dont une société tout entière doit être actrice.

Pour réussir ce pari, c'est la qualité de nos relations, la bienveillance de nos regards, l'ouverture de notre accueil qui sont interrogés. C'est l'expérience de la rencontre qui donne de dépasser les idées reçues, les peurs ou les jugements rapides. C'est une action partagée, un temps de dialogue, des actions de groupes ou de réseau qui permettent de découvrir l'autre autrement et de franchir la distance et l'inconnu qui séparent. Et peut-être ainsi de faire changer le regard que l'on peut porter sur celui qui vit dans la rue, celui ou celle qui est débordé par ses enfants, celui ou celle qui vit de transferts sociaux ou du chômage, ou qui sort d'un établissement pénitentiaire, pour qu'il puisse devenir participant avec tous.

Sources statistiques et analyses Pascale Novelli - Département enquêtes & analyses statistiques.

Ronan Fauchoux (stagiaire), Bertrand Mignot.

Avec la contribution des départements de la direction action et plaidoyer France et Europe.

Maquette Véronique Baudoin - Unité maquette & création - Département Fadip - Direction de la communication.

Correction - révision Irsane de Scitivaux.

Photos de couverture L. Charrier - Myop, C. Hargoues, X. Schwebel, E. Perriot, G. Kerbaol / S.C. Unité photo - Direction de la communication.

Fabrication Sandrine Routier - Département Fadip - Direction de la communication.

Impression Wagram Éditions.

Tirage 7 300 exemplaires.

SECOURS CATHOLIQUE

Département enquêtes et analyses statistiques

Tél : 01 45 49 73 71

dept.statistiques@secours-catholique.org

www.secours-catholique.org